

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 22/07/2024 - 106758 - 1955 B 09179 - 552 091 795 - BRED BANQUE POPULAIRE

4

Comptes individuels annuels

COMPTES INDIVIDUELS	4-1
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS	4-4
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES INDIVIDUELS ANNUELS	4-48

Copie certifiée conforme à l'original,
le 08/07/2024,

Jean-Paul JULIA
Directeur Général,



COMpte DE Résultat

En milliers d'euros

	Notes	Exercice 2023	Exercice 2022
Intérêts et produits assimilés	3,1	3 244 135	1 697 848
Intérêts et charges assimilés	3,1	- 2 988 230	- 1 223 649
Produits sur opérations de crédit-bail et de locations simples	3,2	0	0
Charges sur opérations de crédit-bail et de locations simples	3,2	0	0
Revenus des titres à revenu variable	3,3	348 222	50 470
Commissions (produits)	3,4	612 334	572 600
Commissions (charges)	3,4	- 153 262	- 140 230
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	3,5	514 584	224 581
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	3,6	- 134 280	- 112 879
Autres produits d'exploitation bancaire	3,7	103 023	61 279
Autres charges d'exploitation bancaire	3,7	- 104 260	- 67 727
PRODUIT NET BANCAIRE		1 442 268	1 062 294
Charges générales d'exploitation	3,8	- 679 665	- 675 004
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		- 33 099	- 35 728
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		729 503	351 562
Coût du risque	3,9	- 40 850	- 118 775
RESULTAT D'EXPLOITATION		688 653	232 787
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	3,10	- 34 478	- 12 994
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		654 175	219 792
Résultat exceptionnel	3,11	0	0
Impôt sur les bénéfices	3,12	- 105 871	- 61 234
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		0	0
RESULTAT NET		548 303	158 559

BILAN ET HORS BILAN*En milliers d'euros*

ACTIF	Notes	31/12/2023	31/12/2022
CAISSES, BANQUES CENTRALES		15 194 972	33 194 251
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	4,3	15 188 370	12 631 230
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	4,1	8 455 247	8 988 063
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4,2	33 077 198	31 191 009
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	4,3	9 071 492	10 372 803
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	4,3	7 751 995	2 595 121
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	4,4	1 177 932	1 149 645
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	4,4	1 117 080	1 088 885
OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATIONS SIMPLES	4,5	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4,6	18 168	15 762
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4,6	194 867	201 954
AUTRES ACTIFS	4,8	2 486 003	2 422 014
COMPTES DE REGULARISATION	4,9	2 462 492	2 877 652
TOTAL DE L'ACTIF		96 195 816	106 728 389
HORS BILAN	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Engagements donnés			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	5,1	6 312 010	5 441 816
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	5,1	3 403 769	3 105 125
ENGAGEMENTS SUR TITRES		3 305 554	3 574 958

Comptes individuels annuels

En milliers d'euros

PASSIF	Notes	31/12/2023	31/12/2022
BANQUES CENTRALES		0	0
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	4,1	20 439 241	33 976 426
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4,2	57 003 425	51 710 382
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	4,7	9 228 288	10 197 766
AUTRES PASSIFS	4,8	1 185 061	1 825 612
COMPTES DE REGULARISATION	4,9	2 850 959	4 240 621
PROVISIONS	4,10	290 076	291 005
DETTES SUBORDONNEES	4,11	2 368	2 368
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)	4,12	212 908	212 908
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	4,13	4 983 490	4 271 301
Capital souscrit		1 893 934	1 681 432
Primes d'émission		7 482	7 482
Réserves		2 420 502	2 310 559
Ecart de réévaluation		0	0
Provisions réglementées et subventions d'investissement		3 269	3 269
Report à nouveau		110 000	110 000
Résultat de l'exercice (+/-)		548 303	158 559
TOTAL DU PASSIF		96 195 816	106 728 389
<hr/>			
HORS BILAN	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Engagements reçus			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	5,1	3 429 054	2 896 775
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	5,1	5 006 503	4 491 993
ENGAGEMENTS SUR TITRES		1 381 409	2 117 797

NOTE 1 - CADRE GÉNÉRAL

1.1 - Événements significatifs

Augmentation de capital de la BRED Banque Populaire

La BRED Banque Populaire a porté en juin 2023 son capital social à 1 893 934 238,40 euros à la fois par augmentation de capital en numéraire et par incorporation de réserves.

Les souscriptions en numéraire se sont élevées à 201 771 827,01 euros. L'incorporation de réserves a été de 10 730 505,60 euros.

Le capital social est divisé en cent soixante-dix-huit millions huit cent quarante et un mille sept cent soixante (178 841 760) parts sociales de valeur nominale de dix euros et cinquante-neuf centimes (10,59 euros) chacune, intégralement libérées et toutes de même catégorie.

L'Assemblée générale de Cofibred a approuvé le versement de 300,7 millions d'euros de dividendes par Cofibred à la BRED afin de fluidifier la gestion de la liquidité du Groupe BRED. Cofibred a corrélativement emprunté 250 millions d'euros à BRED SA à compter de juillet 2023.

La BRED a été incluse dans le plan de sauvegarde d'Orpea S.A. qui a consisté en la compensation de créances *unsecured* (crédits et titres) en échange d'actions nouvelles émises lors de la première augmentation de capital et a de ce fait enregistré une reprise en coût du risque nette en 2023 à hauteur de 39,5 millions d'euros lors de la réception des actions et une dépréciation de celles-ci au 31 décembre à hauteur de 48 millions d'euros, soit une charge nette en 2023 sur les créances *unsecured* de 8,6 millions d'euros.

1.2 - Le Groupe BPCE et le mécanisme de garantie

Le Groupe BPCE¹, dont fait partie la BRED Banque Populaire comprend le réseau Banque Populaire, le réseau Caisse d'Épargne, l'organe central BPCE et ses filiales.

Les deux réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne

Le Groupe BPCE est un groupe coopératif dont les sociétaires sont propriétaires des deux réseaux de banque de proximité : les 14 Banques Populaires et les 15 Caisses d'Épargne. Chacun des deux réseaux est détenteur à parité de BPCE, l'organe central du groupe.

Le réseau Banque Populaire comprend les Banques Populaires et les sociétés de caution mutuelle leur accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement.

Le réseau Caisse d'Épargne comprend les Caisses d'Épargne et les sociétés locales d'épargne (SLE).

Les Banques Populaires sont détenues à hauteur de 100 % par leurs sociétaires.

Le capital des Caisses d'Épargne est détenu à hauteur de 100 % par les sociétés locales d'épargne. Au niveau local, les SLE sont des entités à statut coopératif dont le capital variable est détenu par les sociétaires. Elles ont pour objet d'animer le sociétariat dans le cadre des orientations générales de la Caisse d'Épargne à laquelle elles sont affiliées et elles ne peuvent pas effectuer d'opérations de banque.

¹ L'établissement est intégré aux comptes consolidés du Groupe BPCE, ces comptes sont disponibles au siège social de l'organe central BPCE SA ainsi que sur le site internet institutionnel de BPCE.

BPCE

Organe central au sens de la Loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE a été créé par la Loi n°2009-715 du 18 juin 2009. BPCE est constitué sous forme de société anonyme à directoire et Conseil de surveillance dont le capital est détenu à parité par les 14 Banques Populaires et les 15 Caisses d'Épargne.

Les missions de BPCE s'inscrivent dans la continuité des principes coopératifs des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne.

BPCE est notamment chargé d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, de définir la gamme des produits et des services commercialisés, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du groupe.

En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de groupe et détient les filiales communes aux deux réseaux dans le domaine de la banque de proximité et assurance, de la banque de financement et des services financiers et leurs structures de production. Il détermine aussi la stratégie et la politique de développement du groupe.

Le réseau et les principales filiales de BPCE sont organisés autour de deux grands pôles métiers :

- la Banque de proximité et Assurance, comprenant le réseau Banque Populaire, le réseau Caisse d'Épargne, le pôle Solutions & Expertises Financières (comprenant l'affacturage, le crédit à la consommation, le crédit-bail, les cautions & garanties financières et l'activité « Titres Retail »), les pôles Digital et Paiements (intégrant les filiales Paiements apportées en 2022 et le groupe Oney) et Assurances et les Autres Réseaux ;
- Global Financial Services regroupant la Gestion d'actifs et de fortune (Natixis Investment Managers et Natixis Wealth Management) et la Banque de Grande Clientèle (Natixis Corporate & Investment Banking).

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources et de réaliser toutes les opérations financières utiles au développement et au refinancement du groupe, charge à lui de sélectionner l'opérateur de ces missions le plus efficace dans l'intérêt du groupe. Il offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du groupe.

Mécanisme de garantie

Le système de garantie et de solidarité a pour objet, conformément aux articles L. 511-31, L. 512-107-5 et L. 512-107-6 du Code monétaire et financier, de garantir la liquidité et la solvabilité du groupe et des établissements affiliés à BPCE, ainsi que d'organiser la solidarité financière qui les lie.

BPCE est chargé de prendre toutes mesures nécessaires pour organiser la garantie de la solvabilité du groupe ainsi que de chacun des réseaux et d'organiser la solidarité financière au sein du groupe. Cette solidarité financière repose sur des dispositions législatives instituant un principe légal de solidarité obligeant l'organe central à restaurer la liquidité ou la solvabilité d'affiliés en difficulté et/ou de l'ensemble des affiliés du groupe. En vertu du caractère illimité du principe de solidarité, BPCE est fondé à tout moment à demander à l'un quelconque ou plusieurs ou tous les affiliés de participer aux efforts financiers qui seraient nécessaires pour rétablir la situation, et pourra si besoin mobiliser jusqu'à l'ensemble des disponibilités et des fonds propres des affiliés en cas de difficulté de l'un ou plusieurs d'entre eux.

Ainsi en cas de difficultés, BPCE devra faire tout le nécessaire pour restaurer la situation financière et pourra notamment recourir de façon illimitée aux ressources de l'un quelconque, de plusieurs ou de tous les affiliés, ou encore mettre en œuvre les mécanismes appropriés de solidarité interne du groupe et en faisant appel au fonds de garantie commun aux deux réseaux dont il détermine les règles de fonctionnement, les modalités de déclenchement en complément des fonds des deux réseaux ainsi que les contributions des établissements affiliés pour sa dotation et sa reconstitution.

BPCE gère ainsi le Fonds réseau Banque Populaire, le Fonds réseau Caisse d'Épargne et le Fonds de Garantie Mutuel.

Le Fonds réseau Banque Populaire est constitué d'un dépôt de 450 millions d'euros effectué par les Banques Populaires dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Comptes individuels annuels

Le Fonds réseau Caisse d'Épargne fait l'objet d'un dépôt de 450 millions d'euros effectué par les Caisses d'Épargne dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le Fonds de Garantie Mutuel est constitué des dépôts effectués par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne dans les livres de BPCE sous la forme de comptes à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelables. Le montant des dépôts par réseau est de 174 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Le montant total des dépôts effectués auprès de BPCE au titre du Fonds réseau Banque Populaire, du Fonds réseau Caisse d'Épargne et du Fonds de Garantie Mutuel ne peut être inférieur à 0,15 % et ne peut excéder 0,3 % de la somme des actifs pondérés du groupe.

Dans les comptes individuels des établissements, la constitution de dépôts au titre du système de garantie et de solidarité se traduit par l'identification d'un montant équivalent au sein d'une rubrique dédiée des capitaux propres.

Les sociétés de caution mutuelle accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement à une Banque Populaire bénéficient de la garantie de liquidité et de solvabilité en leur qualité d'affilié à l'organe central.

La liquidité et la solvabilité des sociétés locales d'épargne sont garanties au premier niveau pour chaque société locale d'épargne considérée, par la Caisse d'Épargne dont la société locale d'épargne concernée est l'actionnaire.

Le directoire de BPCE a tout pouvoir pour mobiliser les ressources des différents contributeurs sans délai et selon l'ordre convenu, sur la base d'autorisations préalables délivrées à BPCE par les contributeurs.

1.3 - Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture.

NOTE 2 - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES GÉNÉRAUX

2.1 - Méthodes d'évaluation, présentation des comptes individuels et date de clôture

Les comptes individuels annuels de la BRED Banque Populaire sont établis et présentés conformément aux règles définies par BPCE dans le respect du règlement n°2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC).

Les comptes individuels annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 26 février 2024. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 30 mai 2024.

Les montants présentés dans les états financiers et dans les notes annexes sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire. Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant, des écarts entre les montants présentés dans les états financiers et ceux présentés dans les notes annexes.

2.2 – Changements de méthodes comptables

Aucun changement de méthodes comptables n'a affecté les comptes de l'exercice 2023.

Les autres textes adoptés par l'Autorité des normes comptables et d'application obligatoire en 2023 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes individuels de l'établissement.

L'établissement n'anticipe pas l'application des textes adoptés par l'Autorité des normes comptables lorsqu'elle est optionnelle, sauf mention spécifique.

2.3 - Principes comptables généraux

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Les principes comptables spécifiques sont présentés dans les différentes notes annexes auxquelles ils se rapportent.

2.4 - Principes applicables aux mécanismes de résolution bancaire

Les modalités de constitution du fonds de garantie des dépôts et de résolution relèvent de l'arrêté du 27 octobre 2015.

Pour les fonds de garantie des mécanismes espèces, cautions et titres, le montant cumulé des contributions versées représente 62,9 millions d'euros. Les cotisations cumulées (contributions non remboursables en cas de retrait volontaire d'agrément) représentent 14,3 millions d'euros. Les contributions versées sous forme de certificats d'associé ou d'association et de dépôts de garantie espèces qui sont inscrits à l'actif du bilan s'élèvent à 48,6 millions d'euros.

Le fonds de résolution a été constitué en 2015 en application de la Directive 2014/59/UE dite BRRD (*Bank Recovery and Resolution Directive*) qui établit un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et du règlement européen 806/2014 (règlement MRU). À compter de 2016, il devient Fonds de résolution unique (FRU) constitué entre les États membres participants au Mécanisme de surveillance unique (MSU). Le FRU est un dispositif de financement à la disposition de l'autorité de résolution (Conseil de Résolution Unique) dédié à la mise en œuvre des procédures de résolution.

Conformément au règlement délégué 2015/63 et au règlement d'exécution 2015/81 complétant la Directive BRRD sur les contributions *ex ante* aux dispositifs de financement pour la résolution, le Conseil de Résolution Unique a déterminé les contributions au fonds de résolution unique pour l'année 2023. Le montant des contributions représente pour l'exercice 33,9 millions d'euros dont 26,26 millions d'euros comptabilisés en charge et 7,6 millions d'euros sous forme d'engagements de paiement irrévocables (EPI) garantis par des dépôts de inscrits à l'actif du bilan (la part des EPI correspond à 15 % des appels de fonds garantis par des dépôts espèces jusqu'en 2022 et 22,5% pour la contribution 2023). Ces dépôts sont rémunérés à €ster-20bp depuis le 1^{er} mai 2023. Le cumul du collatéral en garantie inscrit à l'actif du bilan s'élève à 34,3 millions d'euros au 31 décembre 2023. Les conditions d'utilisation des ressources du FRU, et donc d'appel des engagements de paiement irrévocables, sont strictement encadrées par la réglementation. Ces ressources ne peuvent être appelées qu'en cas de procédure de résolution d'un établissement et après une intervention à hauteur d'un minimum de 8 % du total des passifs par les actionnaires et les détenteurs d'instruments de fonds propres pertinents et d'autres engagements utilisables au titre du renflouement interne. De plus, la contribution du FRU ne doit pas excéder 5 % du total des passifs de l'établissement soumis à une procédure de résolution.

NOTE 3 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 - Intérêts, produits et charges assimilés

Principes comptables

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

Les intérêts négatifs sont présentés comme suit :

- un intérêt négatif sur un actif est présenté en charges d'intérêts dans le PNB ;
- un intérêt négatif sur un passif est présenté en produits d'intérêts dans le PNB.

Les commissions et coûts liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours sont notamment assimilés à des compléments d'intérêts et sont étalés sur la durée de vie effective du crédit au prorata du capital restant dû.

Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice. Il en est de même pour les titres supersubordonnés à durée indéterminée répondant à la définition d'un instrument de fonds propres prudentiels Tier 1. La BRED Banque Populaire considère en effet que ces revenus ont le caractère d'intérêts.

En milliers d'euros	Exercice 2023			Exercice 2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit *	805 404	-1 034 760	-229 356	201 069	-233 418	-32 349
Opérations avec la clientèle	839 671	-1 196 900	-357 229	524 584	-247 368	277 216
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 586 594	-756 570	830 024	963 229	-742 863	220 366
Dettes subordonnées	12 466	0	12 466	8 966	0	8 966
Autres						
Total	3 244 135	-2 988 230	255 905	1 697 848	-1 223 649	474 199

* Dont 216 millions d'euros en charges et 65,9 millions d'euros en produits au titre des opérations de macro-couverture.

Les produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit comprennent la rémunération des fonds du Livret A et du LDD centralisés à la Caisse des dépôts et consignations ainsi que les LEP.

La reprise de la provision épargne logement s'élève à 0,92 million d'euros pour l'exercice 2023, contre une reprise de 1,3 million d'euros pour l'exercice 2022.

3.2 - Produits et charges sur opérations de crédit-bail et locations assimilées

Non applicable.

3.3 - Revenus des titres à revenu variable

Principes comptables

Les revenus des titres à revenu variable comprennent les dividendes et autres revenus provenant d'actions et d'autres titres à revenu variable, de participations, d'autres titres détenus à long terme et de parts dans les entreprises liées.

Les dividendes sont comptabilisés dès que leur paiement a été décidé par l'organe compétent.

Comptes individuels annuels

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
Actions et autres titres à revenu variable	5 624	7 807
Participations et autres titres détenus à long terme		
Parts dans les entreprises liées	342 598	42 663
TOTAL	348 222	50 470

En 2023, BRED Sa a perçu 300,7 millions d'euros de dividendes non récurrents de Cofibred.

3.4 - Commissions

Principes comptables

Les commissions assimilables par nature à des intérêts sont comptabilisées en intérêts, produits et charges assimilés (note 3.1).

Les autres commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation :

- commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations ;
- commissions rémunérant une prestation continue ou discontinuée avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2023			Exercice 2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de trésorerie et interbancaire	7 698	-264	7 434	8 597	-315	8 282
Opérations avec la clientèle	167 734	0	167 734	161 459	0	161 459
Opérations sur titres	14 112	0	14 112	12 759	0	12 759
Moyens de paiement	255 649	-128 864	126 785	232 258	-116 549	115 709
Opérations de change	1 013	-66	947	994	-70	924
Engagements hors-bilan	50 143	-9 054	41 089	46 457	-8 436	38 021
Prestations de services financiers	108 110	-15 014	93 096	101 987	-14 860	87 127
Activités de conseil						
Autres commissions	7 875	0	7 875	8 089	0	8 089
Total	612 334	-153 262	459 072	572 600	-140 230	432 370

3.5 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

Principes comptables

Les gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation regroupent :

- les gains ou pertes des opérations de bilan et de hors bilan sur titres de transaction ;
- les gains ou pertes dégagés sur les opérations de change à terme sec, résultant des achats et ventes de devises et de l'évaluation périodique des opérations en devises et des métaux précieux ;
- les gains ou pertes provenant des opérations sur des instruments financiers à terme, notamment de taux d'intérêt, de cours de change et d'indices boursiers, que ces instruments soient fermes ou conditionnels, y compris lorsqu'il s'agit d'opérations de couverture d'opérations des portefeuilles de négociation.

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
Titres de transaction	1 285 274	-264 055
Opérations de change	73 272	154 509
Instruments financiers à terme	-843 962	334 127
Total	514 584	224 581

La variation de résultat au sein des différents actifs est liée à la stratégie de la Salle des marchés qui s'adapte au marché.

3.6 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

Principes comptables

Ce poste correspond aux gains ou pertes sur opérations des portefeuilles sur titres de placement et sur titres de l'activités de portefeuille, issu de la différence entre reprises de provisions et plus-values de cession et dotations aux provisions et moins-values de cession.

En milliers d'euros	Exercice 2023			Exercice 2022		
	Placement	TAP	Total	Placement	TAP	Total
Dépréciations	7 073		7 073	-158 756		-158 756
Dotations	-70 674		-70 674	-167 225		-167 225
Reprises	77 747		77 747	8 469		8 469
Résultat de cession	-141 352		-141 352	45 877		45 877
Autres éléments						
Total	-134 280		-134 280	-112 879		-112 879

3.7 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire

Principes comptables

Les autres produits et charges d'exploitation bancaire recouvrent notamment la quote-part réalisée sur opérations faites en commun, les refacturations des charges et produits bancaires, les produits et charges des opérations des activités immobilières et des prestations de services informatiques.

Figurent également à ce poste les charges et produits sur les activités de crédit-bail et/ou de location simple non exercées à titre principal et dont les immobilisations figurent à l'actif au poste d'immobilisations corporelles.

Ces produits et charges comprennent notamment :

- les loyers et les plus et moins-values de cession relatives à des immobilisations données en crédit-bail ou en location avec option d'achat ou encore en location simple ;
- les dotations et reprises liées aux dépréciations, pertes sur créances irrécouvrables et récupérations sur créances amorties relatives à la fraction des loyers douteux dont la dépréciation est obligatoire, ainsi que celles relatives aux indemnités de résiliation des contrats ;
- les dotations aux amortissements des immobilisations concernées.

En milliers d'euros	Exercice 2023			Exercice 2022		
	Produits	Charges	Total	Produits	Charges	Total
Quote-part d'opérations faites en commun	11 334	0	11 334	10 156	0	10 156
Refacturations de charges et produits bancaires	-122	-19 992	-20 114	1 296	-18 164	-16 868
Activités immobilières						
Prestations de services informatiques						
Autres activités diverses	82 437	-80 562	1 875	41 419	-39 643	1 776
Autres produits et charges accessoires (1)	9 374	-3 706	5 668	8 408	-9 920	-1 512
Total	103 023	-104 260	-1 237	61 279	-67 727	-6 448

(1) En 2021, un produit de 4,9 millions d'euros a été comptabilisé au sein du poste « Produits des autres activités » au titre de l'amende Échange Image-Chèque (« EIC ») suite à la décision favorable rendue par la Cour d'Appel de renvoi. Compte tenu de l'incertitude et l'historique sur le dossier, une provision d'un montant équivalent avait été comptabilisée en contrepartie au sein du poste « Charges des autres activités ». Le 28 juin 2023, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi de l'Autorité de la concurrence. Le dossier est donc définitivement clos, toute éventuelle voie de recours semblant hautement improbable. En conséquence, la provision pour litiges, amendes et pénalités constituée en 2021, a été reprise.

Refacturations de charges et produits bancaires :

À partir de 2021, les refacturations des activités « organe central » (listées dans le Code monétaire et financier) sont présentées en PNB et les refacturations des missions groupe restent présentées en frais de gestion. Le montant des cotisations en PNB s'élève à 19,98 millions d'euros en 2023 et le montant des cotisations en charges d'exploitation s'élève à 32,88 millions d'euros en 2023 contre 29 millions d'euros en 2022.

3.8 - Charges générales d'exploitation

Principes comptables

Les charges générales d'exploitation comprennent les frais de personnel dont les salaires et traitements, la participation et l'intéressement des salariés, les charges sociales, les impôts et taxes afférents aux frais de personnel. Sont également enregistrés les autres frais administratifs dont les autres impôts et taxes et la rémunération des services extérieurs.

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
Frais de personnel		
Salaires et traitements	-233 207	-220 485
Charges de retraite et assimilées	-50 097	-49 523
Autres charges sociales	-68 401	-68 087
Intéressement des salariés	-18 587	-20 258
Participation des salariés	-33 341	-51 513
Impôts et taxes liés aux rémunérations	-33 010	-27 247
Total des frais de personnel	-436 643	-437 113
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes	-22 090	-18 416
Autres charges générales d'exploitation	-220 931	-219 474
Total des autres charges d'exploitation	-243 022	-237 891
Total	-679 665	-675 004

L'effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice, ventilé par catégories professionnelles est le suivant : 2 355 cadres et 1 282 non-cadres, soit un total de 3 637 salariés.

Depuis 2020, les refacturations des activités « organe central » (listées dans le Code monétaire et financier) versées à BPCE sont présentées en PNB et les refacturations des missions groupe versées de BPCE sont présentées en frais de gestion.

Le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est imputé en déduction des charges de personnel. Il s'élève à 0,067 million d'euros en 2023.

3.9 - Coût du risque

Principes comptables

Le poste coût du risque comporte uniquement le coût lié au risque de crédit (ou risque de contrepartie). Le risque de crédit est l'existence d'une perte potentielle liée à une possibilité de défaillance de la contrepartie sur les engagements qu'elle a souscrits. Par contrepartie, il s'agit toute entité juridique bénéficiaire d'un crédit ou d'un engagement par signature, partie à un instrument financier à terme ou émetteur d'un titre de créance.

Le coût du risque de crédit est évalué lorsque la créance est qualifiée de douteuse c'est-à-dire quand le risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

Comptes individuels annuels

Le risque de crédit est également évalué quand le risque de crédit est identifié, sur des encours non douteux mais présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (cf. notes 4.1 et 4.2.1).

Le coût de risque de crédit se compose donc de l'ensemble des dotations et reprises de dépréciations de créances sur la clientèle, sur établissements de crédit, sur titres à revenu fixe d'investissement (en cas de risque de défaillance avéré de l'émetteur), les provisions sur engagements hors bilan (hors instruments financiers de hors bilan) ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

Toutefois, sont classées aux postes Intérêts et produits assimilés et Autres produits d'exploitation bancaire du compte de résultat, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécouvrables ou récupérations de créances amorties relatives aux intérêts sur créances douteuses dont le provisionnement est obligatoire. Pour les titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et pour les instruments financiers à terme, le coût du risque de contrepartie est porté directement aux postes enregistrant les gains et les pertes sur ces portefeuilles, sauf en cas de risque de défaillance avéré de la contrepartie où cette composante peut être effectivement isolée et où les mouvements de provision sur risque de contrepartie sont alors inscrits au poste Coût du risque.

	Exercice 2023					Exercice 2022				
	Dotations	Reprises nettes	Pertes non couvertes	Récupération sur créances amorties	Total	Dotations	Reprises nettes	Pertes non couvertes	Récupération sur créances amorties	Total
<i>En milliers d'euros</i>										
Dépréciations d'actifs										
Interbancaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle	-157 276	86 780	-1 623	338	-71 781	-147 485	73 653	-3 421	888	-76 365
Titres et débiteurs divers	-138	32 696	0	0	32 558	-13	3 865	0	0	3 852
Provisions										
Engagements hors-bilan	-2 399	3 955			1 556	-5 146	13 010			7 864
Provisions pour risque clientèle	-26 504	22 988			-3 516	-67 105	13 441			-53 664
Autres	0	333			333	-462	0			-462
Total	-186 317	146 752	-1 623	338	-40 850	-220 211	103 969	-3 421	888	-118 775

dont:

-reprises de dépréciations devenues sans objet	146 752	103 969
-reprises de dépréciations utilisées	34 329	32 720
Total reprises	181 081	136 689
-pertes couvertes par des provisions	-34 329	-32 720
Total reprises nettes	146 752	103 969

3.10 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

Principes comptables

Les gains ou pertes sur actifs immobilisés comprennent :

- les gains ou pertes sur cessions d'actifs corporels et incorporels affectés à l'exploitation de l'établissement, issus de la différence entre plus-values et moins-values de cession et reprises et dotations aux provisions ;
- les gains ou pertes des opérations sur titres de participation, sur autres titres détenus à long terme, sur parts dans les entreprises liées et sur titres d'investissement, issus de la différence entre reprises de provisions et plus-values de cession et dotations aux provisions et moins-values de cession.

	Exercice 2023				Exercice 2022			
	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total
<i>En milliers d'euros</i>								
Dépréciations	-22 965	0	0	-22 965	-8 911	0	0	-8 911
Dotations	-31 884	0	0	-31 884	-8 919	0	0	-8 919
Reprises	8 919	0	0	8 919	9	0	0	9
Résultat de cession	-12 202	0	689	-11 513	-4 924	0	840	-4 084
Total	-35 167	0	689	-34 478	-13 834	0	840	-12 994

En 2022 : Dans le cadre d'une opération de défiscalisation, la BRED a provisionné les titres des sociétés Jaspe 5 et Pakousi pour 8,9 millions d'euros qui ont été liquidées en 2023 (fin de défiscalisation). La liquidation des sociétés Alcyone 2014 et Lagon Location a généré une moins-value de 11,9 millions sur les 4,9 millions de résultat de cession réalisé au total. Cette moins-value a été compensée par une reprise de provision en impôt sur le résultat.

En 2022, la BRED a cédé 50 % de sa participation sur la société BP Développement qui a généré une plus-value de 6,97 millions d'euros sur les 4,9 millions de résultat de cessions réalisés au total.

En 2023 : Dans le cadre d'opérations de défiscalisation, la BRED a provisionné les titres des sociétés Jaspe 7 et Cofibred 8 pour 17,3 millions d'euros sur un total de 31,9 millions d'euros. Cette dotation a été compensée par une reprise de provision en impôt sur le résultat. La liquidation des sociétés Pakousi, Jaspe 5, Jaspe 6 a généré une moins-value de 12,2 millions.

Cette moins-value a été compensée par une reprise de provision sur titres et en impôt sur le résultat.

3.11 - Résultat exceptionnel

Principes comptables

Ce poste comprend exclusivement les produits et les charges avant impôt, qui sont générés ou surviennent de manière exceptionnelle et qui ne relèvent pas de l'activité courante de l'établissement.

Aucun résultat exceptionnel n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2023.

3.12 - Impôt sur les bénéfices

Principes comptables

Les réseaux Caisses d'Épargne et Banques Populaires ont décidé depuis l'exercice 2009 de bénéficier des dispositions de l'article 91 de la Loi de finances rectificative pour 2008, qui étend le mécanisme de l'intégration fiscale aux réseaux bancaires mutualistes. Ce mécanisme s'inspire de l'intégration fiscale ouverte aux mutuelles d'assurance et tient compte de critères d'intégration autres que capitalistiques (le critère usuel étant une détention du capital à partir de 95 %).

La BRED Banque Populaire, a signé avec sa mère intégrante une convention d'intégration fiscale qui lui assure de constater dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale mutualiste.

La charge d'impôt de l'exercice correspond à l'impôt sur les sociétés exigible au titre de l'exercice.

Elle comprend également les dotations/reprises de provision pour impôts sur les financements fiscaux et l'impôt constaté d'avance au titre des crédits d'impôts reçus pour la rémunération des prêts à taux zéro.

3.12.1 - Détail des impôts sur le résultat 2023

La BRED Banque Populaire est membre du groupe d'intégration fiscale constitué par BPCE.

Comptes individuels annuels

L'impôt sur les sociétés acquitté auprès de la tête de groupe, ventilé entre le résultat courant et le résultat exceptionnel, s'analyse ainsi :

En milliers d'euros

Bases imposables aux taux de	25,00%	19,00%	15,00%	Total
Au titre du résultat courant	301 408	0	0	
Au titre du résultat exceptionnel				
	<u>301 408</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	
Imputations des déficits				
Bases imposables	301 408	0	0	
Impôt correspondant	75 352	0	0	75 352
+ contributions 3,3%				2 461
- déductions au titre des crédits d'impôts				-31 547
Impôt comptabilisé				46 266
Impôt des territoires outre-mer				283
Provisions IS filiales intégrées sous groupe BRED				-306
Crédits impôts étrangers				30 469
Provisions pour impôts et divers				29 159
TOTAL				105 871

La provision pour impôts et divers est liée à d'une part à l'écart de liquidation de l'IS de 2022, à une provision en lien avec le contrôle fiscal en cours et à une provision d'impôts différés liée aux opérations de défiscalisation prises en compte comptablement de manière prudente au fur et à mesure du déroulement des opérations.

3.13 - Variations du Fonds pour risques bancaires généraux

Le FRBG s'élève au 31 décembre 2023 à 88 millions d'euros.

NOTE 4 - INFORMATIONS SUR LE BILAN

Sauf information contraire, les notes explicatives sur les postes du bilan sont présentées nettes d'amortissements et de dépréciations.

Certaines informations relatives au risque de crédit requises par le règlement n°2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) sont présentées dans le rapport de gestion des risques.

4.1 - Opérations interbancaires

Principes comptables

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent les valeurs reçues en pension, quel que soit le support, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou à leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nets des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale (à vue ou à terme) et les dettes envers la clientèle sont présentées selon leur nature (comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts de la clientèle). Sont incluses, en fonction de leur contrepartie, les opérations de pension matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sont enregistrés en dettes rattachées.

Les garanties reçues sont enregistrées en comptabilité en hors bilan. Elles font l'objet de réévaluations périodiques. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

Créances restructurées

Les créances restructurées au sens du règlement n°2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) sont des créances douteuses qui font l'objet d'une modification des caractéristiques initiales (durée, taux d'intérêt) des contrats afin de permettre aux contreparties de rembourser les encours dus.

Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration pour les prêts à taux variable. Le taux effectif correspond au taux contractuel. Cette décote est inscrite, au résultat, en coût du risque et, au bilan, en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat, dans la marge d'intérêt, selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Une créance restructurée peut-être reclassée en encours sains lorsque les nouvelles échéances sont respectées. Lorsque la créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau une échéance impayée, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

Créances douteuses

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un concours au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

Nonobstant le règlement n°2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC), l'identification en encours douteux est effectuée notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois consécutifs au moins et six mois au moins pour les créances sur les collectivités territoriales en harmonisation avec les événements de défaut définis à l'article 178 du règlement européen n°575/2013 du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et les orientations de l'EBA (EBA/GL/2016/07) sur l'application de la définition du défaut et le règlement

délégué 2018/1845 de la Banque Centrale Européenne relatif au seuil d'évaluation de l'importance des arriérés sur des obligations de crédit, applicable au plus tard au 31 décembre 2020. La définition des encours en défaut est ainsi précisée par l'introduction d'un seuil relatif et d'un seuil absolu à appliquer aux arriérés de paiement pour identifier les situations de défaut, la clarification des critères de retour en encours sains avec l'imposition d'une période probatoire et l'introduction de critères explicites pour le classement en défaut des crédits restructurés.

Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Les créances déchues de leur terme, les contrats de crédit-bail résiliés, les concours à durée indéterminée dont la clôture a été notifiée sont présumés devoir être inscrits en douteux compromis. L'existence de garanties couvrant la quasi-totalité des risques et les conditions d'évolution de la créance douteuse doivent être prises en considération pour qualifier un encours douteux de compromis et pour quantifier la dépréciation. Un an après sa classification en encours douteux, un encours douteux est présumé être compromis sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé. Le classement d'un encours douteux en douteux compromis n'entraîne pas le classement par « contagion » dans cette dernière catégorie des autres encours et engagements douteux relatifs à la contrepartie concernée.

Les intérêts courus et ou échus non perçus sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire et dépréciés à due concurrence. Lorsque la créance est qualifiée de compromise, les intérêts courus non encaissés ne sont plus comptabilisés.

Plus généralement, les créances douteuses sont réinscrites en encours sains quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Opérations de pension

Les opérations de pension livrée sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) complété par l'instruction n°94-06 modifiée de la Commission bancaire.

Les éléments d'actif mis en pension sont maintenus au bilan du cédant, qui enregistre au passif le montant encaissé, représentatif de sa dette à l'égard du cessionnaire. Le cessionnaire enregistre à l'actif le montant versé représentatif de sa créance à l'égard du cédant. Lors des arrêtés comptables, les actifs mis en pension, ainsi que la dette à l'égard du cessionnaire ou la créance sur le cédant, sont évalués selon les règles propres à chacune de ces opérations.

Dépréciation

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, inscrites en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées créance par créance en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Elles sont déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Les dépréciations pour pertes probables avérées couvrent l'ensemble des pertes prévisionnelles, calculées par différence entre les capitaux restant dus et les flux prévisionnels actualisés selon le taux effectif. Les flux prévisionnels sont déterminés selon les catégories de créances sur la base d'historiques de pertes et/ou à dire d'expert puis sont positionnés dans le temps sur la base d'échéanciers déterminés selon des historiques de recouvrement.

Les dotations et les reprises de dépréciation constatées pour risque de non-recouvrement sont enregistrées en « Coût du risque » à l'exception des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, en « Intérêts et produits assimilés ».

La reprise de la dépréciation liée au seul passage du temps est enregistrée en « Intérêts et assimilés ».

Quand le risque de crédit est identifié, sur des encours non douteux mais présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale, il est évalué sur la base des pertes de crédit attendues sur leurs durées de vie résiduelles. Ce risque de crédit est constaté sous forme de provision au passif. Depuis le 1^{er} janvier 2018,

Comptes individuels annuels

les modalités d'évaluation de ces encours non douteux sont ainsi alignées avec celles de la norme IFRS 9 de Statut 2 (S2) retenue pour les comptes consolidés.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

<i>En milliers d'euros</i>		
ACTIF	31/12/2023	31/12/2022
Créances à vue	992 538	1 118 219
<i>Comptes ordinaires</i>	975 366	786 525
<i>Comptes et prêts au jour le jour</i>	17 172	331 694
<i>Valeurs et titres reçus en pension au jour le jour</i>	0	0
Valeurs non imputées	1 345	256
Créances à terme	7 378 910	7 832 978
<i>Comptes et prêts à terme</i>	6 459 288	6 562 648
<i>Prêts subordonnés et participatifs</i>	0	0
<i>Valeurs et titres reçus en pension à terme</i>	919 622	1 270 330
Créances rattachées	82 454	36 610
Créances douteuses	1	1
<i>dont créances douteuses compromises</i>	1	1
Dépréciations des créances interbancaires	-1	-1
<i>dont dépréciation sur créances douteuses compromises</i>	-1	-1
TOTAL	8 455 247	8 988 063

Les créances sur opérations avec le réseau se décomposent en 726,85 millions d'euros à vue et 3 884 millions d'euros à terme.

La centralisation à la Caisse des dépôts et consignations de la collecte du Livret A et du LDD représente 1 922,33 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 1 641,53 millions d'euros au 31 décembre 2022, qui est présenté en déduction du passif en note 4.2.

Les créances sur les établissements de crédit éligibles au refinancement de la Banque Centrale du ou des pays où l'établissement est installé ou au Système européen de Banque Centrale sont nulles au 31 décembre 2023.

<i>En milliers d'euros</i>		
PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Dettes à vue	2 222 119	11 403 008
<i>Comptes ordinaires créditeurs</i>	964 958	935 950
<i>Comptes et emprunts au jour le jour</i>	1 257 161	10 467 058
<i>Valeurs et titres donnés en pension au jour le jour</i>	0	0
Autres sommes dues	10 485	10 376
Dettes à terme	18 119 517	22 538 709
<i>Comptes et emprunts à terme</i>	15 334 857	19 062 026
<i>Valeurs et titres donnés en pension à terme</i>	2 784 660	3 476 682
Dettes rattachées	87 120	24 333
TOTAL	20 439 241	33 976 426

Les dettes sur opérations avec le réseau se décomposent en 14 ,26 millions d'euros à vue et 6247,58 millions d'euros à terme.

4.2 - Opérations avec la clientèle

4.2.1 - Opérations avec la clientèle

Principes comptables

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de ceux matérialisés par un titre, les valeurs reçues en pension et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle. Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale ou à leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nets des dépréciations constituées au titre du risque de crédit. Les commissions et coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les garanties reçues sont enregistrées en comptabilité en hors bilan. Elles font l'objet de réévaluations périodiques. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

Prêts garantis par l'État

Le prêt garanti par l'État (PGE) est un dispositif de soutien mis en place en application de l'article 6 de la loi n°2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020 et de l'arrêté du ministre de l'Économie et des Finances du 23 mars 2020 accordant la garantie de l'État aux établissements de crédit et sociétés de financement à partir du 16 mars 2020 afin de répondre aux besoins de trésorerie des sociétés impactées par la crise sanitaire Covid-19. Le dispositif a été prolongé jusqu'au 30 juin 2022 par la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022. Le PGE doit répondre aux critères d'éligibilité communs à tous les établissements distribuant ce prêt définis par la loi.

Le PGE est un prêt de trésorerie d'une durée d'un an qui comporte un différé d'amortissement sur cette durée. Les sociétés bénéficiaires pourront décider, à l'issue de la première année, d'amortir le PGE sur une durée d'une à cinq années supplémentaires ou de commencer l'amortissement du capital seulement à partir de la deuxième année de la période d'amortissement en ne réglant que les intérêts et le coût de la garantie de l'État.

Pour les sociétés éligibles, le montant du PGE est plafonné, dans le cas général (hors entreprises innovantes et de création récente, et hors PGE Saison pour notre clientèle de Tourisme / Hôtellerie / Restauration par exemple), à 25 % du chiffre d'affaires de la société. Le PGE bénéficie d'une garantie de l'État à hauteur de 70 à 90 % selon la taille de l'entreprise, les banques conservant ainsi la part du risque résiduel. La garantie de l'État couvre un pourcentage du montant restant dû de la créance (capital, intérêts et accessoires) jusqu'à la échéance de son terme. La garantie de l'État pourra être appelée avant la échéance du terme en présence d'un événement de crédit.

La pénalité de remboursement anticipé est fixée au contrat et de manière raisonnable (2 % du capital restant dû pendant la période initiale du prêt, de 3 à 6 % du capital restant dû pendant la période d'amortissement du prêt). Les conditions de prorogation ne sont pas fixées par anticipation mais établies deux à trois mois avant l'échéance de l'option de prorogation, en fonction des conditions de marché.

Les PGE ne peuvent pas être couverts par une autre sûreté ou garantie que celle de l'État sauf lorsqu'ils sont octroyés dans le cadre d'un arrêté du ministre de l'Économie et des Finances. Il est admis que le professionnel ou le dirigeant puisse demander ou se voir proposer, la souscription d'une assurance décès mais pas se la faire imposer.

Concernant la garantie de l'État, elle est considérée comme faisant partie intégrante des termes du contrat et est prise en compte dans le calcul des dépréciations pour pertes de crédit attendues. La commission de garantie payée à l'octroi du crédit à l'État est comptabilisée en résultat de manière étalée sur la durée initiale du PGE selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE). L'impact est présenté au sein de la marge nette d'intérêt.

À compter du 6 avril 2022, le PGE Résilience est un complément de PGE pour les entreprises impactées par les conséquences du conflit en Ukraine. Le plafond autorisé est de 15 % du chiffre d'affaires (CA) moyen des trois derniers exercices comptables. Hormis pour son montant, soumis au nouveau plafond de 15 % du CA, ce PGE complémentaire Résilience prend la même forme que les PGE instaurés au début de la crise sanitaire : même durée maximale (jusqu'à six ans), même période minimale de franchise de remboursement (12 mois), même quotité garantie et prime de

garantie. Ce PGE Résilience est entièrement cumulable avec le ou les PGE éventuellement obtenu(s) ou à obtenir initialement jusqu'au 30 juin 2022. Ce dispositif a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2023 dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2023.

Créances restructurées

Les créances restructurées au sens du règlement n°2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) sont des créances douteuses qui font l'objet d'une modification des caractéristiques initiales (durée, taux d'intérêt) des contrats afin de permettre aux contreparties de rembourser les encours dus.

Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration pour les prêts à taux variable. Le taux effectif correspond au taux contractuel. Cette décote est inscrite, au résultat, en coût du risque et, au bilan, en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat, dans la marge d'intérêt, selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Une créance restructurée peut-être reclassée en encours sains lorsque les nouvelles échéances sont respectées. Lorsque la créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau une échéance impayée, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

Créances douteuses

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un concours au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

Nonobstant le règlement n°2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC), l'identification en encours douteux est effectuée notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois consécutifs au moins et six mois au moins pour les créances sur les collectivités territoriales en harmonisation avec les événements de défaut définis à l'article 178 du règlement européen n°575/2013 du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et les orientations de l'EBA (EBA/GL/2016/07) sur l'application de la définition du défaut et le règlement délégué 2018/1845 de la Banque Centrale Européenne relatif au seuil d'évaluation de l'importance des arriérés sur des obligations de crédit, applicable au plus tard au 31 décembre 2020. La définition des encours en défaut est ainsi précisée par l'introduction d'un seuil relatif et d'un seuil absolu à appliquer aux arriérés de paiement pour identifier les situations de défaut, la clarification des critères de retour en encours sains avec l'imposition d'une période probatoire et l'introduction de critères explicites pour le classement en défaut des crédits restructurés.

Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Les créances déchues de leur terme, les contrats de crédit-bail résiliés, les concours à durée indéterminée dont la clôture a été notifiée sont présumés devoir être inscrits en douteux compromis. L'existence de garanties couvrant la quasi-totalité des risques et les conditions d'évolution de la créance douteuse doivent être prises en considération pour qualifier un encours douteux de compromis et pour quantifier la dépréciation. Un an après sa classification en encours douteux, un encours douteux est présumé être compromis sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé. Le classement d'un encours douteux en douteux compromis n'entraîne pas le classement par « contagion » dans cette dernière catégorie des autres encours et engagements douteux relatifs à la contrepartie concernée.

Les intérêts courus et ou échus non perçus sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire et dépréciés à due concurrence. Lorsque la créance est qualifiée de compromise, les intérêts courus non encaissés ne sont plus comptabilisés.

Plus généralement, les créances douteuses sont réinscrites en encours sains quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Opérations de pension

Les opérations de pension livrée sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) complété par l'instruction n°94-06 modifiée de la Commission bancaire.

Les éléments d'actif mis en pension sont maintenus au bilan du cédant, qui enregistre au passif le montant encaissé, représentatif de sa dette à l'égard du cessionnaire. Le cessionnaire enregistre à l'actif le montant versé représentatif de sa créance à l'égard du cédant. Lors des arrêtés comptables, les actifs mis en pension, ainsi que la dette à l'égard du cessionnaire ou la créance sur le cédant, sont évalués selon les règles propres à chacune de ces opérations.

Dépréciation

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, inscrites en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées créance par créance en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Elles sont déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Les dépréciations pour pertes probables avérées couvrent l'ensemble des pertes prévisionnelles, calculées par différence entre les capitaux restant dus et les flux prévisionnels actualisés selon le taux effectif. Les flux prévisionnels sont déterminés selon les catégories de créances sur la base d'historiques de pertes et/ou à dire d'expert puis sont positionnés dans le temps sur la base d'échéanciers déterminés selon des historiques de recouvrement.

Les dotations et les reprises de dépréciation constatées pour risque de non-recouvrement sont enregistrées en « Coût du risque » à l'exception des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, en « Intérêts et produits assimilés ».

La reprise de la dépréciation liée au seul passage du temps est enregistrée en « Intérêts et assimilés ».

Quand le risque de crédit est identifié, sur des encours non douteux mais présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale, il est évalué sur la base des pertes de crédit attendues sur leurs durées de vie résiduelles. Ce risque de crédit est constaté sous forme de provision au passif. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les modalités d'évaluation de ces encours non douteux sont ainsi alignées avec celles de la norme IFRS 9 de Statut 2 (S2) retenue pour les comptes consolidés.

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actuelle des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

En pratique, pour les encours classés en Statut 2, les pertes de crédit attendues sont calculées comme le produit de plusieurs paramètres :

- flux attendus sur la durée de vie de l'instrument financier, actualisés en date de valorisation – ces flux étant déterminés en fonction des caractéristiques du contrat de son taux d'intérêt effectif et, pour les crédits immobiliers, du niveau de remboursement anticipé attendu sur le contrat ;
- taux de perte en cas de défaut ;
- probabilités de défaut jusqu'à la maturité du contrat.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Les paramètres utilisés pour la mesure des pertes de crédit attendues sont ajustés à la conjoncture économique via la définition de trois scénarios économiques définis sur un horizon de trois ans :

- le scénario central utilisé par le groupe est celui élaboré en juillet 2023. Il correspond aux prévisions du consensus sur les principales variables économiques ayant un impact sur le calcul des pertes de crédit attendues ;

Comptes individuels annuels

- un scénario pessimiste, correspondant à une réalisation plus dégradée des variables macro-économiques définies dans le cadre du scénario central ;
- un scénario optimiste, correspondant à une réalisation plus favorable des variables macro-économiques définies dans le cadre du scénario central.

La définition et la revue de ces scénarios suit la même organisation et gouvernance que celle définie pour le processus budgétaire, avec une revue trimestrielle sur la base de propositions de la recherche économique et une validation par le Comité de Direction générale. Les probabilités d'occurrence des scénarios sont quant à elles revues trimestriellement par le Comité *watchlist* et provisions du groupe. Les paramètres ainsi définis permettent l'évaluation des pertes de crédit attendues de l'ensemble des expositions, qu'elles appartiennent à un périmètre homologué en méthode interne ou traité en standard pour le calcul des actifs pondérés en risques.

Des provisions complémentaires ont été comptabilisées par la BRED pour couvrir les risques spécifiques de leurs portefeuilles, en complément des provisions décrites ci-avant et calculées par les outils du groupe. Ces provisions concernent à titre principal, les secteurs des professionnels de l'immobilier, du BTP, du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de l'agro-alimentaire et du commerce-distribution spécialisé.

<i>En milliers d'euros</i>		
ACTIF	31/12/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires débiteurs	1 507 433	1 603 267
Créances commerciales	173 447	172 593
Autres concours à la clientèle	30 241 464	28 467 315
<i>Crédits à l'exportation</i>	280	658
<i>Crédits de trésorerie et de consommation</i>	8 622 466	8 703 750
<i>Crédits à l'équipement</i>	9 401 626	8 742 239
<i>Crédits à l'habitat</i>	9 287 699	8 074 946
<i>Autres crédits à la clientèle</i>	313 908	150 641
<i>Valeurs et titres reçus en pension</i>	2 602 373	2 794 333
<i>Prêts subordonnés</i>	13 114	748
<i>Autres</i>		
Créances rattachées	290 870	249 845
Créances douteuses	1 398 290	1 199 974
Dépréciations des créances sur la clientèle	-534 306	-501 984
Total	33 077 198	31 191 009

Créances sur la clientèle éligibles au refinancement de la Banque Centrale ou au Système européen de Banque Centrale : 5 893,85 millions d'euros.

Les Prêts Garantis par l'État (PGE) s'élèvent à 1 048,23 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 1 541 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Dettes vis-à-vis de la clientèle

<i>En milliers d'euros</i>		
PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Comptes d'épargne à régime spécial	7 625 990	7 586 162
<i>Livret A</i>	2 110 124	1 716 700
<i>PEL / CEL</i>	1 695 907	1 867 071
<i>Autres comptes d'épargne à régime spécial</i>	3 819 960	4 002 391
Créance sur le fonds d'épargne	-1 992 334	-1 641 528
Autres comptes et emprunts auprès de la clientèle ⁽¹⁾	51 066 079	45 611 804
Dépôts de garantie	74 384	62 847
Autres sommes dues	73 650	64 154
Dettes rattachées	155 655	26 944
Total	57 003 425	51 710 382

(1) Détail des comptes et emprunts auprès de la clientèle

En milliers d'euros	31/12/2023			31/12/2022		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires créditeurs	28 336 738	0	28 336 738	26 576 788	0	26 576 788
Emprunts auprès de la clientèle financière	7 534 468	3 263 630	10 798 098	7 168 638	4 183 717	11 352 355
Valeurs et titres donnés en pension livrée	0	418 207	418 207	0	1 074 558	1 074 558
Autres comptes et emprunts	0	11 513 036	11 513 036	0	6 608 103	6 608 103
Total	35 871 206	15 194 873	51 066 079	33 745 426	11 866 378	45 611 804

4.2.2 - Répartition des encours de crédit par agent économique

En milliers d'euros	Créances saines	Créances douteuses		Dont créances douteuses compromises	
		Brut	Dépréciation individuelle	Brut	Dépréciation individuelle
Société non financières	17 991 304	829 919	-341 872	459 132	-274 250
Entrepreneurs individuels	1 210 412	101 756	-29 354	35 015	-21 923
Particuliers	9 714 468	411 062	-154 210	172 843	-128 897
Administrations privées	86 478	11 657	-4 078	3 365	-2 572
Administrations publiques et Sécurité Sociale	60 940	43 897	-4 792	0	0
Autres	534 124	0	0	0	0
Total au 31 décembre 2023	29 597 727	1 398 290	-534 306	670 355	-427 642
Total au 31 décembre 2022	27 697 938	1 199 974	-501 984	562 076	-386 548

4.3 - Effets publics, obligations, actions, autres titres à revenu fixe et variable

4.3.1 - Portefeuille titres

Principes comptables

Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (c'est-à-dire à rendement non aléatoire), les actions et les autres titres à revenu variable.

Les opérations sur titres sont régies au plan comptable par le règlement n°2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) qui définit les règles générales de comptabilisation et de valorisation des titres ainsi que les règles relatives à des opérations particulières de cession comme les cessions temporaires de titres.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, titres de placement et titres de transaction.

Pour les titres de transaction, de placement, d'investissement ainsi que de l'activité de portefeuille, les risques de défaillance avérés de la contrepartie dont les impacts peuvent être isolés font l'objet de dépréciations. Les mouvements de dépréciations sont inscrits en coût du risque.

Lors d'une opération de prêt de titres, les titres prêtés cessent de figurer au bilan et une créance représentative de la valeur comptable des titres prêtés est constatée à l'actif.

Lors d'une opération d'emprunt de titres, les titres empruntés sont enregistrés dans la catégorie des titres de transaction en contrepartie d'un passif correspondant à la dette de titres à l'égard du prêteur pour un montant égal au prix de marché des titres empruntés du jour de l'emprunt. Les titres empruntés sont présentés au bilan en déduction de la dette représentative de la valeur des titres empruntés.

Titres de transaction

Il s'agit des titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme. Pour être éligible dans cette catégorie, les titres doivent, à la date de comptabilisation initiale, être négociables sur un marché actif et les prix du marché doivent être accessibles et représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Il peut s'agir de titres à revenu fixe ou de titres à revenu variable.

Les titres de transaction sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. En cas de vente à découvert, la dette est inscrite au passif pour le prix de vente des titres, frais exclus.

À la clôture, ils sont évalués au prix de marché du jour le plus récent : le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat. Pour les parts d'OPCVM (Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) et de FCP (Fonds Communs de Placement), les valeurs de marché correspondent aux valeurs liquidatives disponibles dans le contexte de marché en vigueur à la date d'arrêté.

Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent, sauf situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ou en cas de disparition d'un marché actif pour les titres à revenu fixe, être transférés vers une autre catégorie comptable, et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie de bilan par cession, remboursement intégral, ou passage en pertes.

Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres qui ne sont inscrits dans aucune autre catégorie.

Les titres de placement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

Le cas échéant, pour les titres à revenu fixe, les intérêts courus sont constatés dans des comptes rattachés en contrepartie du compte de résultat au poste « Intérêts et produits assimilés ».

La différence éventuelle entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement (prime ou décote) des titres à revenu fixe est rapportée au compte de résultat sur la durée résiduelle du titre en utilisant la méthode actuarielle.

Les titres de placement sont évalués au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur prix de marché. Pour les parts d'OPCVM et de FCP, les valeurs de marché correspondent aux valeurs liquidatives disponibles dans le contexte de marché en vigueur à la date d'arrêté.

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres.

Les gains, provenant des éventuels instruments de couverture, au sens de l'article 2514-1 du règlement n°2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC), sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les plus et moins-values de cession réalisées sur les titres de placement, ainsi que les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

Titres d'investissement

Ce sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixe qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « Titres de transaction » ou de la catégorie « Titres de placement » avec l'intention manifeste et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance. Les titres ne doivent pas être soumis à une contrainte existante, juridique ou autre, qui serait susceptible de remettre en cause l'intention de détention jusqu'à l'échéance des titres. Le classement en titres d'investissement ne fait pas obstacle à leur désignation comme éléments couverts contre le risque de taux d'intérêt.

Comptes individuels annuels

Les titres d'investissement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Lorsqu'ils proviennent du portefeuille de placement, ils sont inscrits à leur prix d'acquisition et les dépréciations antérieurement constituées sont reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

L'écart entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres, ainsi que les intérêts courus attachés à ces derniers, sont enregistrés selon les mêmes règles que celles applicables aux titres de placement à revenu fixe.

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas les titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres d'investissement ne peuvent pas, sauf exceptions, faire l'objet de vente ou de transfert dans une autre catégorie de titres.

Les titres de transaction ou de placement à revenu fixe, reclassés vers la catégorie titres d'investissement, dans le cadre de l'illiquidité des marchés, par application des dispositions du règlement n°2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC), peuvent toutefois être cédés lorsque le marché sur lequel ils sont échangés redevient actif.

Titres de l'activité de portefeuille

L'activité de portefeuille consiste à investir avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Il ne peut s'agir en principe que de titres à revenu variable. Cette activité doit être exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré procurant une rentabilité récurrente provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

À la clôture de l'exercice, ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Les moins-values latentes font obligatoirement l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les titres de l'activité de portefeuille ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

Les autres titres détenus à long terme sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Cette dernière, pour les titres cotés ou non, correspond à ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Les moins-values latentes font obligatoirement l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les autres titres détenus à long terme ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

En milliers d'euros	31/12/2023					31/12/2022				
	Transaction	Placement	Investissement	TAP	Total	Transaction	Placement	Investissement	TAP	Total
Effets publics et valeurs assimilées	1 629 463	13 518 802	40 105		15 188 370	1 225 521	11 405 709	0		12 631 230
Valeurs brutes	1 629 084	13 557 638	39 963		15 226 685	1 225 237	11 503 558	0		12 728 795
Créances rattachées	379	19 271	142		19 792	284	13 961	0		14 245
Dépréciations	0	-58 107			-58 107	0	-111 810			-111 810
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 057 893	7 963 114	50 485		9 071 492	1 446 508	8 926 295	0		10 372 803
Valeurs brutes	1 057 893	7 970 426	50 000		9 078 319	1 446 508	8 980 078	0		10 426 586
Créances rattachées		40 203	485		40 688		27 829	0		27 829
Dépréciations		-47 515	0		-47 515		-81 612	0		-81 612
Actions et autres titres à revenu variable	7 402 683	349 312	0	7 751 995	2 170 832	424 289	0	2 595 121		
Montants bruts	7 402 683	439 175	0	7 841 858	2 170 832	466 638	0	2 637 470		
Créances rattachées				0				0		0
Dépréciations		-89 863	0	-89 863		-42 349	0	-42 349		
Total	10 090 039	21 831 228	90 590	0	32 011 857	4 842 861	20 756 293	0	0	25 599 154

Pour les effets publics et valeurs assimilées, le montant des créances représentatives des titres prêtés est de 8 530,13 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Comptes individuels annuels

Les plus et moins-values latentes de l'ensemble des titres de placement s'élèvent respectivement à 181,12 et 490,02 millions d'euros.

Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe (en valeur nette)

En milliers d'euros	31/12/2023				31/12/2022			
	Transaction	Placement	Investissement	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total
Titres cotés	877 351	5 980 296	0	6 857 647	818 122	5 649 508	0	6 467 630
Titres non cotés	730 611	6 285 011	89 963	7 105 585	923 821	7 666 449	0	8 590 270
Titres prêtés	1 080 186	9 178 073	0	10 258 259	930 274	6 965 929	0	7 896 203
Créances douteuses	0	0	0	0	0	22 561	0	22 561
Créances rattachées	0	37 745	626	38 371	0	27 369	0	27 369
Total	2 688 148	21 481 125	90 589	24 259 862	2 672 217	20 331 816	0	23 004 033
dont titres subordonnés	5 559	36	0	5 595	6 237	37	0	6 274

Sur cette catégorie de titres de placements, les titres en moins-value font l'objet d'une dépréciation. Les moins-values latentes s'élèvent à 350,32 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 752,96 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Les plus-values latentes sur cette catégorie de titres de placement s'élèvent à 29,38 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 2,43 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Le montant des titres classés en investissement au 31 décembre 2023 est de 40,10 millions d'euros.

La part des obligations et autres titres à revenu fixe émis par des organismes publics s'élève à 384,61 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 242,95 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Actions et autres titres à revenu variable (en valeur nette)

En milliers d'euros	31/12/2023				31/12/2022			
	Transaction	Placement	TAP	Total	Transaction	Placement	TAP	Total
Titres cotés	6 920 859	66 348	0	6 987 207	2 164 522	103 588	0	2 268 110
Titres non cotés	481 824	282 964	0	764 788	6 311	320 700	0	327 011
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	7 402 683	349 312	0	7 751 995	2 170 833	424 288	0	2 595 121

Les actions et autres titres à revenu variable incluent 349,31 millions d'euros d'OPCVM au 31 décembre 2023 contre 424,28 millions d'euros d'OPCVM au 31 décembre 2022.

Sur cette catégorie de titres de placements, les titres en moins-value font l'objet d'une dépréciation. Les moins-values latentes s'élèvent à 89,86 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 42,35 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Pour cette catégorie de titres de placement, les plus-values latentes s'élèvent à 132,01 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 182,28 millions d'euros au 31 décembre 2022.

4.3.2 - Évolution des titres d'investissement

En milliers d'euros	31/12/2022	Achats	Cessions	Remboursements	Conversion	Décotes / surcotes	Autres variations	31/12/2023
Effets publics		0 39 963						39 963
Obligations et autres titres à revenu fixe		0 50 000						50 000
Total		0 89 963	0	0	0	0	0	89 963

Sur 2023, la BRED Banque Populaire a acheté des titres d'investissement.

4.3.3 - Reclassements d'actifs

Principes comptables

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le règlement n°2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) reprend les dispositions de l'avis n°2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « Titres de transaction » et hors de la catégorie « Titres de placement ».

Le reclassement hors de la catégorie « Titres de transaction », vers les catégories « Titres d'investissement » et « Titres de placement » est désormais possible dans les deux cas suivants :

- dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Le transfert de la catégorie « Titres de placement » vers la catégorie « Titres d'investissement » est applicable à la date de transfert dans l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- lorsque les titres à revenu fixe ne sont plus négociables sur un marché actif.

À noter que le Conseil national de la comptabilité, dans son communiqué du 23 mars 2009, précise que « les possibilités de transferts de portefeuille, en particulier du portefeuille de titres de placement vers le portefeuille de titres d'investissement telles qu'elles étaient prévues par l'article 19 du règlement CRB n°90-01 avant sa mise à jour par le règlement n°2008-17 du CRC restent en vigueur et ne sont pas abrogées par le règlement n°2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) ».

Le règlement n°2008-17 du CRC remplacé par le règlement n°2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) prévoyant des possibilités additionnelles de transferts entre portefeuilles, ces nouvelles possibilités de transferts complètent celles précédemment définies, et ce, à compter de la date d'application de ce règlement le 1^{er} juillet 2008.

Par conséquent, un reclassement du portefeuille de titres de placement vers le portefeuille de titres d'investissement demeure possible sur simple changement d'intention, si au jour du transfert, tous les critères du portefeuille d'investissement sont remplis.

Reclassement en raison de l'illiquidité des marchés (CRC n°2008-17 remplacé par le règlement n°2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC))

La BRED Banque Populaire n'a opéré aucun reclassement d'actif en application des dispositions du règlement susmentionné afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « Titres de transaction » et hors de la catégorie « Titres de placement ».

4.4 - Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme

Principes comptables

→ Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Relèvent de cette catégorie les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise car elle permet notamment d'exercer une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices ou d'en assurer le contrôle.

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais inclus si les montants sont significatifs.

À la clôture de l'exercice, ils sont individuellement évalués au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée notamment au regard de critères tels que le caractère stratégique, la volonté de soutien ou de conservation, le cours de bourse, l'actif net comptable, l'actif net réévalué, des éléments prévisionnels. Les moins-values latentes, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les titres de participation et parts dans les entreprises liées ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

→ **Autres titres détenus à long terme**

Ce sont des titres acquis afin de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influence dans la gestion de l'entreprise dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

4.4.1 - Évolution des participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

	31/12/2022	Variation	31/12/2023
<i>En milliers d'euros</i>			
Valeurs brutes	2 247 559	79 447	2 327 006
Participations et autres titres détenus à long terme	1 158 674	51 252	1 209 926
Parts dans les entreprises liées	1 088 885	28 195	1 117 080
Dépréciations	-9 029	-22 965	-31 994
Participations et autres titres à long terme	-9 029	-22 965	-31 994
Parts dans les entreprises liées	0		0
Immobilisations financières nettes	2 238 530	56 482	2 295 012

Les parts de sociétés civiles immobilières présentées en immobilisations financières sont non significatives au 31 décembre 2023, comme au 31 décembre 2022.

Les autres titres détenus à long terme incluent notamment les certificats d'association au fonds de garantie des dépôts (4,5 millions d'euros) et les certificats d'associé au fonds de garantie des dépôts (25,6 millions d'euros).

La valeur des titres de l'organe central a été déterminée en calculant un actif net réévalué qui intègre la réévaluation des principales filiales de BPCE.

Les principales filiales de BPCE sont valorisées à partir de prévisions pluriannuelles actualisées des flux de dividendes attendus (*Dividend Discount Model*). Les prévisions des flux de dividendes attendus s'appuient sur les plans d'affaires issus des plans stratégiques des entités concernées et sur des paramètres techniques jugés raisonnables. Les contraintes prudentielles applicables aux activités concernées ont notamment été prises en considération dans l'exercice de valorisation.

Ces valorisations sont fondées sur la notion de valeur d'utilité. En conséquence, elles prennent en compte la situation spécifique de la BRED Banque Populaire, l'appartenance de ces participations au Groupe BPCE et leur intégration au sein du mécanisme de solidarité, leur intérêt stratégique pour la BRED Banque Populaire et le fait qu'elles sont détenues dans un objectif de long terme.

Ces valorisations reposent sur des paramètres techniques fondés sur une vision de détention et d'appartenance au groupe à long terme et non sur des paramètres de valorisation à leurs bornes.

L'actif net réévalué de BPCE intègre les actifs incorporels détenus par BPCE et les charges de structure de l'organe central.

Au 31 décembre 2023, la valeur nette comptable s'élève à 893,2 millions d'euros pour les titres BPCE.

4.4.2 - Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital y compris FRBG le cas échéant (hors résultat de l'année)	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés et TSDI	Montants des cautions et avais donnés par la société	CA HT ou FNB du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Nette	
										Brute	
<i>Montants en milliers d'euros</i>											
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication											
Filiales détenues par la BRED (plus de 50%)											
Cofibred	656 015	1 011 308	100,00	985 540			55 988	41 194		985 540	300 674
Bred Bank Cambodia	99 575	86 981	100,00	128 199			17 987	1 598		116 045	
Participations détenues par la BRED (inférieur à 50%)											
BPOE	188 933	17 970 412	4,95	893 222			868 335	545 878		893 222	40 009
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'exécède pas un 1 % du capital de la société astreinte à la publication											
Filiales françaises (ensemble)				17 498						205	0
Filiales étrangères (ensemble)				4 456						4 456	
Certificats d'associations				16 926						16 916	717
Participations dans les sociétés françaises				548						548	66
Participations dans les sociétés étrangères				443						443	0
Participations dans les sociétés cotées											

4.4.3 - Entreprises dont l'établissement est associé indéfiniment responsable

Dénomination	Siège	Forme juridique
BPCE ACHATS	12/20 rue Fernand Braudel 75013 Paris	GIE
DIDEROT FINANCEMENT 25	88 avenue de France 75013 Paris	SNC
JASPE 7	18 Quai de la Rapée 75012 Paris	SNC
SYNDICATION RISQUE ET DISTRIBUTION	7 Pro Germaine Sablon 75013 Paris	GIE

4.4.4 - Opérations avec les entreprises liées

En milliers d'euros	Etablissements de crédit	Autres entreprises	31/12/2023	31/12/2022
Créances	4 270 604	8 778 600	13 049 204	13 224 644
dont subordonnées	-	-	-	-
Dettes	2 240 239	562 904	2 803 143	1 703 194
dont subordonnées	-	-	-	-
Engagements donnés	98 391	115	98 506	97 453
Engagements de financement	30 000	-	30 000	20 000
Engagements de garantie	68 391	115	68 506	77 453
Autres engagements donnés				

4.5 - Opérations de crédit-bail et de locations simples

Non applicable.

4.6 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les règles de comptabilisation des immobilisations sont définies par le règlement n°2014-03 de de l'Autorité des normes comptables (ANC).

4.6.1 - Immobilisations incorporelles**Principes comptables**

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire sans substance physique. Les immobilisations incorporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Elles sont amorties selon leur durée probable d'utilisation.

Les logiciels acquis sont amortis sur une durée maximum de cinq ans. La quote-part d'amortissement supplémentaire dont peuvent bénéficier les logiciels, en application des dispositions fiscales, est inscrite en amortissement dérogatoire.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis mais font l'objet, le cas échéant, de dépréciations.

Les droits au bail sont amortis de manière linéaire, sur la durée de vie résiduelle du bail et font l'objet de dépréciations si nécessaire par rapport à la valeur de marché.

Comptes individuels annuels

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/12/2023
Valeurs brutes	102 057	12 444	-2 304	0	112 196
Droits au bail et fonds commerciaux	33 312	830	-229	0	33 914
Logiciels	66 090	7 824	0	0	73 914
Autres	2 655	3 789	-2 075	0	4 368
Amortissements et dépréciations	-86 295	-7 962	229	0	-94 028
Droits au bail et fonds commerciaux	-32 078	-266	229	0	-32 116
Logiciels	-54 216	-7 696	0	0	-61 912
Autres	0	0	0	0	0
Total valeurs nettes	15 762	4 482	-2 075	0	18 168

4.6.2 - Immobilisations corporelles

Principes comptables

Une immobilisation corporelle est un actif physique détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours.

Les constructions étant des actifs composés de plusieurs éléments ayant des utilisations différentes dès l'origine, chaque élément est comptabilisé séparément à sa valeur d'acquisition et un plan d'amortissement propre à chacun des composants est retenu.

Le montant amortissable est la valeur brute sous déduction de la valeur résiduelle lorsque cette dernière est mesurable, significative et durable. Les principaux composants des constructions sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien :

Composants	Durée d'utilité
Terrain	NA
Façades non destructibles	NA
Façades/couverture / étanchéité	20-40 ans
Fondations / ossatures	30- 60 ans
Ravalement	10-20 ans
Équipements techniques	10-20 ans
Aménagements techniques	10-20 ans
Aménagements intérieurs	8-15 ans

Les autres immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition, à leur coût de production ou à leur coût réévalué. Le coût des immobilisations libellé en devises est converti en euros au cours du jour de l'opération. Les biens sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien.

Le cas échéant, les immobilisations peuvent faire l'objet d'une dépréciation.

Les immeubles de placement constituent des immobilisations hors exploitation et sont comptabilisés suivant la méthode des composants.

Comptes individuels annuels

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/12/2023
Valeurs brutes	444 540	20 444	-4 167	-1	460 816
Immobilisations corporelles d'exploitation	440 488	20 419	-4 167	-553	456 187
Terrains	61 550	0	-51	166	61 665
Constructions	138 530	84	-330	471	138 756
Parts de SCI					
Autres	240 408	20 334	-3 786	-1 190	255 766
Immobilisations hors exploitation	4 052	25	0	552	4 629
Amortissements et dépréciations	-242 586	-25 367	2 004	0	-265 949
Immobilisations corporelles d'exploitation	-240 476	-25 146	2 004	0	-263 618
Terrains					
Constructions	-80 909	-3 558	330	0	-84 138
Parts de SCI					
Autres	-159 567	-21 587	1 674	0	-179 480
Immobilisations hors exploitation	-2 110	-221	0	0	-2 331
Total valeurs nettes	201 954	-4 923	-2 163	-1	194 867

4.7 - Dettes représentées par un titre

Principes comptables

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés sur une ligne spécifique au passif.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les frais d'émission sont pris en charge dans la totalité de l'exercice ou étalés sur la durée de vie des emprunts correspondants. Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de la vie de l'emprunt par le biais d'un compte de charges à répartir.

Pour les dettes structurées, en application du principe de prudence, seule la partie certaine de la rémunération ou du principal est comptabilisée. Un gain latent n'est pas enregistré. Une perte latente fait l'objet d'une provision.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Bons de caisse et bons d'épargne	0	0
Titres du marché interbancaire et de créances négociables	9 183 816	10 188 387
Emprunts obligataires	0	0
Autres dettes représentées par un titre	0	0
Dettes rattachées	44 472	9 379
Total	9 228 288	10 197 766

4.8 - Autres actifs et autres passifs

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023		31/12/2022	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes de règlement sur opérations sur titres	0	6	0	1
Primes sur instruments conditionnels achetés et vendus	1 030 696	69 280	733 548	147 245
Dettes sur titres empruntés et autres dettes de titres *	0	86 898	0	816 369
Créances et dettes sociales et fiscales	93 675	130 864	79 371	136 519
Dépôts de garantie reçus et versés	0	19	0	68
Autres débiteurs divers, autres créditeurs divers	1 361 632	897 994	1 609 095	725 410
TOTAL	2 486 003	1 185 061	2 422 014	1 825 612

* Conformément au règlement ANC n° 2020-10. Le montant de la dette sur titres empruntés est diminué de la valeur des titres identiques classés par l'établissement parmi les titres de transaction et à concurrence du montant de la dette. Voir note 4.3.1.

Les autres débiteurs divers comportent notamment les appels de marges.

Les débiteurs divers incluent des créances CICE et CIR pour un montant de 302,09 millions d'euros au 31 décembre 2023.

4.9 - Comptes de régularisation

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023		31/12/2022	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Engagements sur devises	527 245	515 634	652 841	1 106 163
Gains et pertes différés sur instruments financiers à terme de couverture	1 516 352	1 386 617	1 934 797	1 899 902
Charges et produits constatés d'avance	148 102	234 921	128 029	231 312
Produits à recevoir/Charges à payer	158 387	550 165	85 426	744 095
Valeurs à l'encaissement	84 698	147 767	74 800	238 515
Autres	27 708	15 856	1 759	20 634
TOTAL	2 462 492	2 850 959	2 877 652	4 240 621

4.10 - Provisions

Principes comptables

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisées quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. À moins d'être couverte par un texte spécifique, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers, conformément aux dispositions du règlement n°2014-03 de l'Autorité des normes comptables (ANC).

Il comprend notamment une provision pour engagements sociaux et une provision pour risque de contrepartie.

Engagements sociaux

Les avantages versés au personnel sont comptabilisés en application de la recommandation n° 2013-R-02 de l'Autorité des normes comptables. Ils sont classés en quatre catégories :

→ **Avantages à court terme**

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payés dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice y compris pour les montants restants dus à la clôture.

→ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice ; il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail. Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture.

Faisant suite à l'arrêt de la Cour de cassation du 13 septembre 2023 permettant aux salariés d'acquérir des droits à congés payés pendant leur arrêt maladie, peu importe l'origine de la maladie ou la durée de cet arrêt, et en attendant les précisions législatives qui seront prises en conséquence, le Groupe BPCE a décidé de provisionner l'impact de cette décision dès cet arrêté.

Ces derniers sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation. Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetées).

→ **Indemnités de fin de contrat de travail**

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

→ **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite, les retraites et avantages aux retraités.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Les engagements sociaux qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charge et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan.

La méthode d'évaluation utilisée est identique à celle décrite pour les avantages à long terme.

La comptabilisation des engagements tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements et des éléments actuariels non-reconnus.

Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi, représentatifs des différences liées aux hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation, etc.) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et les calculs réels (rendement des actifs de couverture, etc.) sont amortis selon la règle dite du corridor, c'est-à-dire pour la partie qui excède une variation de plus ou moins 10 % des engagements ou des actifs.

La charge annuelle au titre des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus de l'année, le coût financier net lié à l'actualisation des engagements nets des actifs de couverture, et le coût des services passés et éventuellement l'amortissement des éléments non reconnus que sont les écarts actuariels.

Provisions épargne logement

Les Comptes épargne logement (CEL) et les Plans épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne logement et les décrets pris en application de cette loi.

Le régime d'épargne logement génère des engagements de deux natures pour les établissements qui commercialisent ces produits :

- l'engagement de devoir, dans le futur, accorder à la clientèle des crédits à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats CEL ;
- l'engagement de devoir rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ou à un taux fixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les contrats de CEL.

Les engagements présentant des conséquences potentiellement défavorables sont évalués pour chacune des générations de plans d'épargne logement d'une part et pour l'ensemble des comptes épargne logement d'autre part.

Les risques attachés à ces engagements sont couverts par une provision dont le montant est déterminé par l'actualisation des résultats futurs dégagés sur les encours en risques :

- l'encours d'épargne en risque correspond au niveau d'épargne futur incertain des plans existant à la date de calcul de la provision. Il est estimé statistiquement en tenant compte du comportement des souscripteurs épargnants, pour chaque période future, par différence entre les encours d'épargne probables et les encours d'épargne minimum attendus ;
- l'encours de crédits en risque correspond aux encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de calcul et des crédits futurs estimés statistiquement en tenant compte du comportement de la clientèle et des droits acquis et projetés attachés aux comptes et plans d'épargne logement.

Les résultats des périodes futures sur la phase d'épargne sont déterminés, pour une génération considérée, par différence entre le taux réglémenté offert et la rémunération attendue pour un produit d'épargne concurrent.

Les résultats des périodes futures sur la phase de crédit sont déterminés par différence entre le taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL, et le taux anticipé des prêts à l'habitat non réglémentés.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable, une provision est constituée, sans compensation entre les générations. Les engagements sont estimés par application de la méthode Monte-Carlo pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux d'intérêt et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque. Sur cette base, une provision est constituée sur une même génération de contrats en cas de situation potentiellement défavorable pour la banque, sans compensation entre générations.

La provision est inscrite au passif du bilan et les variations sont enregistrées en produit net bancaire.

4.10.1 - Tableau de variations des provisions

	01/01/2023	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/2023
<i>En milliers d'euros</i>					
Provisions pour risques de contrepartie	232 781	45 364	-37 737	-1 602	238 806
Provisions pour engagements sociaux	38 952	183	-6 216	0	32 919
Provisions pour PEL/CEL	19 272	0	-921	0	18 351
Autres provisions pour risques	0	0	0	0	0
<i>Portefeuille titres et instruments financiers à terme</i>					
<i>Immobilisations financières</i>					
<i>Promotion immobilière</i>					
<i>Provisions pour impôts</i>					
Autres	0	0	0	0	0
Provisions exceptionnelles	0	0	0	0	0
<i>Provisions pour restructurations informatiques</i>					
<i>Autres provisions exceptionnelles</i>					
Total	291 005	45 547	-44 874	-1 602	290 076

4.10.2 - Provisions et dépréciations constituées en couverture du risque de contrepartie

	31/12/2022	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/2023
<i>En milliers d'euros</i>					
Dépréciations inscrites en déduction des éléments d'actifs	770 055	259 386	-171 174	-72 990	785 277
Dépréciations sur créances et litiges sur la clientèle	502 096	155 750	-51 554	-72 990	533 302
Dépréciations sur autres créances	267 959	103 636	-119 620	0	251 975
Provisions pour risques de contrepartie inscrites au passif	232 781	45 364	-37 737	-1 602	238 806
Provisions sur engagements hors bilan	7 777	2 399	-3 955	-482	5 738
Provisions pour risques pays	1 493	0	-333	0	1 160
Provisions sectorielles et collectives	178 337	20 745	-20 063	0	179 020
Provisions pour risque de contrepartie clientèle	45 174	22 220	-13 386	-1 120	52 888
Autres provisions	0	0	0	0	0
TOTAL	1 002 835	304 750	-208 911	-74 592	1 024 083

4.10.3 - Provisions pour engagements sociaux

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies concernent les régimes de retraites obligatoires gérés par la sécurité sociale et par les caisses de retraite AGIRC et ARRCO et des régimes sur complémentaires auxquels adhèrent les Banques Populaires. L'engagement de la BRED Banque Populaire est limité au versement des cotisations.

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et avantages à long terme

Les engagements de la BRED Banque Populaire concernent les régimes suivants :

- le régime de retraite des Banques Populaires géré par la Caisse Autonome de Retraite des Banques Populaires (CARBP) concerne les prestations de retraite issues de la fermeture du régime de retraite bancaire au 31 décembre 1993 ;
- retraites et assimilés : indemnités de fin de carrière et avantages accordés aux retraités ;
- autres : bonification pour médailles d'honneur du travail et autres avantages à long terme.

Ces engagements sont calculés conformément aux dispositions de la Recommandation n°2013-R-02 de l'Autorité des normes comptables modifiée le 5 novembre 2021.

Provisions - Engagements sociaux

→ Analyse des actifs et passifs comptabilisés au bilan

En milliers d'euros	31/12/2023				31/12/2022			
	Régime CARBP	Retraites	Autres engagements	Total	Régime CARBP	Retraites	Autres engagements	Total
Dette actuarielle	85 187	5 972	39 242	130 401	76 602	6 033	36 574	119 210
Juste valeur des actifs du régime	-63 350	-4 091	-37 356	-104 797	-57 822	-4 281	-36 599	-98 702
Juste valeur des droits à remboursement								
Effet du plafonnement d'actifs								
Ecarts actuariels non reconnus	2 688	105	4 522	7 315	9 513	491	8 441	18 445
Coûts des services passés non reconnus			0				0	
Solde net au bilan	24 525	1 986	6 408	32 919	28 293	2 243	8 416	38 952
Engagements sociaux passifs	24 524	1 986	6 408	32 918	28 293	2 243	8 416	38 952

→ Analyse de la charge de l'exercice

En milliers d'euros	31/12/2023				31/12/2022
	Régime CARBP	Retraites	Autres engagements	Total	Total
Coût des services rendus		0	0	-2 115	-3 401
Coût des services passés		188	0	269	0
Coût financier		-2 730	47	-1 322	-886
Produit financier		2 138	148	1 376	969
Prestations versées		3 526	0	4 474	5 547
Cotisations reçues				0	0
Ecarts actuariels comptabilisés en résultat		647	63	-482	0
Autres		0	0	-193	-410
TOTAL	3 769	258	2 007	6 034	1 818

La réforme des retraites en France (Loi 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 et décrets d'application 2023-435 et 2023-436 du 3 juin 2023) a été prise en compte pour l'évaluation de la dette actuarielle au 31 décembre 2023. L'impact de cette réforme est considéré comme une modification de régime comptabilisé en coût des services passés.

→ Ventilation de la juste valeur des actifs du régime

	CAR-BP		Indemnités de fin de carrière	
	Poids par catégories en %	Juste valeur des actifs (milliers d'euros)	Poids par catégories en %	Juste valeur des actifs (milliers d'euros)
Trésorerie	5,67%	3 590	0,00%	0
Actions	35,92%	22 755	41,87%	15 641
Obligations	49,81%	31 556	0,00%	0
Immobilier	0,00%	0	0,00%	0
Dérivés	0,00%	0	0,00%	0
Fonds de placement	8,60%	5 449	58,13%	21 715
Total	100,00%	63 350	100,00%	37 356

Principales hypothèses actuarielles

En pourcentage	Régime CARBP		Autres engagements	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Taux d'actualisation	3,17%	3,72%	3,20%	3,76%
Rendement attendu des actifs de couverture	2,40%	2,40%	2,40%	2,40%

Les tables de mortalité utilisées sont : TGH05-TGF05.

Le taux d'actualisation utilisé est issu de la courbe des emprunteurs de première catégorie (courbe « EUR Composite (AA) »).

4.10.4 - Provisions PEL / CEL

Encours des dépôts collectés

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Encours collectés au titre des Plans d'épargne logement (PEL)		
* ancienneté de moins de 4 ans	193 302	173 820
* ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	799 518	909 798
* ancienneté de plus de 10 ans	591 546	622 576
Encours collectés au titre des plans épargne logement	1 584 366	1 706 194
Encours collectés au titre des comptes épargne logement	205 061	181 291
TOTAL	1 789 427	1 887 485

Encours des crédits octroyés

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Encours de crédits octroyés		
* au titre des plans épargne logement	235	273
* au titre des comptes épargne logement	166	281
TOTAL	401	554

Provisions sur engagements liés aux comptes et plans épargne logement (PEL et CEL)

En milliers d'euros	01/01/2023	Dotations / reprises nettes	31/12/2023
Provisions constituées au titre des PEL			
* ancienneté de moins de 4 ans	1 215	621	1 836
* ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 888	-1 284	1 604
* ancienneté de plus de 10 ans	11 355	-1 783	9 572
Provisions constituées au titre des plans épargne logement	15 458	-2 446	13 012
Provisions constituées au titre des comptes épargne logement	3 823	1 542	5 365
Provisions constituées au titre des crédits PEL	-5	-19	-24
Provisions constituées au titre des crédits CEL	-5	3	-2
Provisions constituées au titre des crédits épargne logement	-10	-16	-26
TOTAL	19 272	-921	18 351

4.11 - Dettes subordonnées

Principes comptables

Les dettes subordonnées regroupent les fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts subordonnés, à durée déterminée ou à durée indéterminée, et les dépôts de garantie à caractère mutuel. Le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Dettes subordonnées à durée déterminée	0	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dettes supersubordonnées à durée indéterminée	0	0
Dépôts de garantie à caractère mutuel	2 368	2 368
Dettes rattachées	0	0
Total	2 368	2 368

Au 31 décembre 2023, les primes de remboursement ou d'émission restant à amortir sont nulles.

4.12 - Fonds pour risques bancaires généraux

Principes généraux

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de l'entité.

Ils comprennent également les montants dotés au Fonds régional de solidarité et aux fonds constitués dans le cadre du mécanisme de garantie (cf. note 1.2).

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2023
Fonds régionaux de solidarité	125 042	0	0		125 042
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	87 866	0	0		87 866
Total	212 908	0	0	0	212 908

Au 31 décembre 2023, les fonds pour risques bancaires généraux incluent notamment 89,94 millions d'euros affectés au Fond Réseau Banque Populaire, 35,105 millions d'euros affectés au Fonds de Garantie Mutuel et 87,87 millions d'euros affectés au Fonds Régional de Solidarité.

4.13 - Capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Primes d'émission	Réerves/		Résultat	Total capitaux
			autres	Report à nouveau		propres hors
						FRBG
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2021	1 495 867	7 482	2 115 783	114 216	223 904	3 957 252
Mouvements de l'exercice	185 565	0	198 045	-4 216	-65 345	314 049
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2022	1 681 432	7 482	2 313 828	110 000	158 559	4 271 301
Impact changement de méthode						0
Affectation résultat 2022			158 559		-158 559	0
Distribution de dividendes			-37 885			-37 885
Réduction de capital						0
Augmentation de capital	212 502		-10 731			201 772
Autres mouvements						0
Résultat de la période					548 303	548 303
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2023	1 893 934	7 482	2 423 771	110 000	548 303	4 983 490

Le capital social est fixé à 1 893 934 238,40 euros. Le capital social est divisé en cent soixante-dix-huit millions huit cent quarante et un mille sept cent soixante (178 841 760) parts sociales de valeur nominale de dix euros et cinquante-neuf centimes (10,59 euros) chacune, intégralement libérées et toutes de même catégorie.

Une augmentation de capital, par souscription en numéraire, d'un montant de 201 771 827 ,01 euros a été réalisée aux termes d'une délibération du Conseil d'administration du 26 juin 2023, par l'émission au pair de 19 161 617 parts sociales nouvelles de 10,53 euros de valeur nominale chacune.

Au 1^{er} juin 2023, la BRED Banque Populaire a procédé à une distribution d'intérêt sur parts sociales pour un montant de 37,885 millions d'euros paiement intégral en numéraire.

4.14 - Durée résiduelle des emplois et ressources

Les emplois et ressources à terme définis sont présentés selon la durée restant à courir avec créances et dettes rattachées.

En milliers d'euros	31/12/2023						Total
	Inférieur à 1 mois	de 1 mois à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Non déterminé	
Effets publics et valeurs assimilées	81 066	246 946	1 357 665	11 268 787	2 233 906	0	15 188 370
Créances sur les établissements de crédit	1 908 849	991 770	3 719 413	819 526	1 015 689	0	8 455 247
Opérations avec la clientèle	6 412 936	1 403 845	3 348 013	10 365 713	11 546 691	0	33 077 198
Obligations et autres titres à revenu fixe	272 004	316 722	532 514	1 164 615	6 785 637	0	9 071 492
Opérations de crédit-bail et de locations simples	0	0	0	0	0	0	0
Total des emplois	8 674 855	2 959 283	8 957 605	23 618 641	21 581 923	0	65 792 307
Dettes envers les établissements de crédit	7 833 074	4 333 673	1 657 813	6 266 009	348 672	0	20 439 241
Opérations avec la clientèle	47 592 072	1 624 999	5 998 138	1 718 718	69 498	0	57 003 425
Dettes représentées par un titre	3 219 123	2 894 247	3 097 060	17 525	333	0	9 228 288
Dettes subordonnées	2 368	0	0	0	0	0	2 368
Total des ressources	58 646 637	8 852 919	10 753 011	8 002 252	418 503	0	86 673 322

Suite à l'application du règlement ANC n°2020-10, les dettes représentées par un titre sont présentées après déduction des titres empruntés et la créance sur le fonds d'épargne est présentée en déduction de l'épargne réglementée. Se référer aux notes 4.2, 4.3.1 et 4.8.

NOTE 5 - INFORMATIONS SUR LE HORS BILAN ET OPÉRATIONS ASSIMILÉES

5.1 - Engagements reçus et donnés

Principes généraux

→ Engagements de financement

Les engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés comprennent notamment les accords de refinancement, les acceptations à payer ou les engagements de payer, les confirmations d'ouvertures de crédits documentaires et les autres engagements donnés à des établissements de crédit.

Les engagements de financement en faveur de la clientèle comprennent notamment les ouvertures de crédits confirmés, les lignes de substitution des billets de trésorerie, les engagements sur facilités d'émission de titres et les autres engagements en faveur d'agents économiques autres que des établissements de crédit et assimilés.

Les engagements de financement reçus recensent notamment les accords de refinancement et les engagements divers reçus d'établissements de crédit et assimilés.

→ Engagements de garantie

Les engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit recouvrent notamment les cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit et assimilés.

Les engagements de garantie d'ordre de la clientèle comprennent notamment les cautions, avals et autres garanties d'ordre d'agents économiques autres que des établissements de crédit et assimilés.

Les engagements de garantie reçus recensent notamment les cautions, avals et autres garanties reçus d'établissements de crédit et assimilés.

5.1.1 - Engagements de financement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Engagements de financement donnés		
en faveur des établissements de crédit	250 060	190 730
en faveur de la clientèle	6 061 950	5 251 086
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	79 961	83 344
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	5 963 932	5 144 949
<i>Autres engagements</i>	18 057	22 793
Total des engagements de financement donnés	6 312 010	5 441 816
Engagements de financement reçus		
d'établissements de crédit	3 429 054	2 896 775
de la clientèle		
Total des engagements de financement reçus	3 429 054	2 896 775

5.1.2 - Engagements de garantie

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Engagements de garantie donnés		
D'ordre d'établissements de crédit	378 652	355 744
- confirmation d'ouverture de crédits documentaires	207 444	228 404
- autres garanties	171 208	127 340
D'ordre de la clientèle	3 025 117	2 749 381
- cautions immobilières	220 931	171 569
- cautions administratives et fiscales	25 270	25 677
- autres cautions et avals donnés	1 029 840	981 504
- autres garanties données	1 749 076	1 570 631
Total des engagements de garantie donnés	3 403 769	3 105 125
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	5 006 503	4 491 993
Total des engagements de garantie	8 410 272	7 597 118

5.1.3 - Autres engagements ne figurant pas au hors bilan

En milliers d'euros	31/12/2023		31/12/2022	
	Engagements donnés	Engagements reçus	Engagements donnés	Engagements reçus
Autres valeurs affectées en garantie en faveur d'établissements de crédit	3 544 975		2 163 501	
Autres valeurs affectées en garantie reçues de la clientèle	0		0	
Total	3 544 975	0	2 163 501	0

Au 31 décembre 2023, les créances données en garantie dans le cadre des dispositifs de refinancement incluent notamment :

- Il n'y a pas de titres et de créances mobilisées auprès de la Banque de France dans le cadre du processus TRICP 2023 comme au 31 décembre 2022 ;
- La BRED Banque Populaire ne détient aucune créance nantie auprès de la SFEF au 31 décembre 2023 comme au 31 décembre 2022.

5.2 - Opérations sur instruments financiers à terme

Principes comptables

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC).

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. À la date de clôture, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

Opérations fermes

Les contrats d'échange de taux et assimilés (accords de taux futurs, garantie de taux plancher et plafond) sont classés selon le critère de l'intention initiale dans les catégories suivantes :

- microcouverture (couverture affectée) ;
- macrocouverture (gestion globale de bilan) ;
- positions spéculatives / positions ouvertes isolées ;
- gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.

Les montants perçus ou payés concernant les deux premières catégories sont comptabilisés prorata temporis dans le compte de résultat.

Les charges et produits d'instruments utilisés à titre de couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments homogènes sont enregistrés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Les éléments de résultat de l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le même poste que les produits et charges concernant les éléments couverts en « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées ». Le poste « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation » est utilisé lorsque les éléments couverts sont inclus dans le portefeuille de négociation.

En cas de surcouverture caractérisée, une provision pourra être constituée sur l'instrument de couverture, à hauteur de la quote-part en surcouverture, si l'instrument est en moins-value latente. Dans ce cas, la dotation aux provisions affectera le poste « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat au poste « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Les charges et les produits relatifs à certains contrats constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument.

La comptabilisation des plus ou moins-values latentes est fonction de la nature des marchés concernés (organisés et assimilés ou de gré à gré).

Sur les marchés de gré à gré (qui incluent les opérations traitées en chambres de compensation), les pertes latentes éventuelles, constatées par rapport à la valeur de marché, font l'objet d'une provision. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

Sur les marchés organisés ou assimilés, les instruments bénéficient d'une cotation permanente et d'une liquidité suffisante pour justifier leur valorisation au prix de marché.

Les contrats relevant de la gestion spécialisée sont valorisés en tenant compte d'une décote pour risque de contrepartie et valeur actualisée des frais de gestion futurs, si ces ajustements de valorisation sont significatifs. Les dérivés traités avec une contrepartie membre du mécanisme de solidarité du Groupe BPCE (cf. note 1.2) ne font pas l'objet de ces ajustements de valorisation. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat au poste « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Les soultes de résiliation ou d'assignation sont comptabilisées comme suit :

- pour les opérations classées en gestion spécialisée ou en position ouverte isolée, les soultes sont rapportées immédiatement en compte de résultat ;
- pour les opérations de microcouverture et de macrocouverture, les soultes sont soit amorties sur la durée de vie résiduelle de l'élément anciennement couvert soit rapportées immédiatement en compte de résultat.

Opérations conditionnelles

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations sur options de taux d'intérêt, de change ou sur actions, les primes payées ou encaissées sont enregistrées en compte d'attente. À la clôture de l'exercice, ces options font l'objet d'une valorisation portée en compte de résultat dans le cas de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé. Pour les marchés de gré à gré, seules les moins-values font l'objet d'une provision et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Lors de la revente, du rachat, de l'exercice ou à l'expiration, les primes sont enregistrées immédiatement en compte de résultat.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert. Les instruments conditionnels vendeurs ne sont pas éligibles au classement en macrocouverture.

Comptes individuels annuels

Les marchés de gré à gré peuvent être assimilés à des marchés organisés lorsque les établissements qui jouent le rôle de mainteneurs de marchés garantissent des cotations permanentes dans des fourchettes réalistes ou lorsque des cotations de l'instrument financier sous-jacent s'effectuent elles-mêmes sur un marché organisé.

5.2.1 - Instruments financiers et opérations de change à terme

En milliers d'euros	31/12/2023				31/12/2022			
	Couverture	Autres opérations	Total	Juste valeur	Couverture	Autres opérations	Total	Juste valeur
Opérations fermes								
Opérations sur marchés organisés	0	32 366 696	32 366 696	0	0	32 051 397	32 051 397	0
Contrats de taux d'intérêt	0	41 205	41 205	0	0	52 522	52 522	0
Contrats de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres contrats	0	32 325 491	32 325 491	0	0	31 998 875	31 998 875	0
Opérations de gré à gré	99 621 500	98 612 235	198 233 735	-702 569	105 099 585	103 445 765	208 545 350	-1 593 299
Accords de taux futurs (FRA)	0	0	0	0	0	0	0	0
Swaps de taux d'intérêt	97 152 127	16 892 220	114 044 347	-600 998	103 748 531	20 683 680	124 432 211	-1 047 533
Swaps financiers de devises	2 469 373	9 726 289	12 195 662	69 771	1 351 054	5 077 395	6 428 449	104 954
Autres contrats à terme	0	71 993 726	71 993 726	-171 342	0	77 684 690	77 684 690	-650 720
Total opérations fermes	99 621 500	130 978 931	230 600 431	-702 569	105 099 585	135 497 162	240 596 747	-1 593 299
Opérations conditionnelles								
Opérations sur marchés organisés	0	2 800 140	2 800 140	960 711	0	2 482 000	2 482 000	586 666
Options de taux d'intérêt	0	0	0	0	0	0	0	0
Options de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres options	0	2 800 140	2 800 140	960 711	0	2 482 000	2 482 000	586 666
Opérations de gré à gré	0	6 203 145	6 203 145	8 220	0	8 112 870	8 112 870	6 144
Options de taux d'intérêt	0	5 857 189	5 857 189	9 741	0	6 828 805	6 828 805	7 894
Options de change	0	276 614	276 614	790	0	1 094 720	1 094 720	-690
Autres options	0	69 342	69 342	-2 311	0	189 345	189 345	-1 061
Total opérations conditionnelles	0	9 003 285	9 003 285	968 931	0	10 594 870	10 594 870	592 810
Total instruments financiers et change à terme	99 621 500	139 982 216	239 603 716	266 362	105 099 585	146 092 032	251 191 617	-1 000 489

5.2.2 - Ventilation par type de portefeuille des instruments financiers de taux d'intérêt et swaps financiers de devises négociés sur un marché de gré à gré

En milliers d'euros	31/12/2023					31/12/2022				
	Micro couverture	Macro couverture	Position ouverte isolée	Gestion spécialisée	Total	Micro couverture	Macro couverture	Position ouverte isolée	Gestion spécialisée	Total
Opérations fermes	92 380 101	7 241 399	0	26 618 509	126 240 009	97 234 584	7 865 001	0	25 761 075	130 860 660
Accords de taux futurs (FRA)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Swaps de taux d'intérêt	89 910 728	7 241 399	0	16 892 220	114 044 347	95 883 530	7 865 001	0	20 683 680	124 432 211
Swaps financiers de devises	2 469 373	0	0	9 726 289	12 195 662	1 351 054	0	0	5 077 395	6 428 449
Autres contrats à terme de taux d'intérêt	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations conditionnelles	0	0	0	5 857 189	5 857 189	0	0	0	6 828 805	6 828 805
Options de taux d'intérêt	0	0	0	5 857 189	5 857 189	0	0	0	6 828 805	6 828 805
Total	92 380 101	7 241 399	0	32 475 698	132 097 198	97 234 584	7 865 001	0	32 589 880	137 689 465

5.3 - Opérations en devises

Principes comptables

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement n°2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC).

Les créances, les dettes et les engagements hors bilan libellés en devises sont évalués au cours de change à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change latents et définitifs sont enregistrés en compte de résultat. Les produits et les charges payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction.

Les immobilisations et titres de participation en devises financés en euros restent valorisés au coût d'acquisition.

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les reports et déports sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés prorata temporis en compte de résultat. Les autres contrats de change et les instruments financiers à terme en devises sont évalués au prix du marché. Les contrats de change à terme secs ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir. Les swaps cambistes s'enregistrent comme des opérations couplées d'achats au comptant et de ventes à terme de devises. Les swaps financiers de devises sont assujettis aux dispositions du règlement n°2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC).

Comptes individuels annuels

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Opérations de change comptant		
Monnaies à recevoir non reçues	1 711 098	1 252 926
Monnaies à livrer non livrées	736 259	1 231 400
TOTAL	2 447 357	2 484 326

5.4 - Ventilation du bilan par devise

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023		31/12/2022	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	80 029 782	76 628 933	92 263 318	82 754 586
Dollar	13 052 239	11 298 986	11 968 762	15 190 451
Livre Sterling	1 008 487	7 415 515	763 732	8 102 627
Franc Suisse	192 991	155 238	270 200	164 738
Yen	1 807 234	85 209	1 397 489	96 288
Autres	105 083	611 935	64 889	419 699
Total	96 195 816	96 195 816	106 728 389	106 728 389

NOTE 6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Consolidation

En référence à l'article 4111-1 du règlement n°2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC), en application de l'article 111-1 du règlement ANC 2020-01, la BRED Banque Populaire établit des comptes consolidés conformes au référentiel comptable international.

Ses comptes individuels sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe BRED.

6.2 - Implantations dans les pays non coopératifs

L'article L. 511-45 du Code monétaire et financier et l'arrêté du ministre de l'Économie du 6 octobre 2009 imposent aux établissements de crédit de publier en annexe de leurs comptes annuels des informations sur leurs implantations et leurs activités dans les États ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

Ces obligations s'inscrivent dans le contexte mondial de lutte contre les territoires non fiscalement coopératifs, issu des différents travaux et sommets de l'OCDE, mais participent également à la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

Le Groupe BPCE, dès sa constitution, a adopté une attitude prudente, en informant régulièrement les établissements de ses réseaux des mises à jour des listes de territoires que l'OCDE a considéré comme insuffisamment coopératif en matière d'échange d'informations en matière fiscale et des conséquences que l'implantation dans de tels territoires pouvaient avoir. Parallèlement, des listes de ces territoires ont été intégrées, pour partie, dans les progiciels utilisés aux fins de prévention du blanchiment de capitaux, et ce en vue d'appliquer une vigilance appropriée aux opérations avec ces États et territoires (mise en œuvre du décret n°2009-874 du 16 juillet 2009). Au niveau central, un recensement des implantations et activités du groupe dans ces territoires a été réalisé aux fins d'informations des instances de direction.

Cette déclaration se base sur la liste des pays cités dans l'arrêté du 17 octobre 2023 pris en application de l'article 238-0-A du Code général des impôts.

Au cours de l'année 2023 la BRED Banque Populaire a eu une activité avec :

- sa filiale bancaire au Vanuatu : tenue d'un compte ordinaire bancaire, accord d'un prêt au 31 décembre 2023 à hauteur de 17,2 M€ (prêts en devises, équivalent euros donnés ici), accord d'emprunt(s) à hauteur de 13,7 M€, impact résultat de -139 K€ sur le prêt/emprunt ;
- sa filiale bancaire aux îles Fidji : tenue d'un compte ordinaire bancaire, accord d'emprunt(s) à hauteur de 84,1 M€, impact résultat de -2,5 M€ sur emprunt, échange de prestations inférieures à 100 K€.

Comptes individuels annuels

RESULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

en milliers d'euros	2019	2020	2021	2022	2023
Capital en fin d'exercice					
Parts sociales : montant	1 361 628	1 375 718	1 495 867	1 681 432	1 893 934
Nombre de parts émises	130 674 465	132 026 661	142 871 707	159 680 143	178 841 760
Capitaux propres	3 478 936	3 633 696	3 957 252	4 271 301	4 983 490
Résultat global des opérations					
Produit net bancaire	1 021 125	1 004 639	1 101 117	1 062 294	1 442 268
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	483 392	408 096	449 698	563 513	736 400
Impôts sur les bénéfices	-98 157	-90 503	-92 703	-61 234	-105 871
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-31 700	-30 433	-45 100	-51 281	-32 966
Résultat après impôts et participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	236 420	155 022	223 904	158 559	548 303
Report à nouveau avant affectation du résultat	110 000	110 000	114 216	110 000	110 000
Résultat porté aux réserves	207 220	129 702	196 431	112 746	468 887
Report à nouveau après affectation	110 000	110 000	110 000	110 000	110 000
Intérêts affectés aux parts sociales	17 379	17 569	20 494	37 885	52 001
Résultat par titre portant jouissance (part sociale)					
Résultat après impôts et participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	3,12	2,20	2,36	3,16	3,74
Résultat après impôts et participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,09	1,19	1,70	1,11	3,43
Intérêts versés à chaque part sociale	0,16	0,14	0,16	0,26	0,32
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3 512	3 516	3 491	3 594	3 637
Montant de la masse salariale de l'exercice(1)	198 163	201 633	207 144	220 485	233 207
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	138 996	105 539	113 826	117 610	118 498

- les 17 372 905 parts nouvelles créées en décembre 2019 portent jouissance à compter du 18 décembre 2019
- les 1 352 196 parts nouvelles créées en décembre 2020 portent jouissance à compter du 30 septembre 2020
- les 10 845 046 parts nouvelles créées en décembre 2021 portent jouissance à compter du 09 août 2021
- les 27 653 482 parts nouvelles créées en décembre 2022 portent jouissance à compter du 09 août 2022
- les 19 161 617 parts nouvelles créées en juin 2023 portent jouissance à compter du 26 Juin 2023

2

Rapport d'activité

Copie certifiée conforme à l'original,
le 08/07/2024,



Jean-Paul JULIA,
Directeur Général.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE	2-1
STRATÉGIE DE LA BANQUE COMMERCIALE	2-2
CHIFFRES CLÉS DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ	2-9
BANQUE COMMERCIALE EN FRANCE	2-13
BANQUE À L'INTERNATIONAL ET COM	2-20
DIRECTION DES MARCHÉS DE CAPITAUX	2-27
GESTION CONSOLIDÉE DES INVESTISSEMENTS	2-28
RETOUR SUR FONDS PROPRES DES PÔLES D'ACTIVITÉS	2-30
BILAN CONSOLIDÉ	2-31
SOLVABILITÉ ET LIQUIDITÉ	2-32
LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE ET DE GESTION RELATIVES À L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE	2-39
ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE	2-40
PERSPECTIVES	2-40
INFORMATIONS SUR LES IMPLANTATIONS	2-41
DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT	2-41
DÉLAIS DE RÉGLEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS	2-42
INFORMATIONS RELATIVES AUX COMPTES INACTIFS OUVERTS DANS NOS LIVRES	2-43

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

2024, un tremplin vers 2025

L'année 2023 se termine sur une performance économique sans surprise. Dans une zone euro où l'activité aura progressé de 0,6 %, la France affiche pour sa part un niveau proche de 1 %. Plus solide que celle de son voisin allemand en probable récession annuelle, sa croissance n'en reste pas moins décevante. Plus au sud de l'Europe, ses proches voisins affichent aussi des résultats disparates.

La performance de la France, qui se concentre sur une seule hausse du PIB de 0,7 % au second trimestre, est aussi assez inhabituelle dans sa composition : une dynamique d'investissement qui s'est maintenue au cours des 3 premiers trimestres. Les entreprises privées y ont largement contribué, dans un contexte inflationniste où elles ont réussi à maintenir leurs marges jusqu'à la fin 2023. Les investissements publics ont aussi participé à ce mouvement, alors que ceux des ménages, dès 2022, ont été freinés par le resserrement de la politique monétaire. Dans cet environnement inflationniste et monétaire adverse, ces derniers ont réduit leurs dépenses de consommation qui terminent ainsi l'année sur une contribution limitée. En revanche, le solde net du commerce extérieur, qui avait pesé sur l'activité en 2022 a bénéficié de deux facteurs complémentaires : d'une part, la faiblesse de la demande domestique et de ce fait des importations, d'autre part un rebond sensible, et qui pourrait se prolonger en 2024, d'un certain nombre de postes d'exportations. Ainsi, celui des ventes d'électricité, même s'il n'a pas encore retrouvé son niveau d'avant Covid, s'est-il sensiblement redressé. Les exportations aéronautiques, autre point fort de l'économie française, bien orientées au-delà du simple rattrapage post covid, resteront un élément important de cette équation.

Si les perspectives 2024 sont prudentes dans un contexte européen toujours fragile, quelques poches de croissance se profilent néanmoins, à commencer par la poursuite des projets dans la transition de notre pays. Ils soutiendront l'investissement dans des conditions de financement qui se détendraient sur la seconde partie de l'année. Les dépenses dévolues aux outils de l'information et communication ont été peu ébranlées par le tassement du cycle économique. Ils représentent à présent près de 30 % des efforts capitalistiques des entreprises non financières, 10 points de plus qu'en 2015. Cette tendance est aussi soutenue dans les opérations consacrées à la production d'électricité verte toujours insuffisante mais dont le poids est en constante progression. La rénovation des bâtiments, l'amélioration de la performance énergétique vont aussi se poursuivre. En 2023, ces travaux ont été une source d'activité dans le bâtiment, atténuant les effets liés à la crise du secteur immobilier. Ces projets de verdissement de notre économie semblent inscrits dans la durée, l'Etat continuant à les accompagner dans le cadre du plan de transition.

La volonté française et européenne de retrouver une souveraineté industrielle constitue à son tour un autre relais pour des investissements qui ont déjà contribué à la croissance des deux dernières années. Néanmoins, le tassement des enquêtes de conjoncture récentes dans ces secteurs pourrait se traduire par un fléchissement de cette dynamique sur la première partie de l'année.

La consommation privée, qui s'est adaptée à un niveau de revenus disponibles rognés par les pressions sur les prix en 2022 et 2023, pourrait à présent évoluer plus favorablement : la désinflation est en bonne voie, la normalisation des chaînes de production ainsi que l'organisation des nouvelles routes d'approvisionnement après le début de la guerre en Ukraine vont accompagner la poursuite du reflux des prix. Les dépenses des ménages pourraient de ce fait progressivement redémarrer, encouragées par les revalorisations des revenus négociés ou indexés qui vont se déclinier sur la première partie de l'année. Malgré un niveau d'inflation qui n'autorise pas encore la BCE à baisser la garde sur ses taux d'intervention, la perspective d'une sortie du cycle de resserrement monétaire se traduit déjà dans les enquêtes de conjoncture. En même temps que leurs inquiétudes sur les prix s'atténuent, les intentions d'achat importants se redressent, même si leur volonté d'épargner se maintient toujours à un haut niveau.

Sans nouveau choc de prix, la prudente détente monétaire qui pourrait intervenir à partir du mois de juin 2024 sera à ce titre un élément majeur pour l'activité des économies de la zone euro et la France en particulier, quand du côté de la politique budgétaires, les marges de manœuvre deviennent plus étroites.

Dans un tel contexte, la croissance de l'année 2024 affichera une performance globale peu différente de celle qui s'est récemment terminée. Sans nouvel événement imprévu, elle constituera néanmoins, grâce à une demande privée plus soutenue, un tremplin vers une année 2025 plus florissante.

STRATÉGIE DE LA BANQUE COMMERCIALE

Depuis 2020, l'économie française, comme l'ensemble des économies mondiales, est marquée par des événements de grande ampleur modifiant profondément notre environnement. Si les années 2020 et 2021 ont été dominées en grande partie par l'épidémie de Covid et les réponses sanitaires et budgétaires, avec en cascade des conséquences sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, 2022 a été l'année de la crise énergétique, de la guerre en Ukraine et du retour de l'inflation.

L'exercice 2023, aura pour sa part été caractérisé par une inflation encore élevée (+ 5,2 %) et par la brutale remontée des taux d'intérêt directeurs de la Banque Centrale Européenne. Ce nouvel environnement de taux n'est pas sans conséquences : baisse de la capacité d'emprunt des ménages, recul historique du marché de l'immobilier, évolution radicale du comportement des épargnants.

Pour les banques, ce contexte se révèle complexe et exigeant. La hausse des taux d'intérêts leur permettra à moyen terme de reconstituer leurs marges. Dans l'intervalle, elles subissent la hausse du coût des ressources, la baisse de l'activité crédit habitat, doivent veiller à leurs équilibres bilantiels et anticiper la hausse du coût du risque.

Dans cet environnement en tension, nos clients ont plus que jamais besoin d'être accompagnés et conseillés. Dans le même temps, la digitalisation de la banque transactionnelle est un mouvement de fond irréversible.

Face à ces défis, la BRED s'adapte en renforçant sa stratégie de banque de proximité proche de ses clients. La BRED déploie depuis plusieurs années cette promesse relationnelle. Il s'agit d'une banque qui abolit les distances physiques et relationnelles, en mariant le meilleur de l'humain et du digital.

La BRED propose à tous les clients une relation globale de proximité à valeur ajoutée :

- la BRED met en face de chaque client un conseiller attiré doté des expertises dont il a besoin quel que soit son segment : particulier, client patrimonial, professionnel, profession libérale, entreprise, association ;
- une relation globale parce que cette relation, durable dans le temps, se déploie pour tous les besoins de la famille, de l'entreprise ainsi que de son dirigeant ;
- une relation de proximité parce que nos conseillers connaissent leurs clients et instaurent avec eux un échange permanent, simple et humain, dans notre réseau bien sûr, mais aussi via les canaux de communication téléphoniques ou digitaux. Le tout, avec le supplément d'âme apporté par les valeurs coopératives ;
- à valeur ajoutée enfin, en déployant une organisation permettant aux conseillers de consacrer plus de temps aux rendez-vous clients et au conseil.

Une banque au quotidien toujours plus pratique

La BRED continue de simplifier les échanges à distance avec ses clients, en leur offrant toujours plus de praticité et de confort pour la réalisation de leurs opérations de banque au quotidien, mais aussi pour communiquer avec leur conseiller.

Le site internet et l'application BredConnect sont en constante amélioration pour proposer aux clients plus de services et une expérience toujours plus fluide. Les clients sont à présent en mesure d'effectuer la quasi-totalité de leurs opérations courantes en toute autonomie, simplicité et sécurité. Notre application est d'ailleurs classée parmi les meilleures du marché, comme en témoignent les notations des plateformes de téléchargement d'applications.

Une prise en charge multicanale est proposée aux clients : la ligne téléphonique directe et l'adresse électronique des conseillers mis à disposition des clients facilitent les contacts et fluidifient la relation, tout comme la messagerie sécurisée. Cette messagerie accessible depuis le site ou l'application intègre la possibilité de partager des documents. Le Centre de Relations Clients (CRC) offre une disponibilité élargie au-delà des horaires d'ouverture des agences, avec des conseillers bancaires disponibles pour prendre en charge les demandes et répondre aux questions les plus courantes.

Enfin, le programme de rénovation des agences touche à son but, les dotant toutes d'un espace libre-service complet et très largement accessible (6h-22h), avec des automates chèques et espèces de dernière génération.

Une banque investie dans l'amélioration de l'expérience de ses clients et de ses collaborateurs

À la BRED, la Banque sans distance repose sur des relations humaines de confiance, mais aussi sur la promesse d'une expérience clients et collaborateurs fluide et sans rupture.

L'attention portée au traitement des demandes des clients, quel que soit le canal de contact utilisé, est primordiale. La réactivité et le service rendu aux clients sont des marques d'attention et de considération indispensables pour la qualité perçue du service et une relation de confiance dans la durée. Pour accompagner cette démarche, la BRED a développé depuis quelques années tout un dispositif de suivi de la satisfaction de ses clients, au travers d'enquêtes récurrentes ou ponctuelles. Dans le cadre du plan d'amélioration continue de notre service client, le pilotage des indicateurs qualité permet aux conseillers de réagir rapidement en cas de dégradation de la qualité de la relation avec un client.

Pour accompagner et accélérer la digitalisation des parcours clients et collaborateurs, la BRED s'appuie sur la Direction de l'Expérience client. L'ensemble des parcours clients et collaborateurs fait ainsi l'objet d'une revue, d'une notation, et d'un plan annuel d'amélioration.

Cette année encore, nous avons accéléré l'usage des réunions et rendez-vous en visioconférence (Teams). Ce dispositif permet de conserver la proximité relationnelle tout en réduisant les déplacements. Le contact visuel entre le client et son conseiller et le partage d'écran rendent l'expérience plus interactive et suscitent davantage d'échanges qu'au téléphone.

L'amélioration et la digitalisation des parcours est une constante préoccupation : la quasi-totalité de nos contrats (produits, services, prêts) peuvent à présent se signer électroniquement.

La BRED déploie par ailleurs une stratégie d'élargissement de ses offres de services à des univers non bancaires. Il s'agit de développer des plateformes de services extra-bancaires complémentaires aux offres bancaires traditionnelles et accessibles depuis l'application ou le site de la BRED. Tout en restant fidèles à notre cœur de métier, nous cherchons à apporter toujours plus de valeur à nos clients en leur proposant des services additionnels à forte valeur ajoutée :

- services dédiés aux professionnels autour de la gestion et du développement de leur activité : agenda commercial, gestion des devis et factures, gestion des notes de frais, comptabilité, etc. ;
- services dédiés aux particuliers autour des thématiques de l'immobilier et de la retraite : guide du prêt immobilier, service de télésurveillance, simulateur retraite, etc.

Une banque qui revisite régulièrement son dispositif, au bénéfice de ses collaborateurs et clients

Le réseau d'agences, qui représente à lui seul près de 63 % du Produit Net Bancaire (PNB) de la Banque Commerciale France, constitue un enjeu majeur pour la BRED. Face à la concurrence des néo-banques et des grands acteurs de la place en marche pour transformer leur réseau de proximité, il est nécessaire de revisiter en permanence notre organisation pour bâtir un modèle toujours plus efficient. En 2023, la BRED a pérennisé et renforcé son modèle d'agences pour toujours :

- plus de disponibilité pour encore plus de proximité ;
- plus de temps commercial pour aller au-devant des clients par la proactivité ;
- plus de rendez-vous choisis et qualifiés pour plus d'efficacité commerciale ;
- plus de valeur ajoutée.

Une banque détenue par ses clients-sociétaires et engagée dans le développement durable de ses territoires

Sociétariat

Plus de 200.000 clients de la BRED sont devenus sociétaires de leur banque et détiennent ainsi une partie de son capital social, en ayant souscrit des parts sociales. Il s'agit de titres financiers, non cotés, d'une valeur nominale de 10,59 € au 31/12/2023, qui peuvent être détenus dans un compte titre ordinaire ou un plan d'épargne en actions, à

Rapport d'activité

titre individuel ou au titre d'une entreprise ou d'une association.

Le capital social de la BRED et la mise en réserve de ses résultats constituent les fonds propres de la Banque, indispensables à son développement. Les parts sociales n'étant pas cotées en bourse, elles assurent l'indépendance de la BRED par rapport aux marchés financiers. Ainsi, la banque, pilotée selon une approche privilégiant le moyen-long terme, reste au seul service de ses clients et de ses territoires, conformément à sa raison d'être : « résolument coopérative et innovante, la BRED accompagne dans une relation durable et de proximité tous ceux qui vivent et entreprennent dans chaque territoire ».

L'activité de la BRED, centrée sur le financement des projets de vie et professionnels de ses clients, contribue au soutien de l'économie, au niveau local : un million d'euros de crédit accordé contribue à soutenir 14 emplois locaux, d'après la mesure réalisée par un cabinet indépendant.

Les parts sociales confèrent à leurs détenteurs le pouvoir de voter les résolutions de l'Assemblée générale annuelle de leur banque. Ainsi les sociétaires ont la possibilité de s'impliquer dans la gouvernance de leur banque et notamment de choisir leurs représentants au sein du Conseil d'Administration qui sont chargés de valider les orientations stratégiques.

La détention de parts sociales ouvre droit au versement d'un intérêt annuel, voté par l'Assemblée générale annuelle des sociétaires. Ainsi, nos clients sociétaires sont étroitement associés au partage de la réussite de la BRED.

Un lien permanent est entretenu avec nos sociétaires au moyen de réunions d'information locales, d'une lettre adressée par mail quatre fois par an, de sites internet donnant accès à des informations.

Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)

La BRED veille à garantir l'éthique des affaires, dans le strict respect des réglementations en vigueur. Cet objectif se traduit par la mise en œuvre d'un code de conduite et d'éthique, de formations obligatoires, à destination des collaborateurs et d'un dispositif complet d'écoute et d'enquêtes, pour mesurer la qualité de service à la clientèle. En complément, un ensemble de moyens est destiné à assurer la protection des données personnelles de nos clients.

Notre réseau d'agences physiques, dense et récemment rénové est doté d'un accès adapté aux personnes en situation de handicap, complété par des canaux de communication à distance, favorisant ainsi l'accès à nos services, y compris aux clients les plus vulnérables, fragiles ou les plus âgés.

Nous pilotons la décarbonation de notre portefeuille de crédit grâce à l'intégration de critères ESG dans le processus d'octroi de crédit et en accompagnant nos clients dans leur propre décarbonation au moyen d'une offre de services et de financements adaptés. La BRED finance activement la production d'énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments à usages professionnels et d'habitation. Une politique de crédit restrictive a été adoptée concernant le financement du charbon thermique. Le développement, par notre société de gestion Promepar, de fonds ISR (investissement socialement responsable) répond aux attentes de nos clients qui souhaitent donner du sens à leur épargne.

La BRED, par l'intermédiaire de BPCE, a rejoint le programme « Net Zero Banking Alliance » (NZBA) en 2021 et contribue à la réalisation des engagements sur le climat, publiés par le Groupe BPCE, dans son rapport « Task Force on Climate related Financial Disclosures » (TCFD), alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris, adoptés lors de la COP 21, en 2015.

La BRED adhère également, par la voie de BPCE, au « Global Compact » depuis 2012. Ce programme vise à respecter des standards internationaux dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption, ainsi que de prendre des mesures pour faire progresser les objectifs de développement durable. La BRED veille ainsi au respect de l'ensemble des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), sur l'ensemble de ses territoires.

Enfin, la BRED mesure son « empreinte coopérative et sociétale » en recensant et en valorisant le coût des actions qu'elle engage de sa propre initiative, sans contrainte réglementaire, au bénéfice de ses parties prenantes : sociétaires, clients, collaborateurs, administrateurs, société civile. Ces actions intègrent notamment celles qui relèvent du mécénat. En 2023, 199 actions ont été recensées et valorisées pour un montant de 15 M€. Elles concernent les domaines de l'éducation, de la recherche, de la culture et du patrimoine et de la solidarité.

Rapport d'activité

En 2023, pour la seconde année consécutive, la BRED a obtenu le plus haut niveau de performance extra-financière selon la classification de Moody's, soit le niveau « avancé ». Avec un score ESG de 66 points, le BRED se classe au 3^{ème} rang européen dans la catégorie des banques de détail et spécialisées. Ce score confirme la capacité et la volonté « avancées » de la BRED d'intégrer les critères ESG (environnement, social, gouvernance) dans sa stratégie, ses opérations et la gestion de ses risques.

BRED Banque Privée : une banque privée qui cultive l'excellence

Une gestion de pointe pour les clients patrimoniaux

BRED Banque Privée met à la disposition de tous ses clients, particuliers, professionnels et dirigeants entreprises, l'expertise de ses conseillers pour répondre à leurs attentes en matière de structuration et de gestion de leur patrimoine. Elle les guide au quotidien sur les aspects fiscaux et juridiques, dans la gestion de leurs actifs financiers et dans le financement de leurs projets de vie.

Elle est organisée pour offrir un service patrimonial adapté selon les typologies de clients.

- Douze directions Banque Privée réparties sur le territoire de la BRED, accueillent les clients dont les avoirs financiers sont supérieurs à 200 000 €. Ces clients sont suivis par un conseiller en banque privée.
- Chaque client du réseau des agences dont les actifs dépassent 200 000 € se voit ainsi proposer une double relation commerciale : un conseiller dédié en agence pour la gestion au quotidien de ses opérations courantes et un conseiller en banque privée, pour le conseil à valeur ajoutée et la gestion de ses actifs.
- Une entité Banque Privée à BRED Espace adaptée aux spécificités patrimoniales des non-résidents.
- Une structure dédiée à la gestion de fortune, BRED Gestion de fortune, composée d'une équipe de banquiers privés, d'assistants et d'analystes crédit, accompagne les familles dont les actifs financiers sont supérieurs à 2 M€ et dont les structures de patrimoines sont complexes, et à dimension internationale pour certaines.

Les directions Banque Privée régionales sont généralement implantées sur le même site que les centres d'affaires dédiés aux PME. Cette proximité favorise l'accompagnement global des chefs d'entreprise qui peuvent ainsi facilement aborder la valorisation, la transmission ou la cession de leur patrimoine privé comme professionnel.

BRED Banque Privée dispose également d'un département d'ingénieries regroupant trois activités : patrimoniale, financière et immobilière. Ces experts accompagnent les équipes commerciales. Les ingénieurs patrimoniaux rédigent des courriers techniques et des études patrimoniales visant à élaborer des stratégies d'organisation et à proposer des solutions sur mesure. Ils participent activement et régulièrement à l'actualisation des connaissances des conseillers et des banquiers privés. Les ingénieurs financiers accompagnent les dirigeants actionnaires d'entreprises dans les opérations relatives au capital de leur société (valorisation des titres, intermédiation et conseils). L'activité de l'ingénierie immobilière recoupe la valorisation de biens et la transaction. Elle appuie également les équipes commerciales sur les financements immobiliers.

Une offre en architecture ouverte

L'offre de gestion d'actifs est régulièrement enrichie, avec l'appui de nos filiales Prépar Vie, Promepar Asset Management et Adaxtra Capital dédiée au private equity. La banque privée privilégie un modèle en architecture ouverte pour offrir à ses clients les meilleures expertises du marché.

Promepar Asset Management, filiale de gestion d'actifs de la BRED, met à la disposition des clients de BRED Banque Privée une palette complète de prestations : gestion sous mandat, gestion pilotée d'une poche en Unités de contrats en assurance-vie, gestion déléguée et, pour la clientèle fortunée, un service de gestion conseillée. Chaque client géré sous mandat a un accès direct à son gérant Promepar pour suivre l'évolution de son portefeuille. Promepar Asset Management dispose également de ses propres fonds et déploie une offre d'investissement socialement responsable.

Un cadre et des prestations événementielles haut de gamme

Pour accueillir les clients, en Métropole et en Outre-mer, les espaces ont été pensés pour le dialogue et la proximité relationnelle.

Rapport d'activité

Par ailleurs, les clients sont conviés à des manifestations événementielles en étroite collaboration avec les filiales ou les partenaires. Ils reçoivent régulièrement des actualités sous forme de newsletter. BRED Banque Privée a été distinguée en 2023 par un label « Excellent » récompensant son engagement de tous les instants aux côtés de ses clients.

Une banque partenaire des entreprises

La BRED a continué à mener les chantiers nécessaires pour optimiser le marché PME, en termes d'organisation, d'élargissement de l'offre, de parcours clients et de montée en compétences des collaborateurs.

Le suivi de la clientèle en centre d'affaires est organisé autour de différents segments de clientèle : Petites entreprises, PME et ETI afin de déployer les compétences en fonction des besoins.

La BRED se positionne en tant que banque partenaire des PME/ETI et des dirigeants. Banquier Conseil de 1^{er} cercle elle anticipe les besoins des chefs d'entreprises, les conseille et les accompagne sur le long terme. Tant sur le plan entrepreneurial que patrimonial, elle agit en synergie avec les différentes structures d'expertises de la banque, pour proposer des opérations à forte valeur ajoutée.

Le positionnement des équipes en amont des projets, et une large palette d'expertises nous permettent de faire la différence auprès de la clientèle entreprises et notamment dans les domaines des financements, du conseil en fusions et acquisitions, de l'international, du cash-management et des activités de la salle des marchés.

La BRED a renforcé son dispositif Financements Structurés avec un accompagnement de ses clients : LBO (financement du rachat d'entreprises), croissance externe et investissements, avec un service d'Agent du crédit dédié à ces opérations.

Les collaborateurs des centres d'affaires bénéficient d'un parcours de formation d'excellence pour que chacun d'entre eux soit en mesure d'apporter un regard expert sur la situation financière des entreprises clientes et la faisabilité de leurs projets, d'accompagner les clients dans leurs réflexions stratégiques et d'avoir la capacité de construire, avec l'appui des directions expertes, des solutions sur mesure.

La Banque de Grande Clientèle

En 2023 la Banque de Grande Clientèle (BGC) a poursuivi le développement de ses activités sur ses différents marchés (institutionnels, professionnels de l'immobilier, ETI et grandes entreprises). En tant que partenaire de ses clients, la BGC a adapté son accompagnement en phase avec les dernières évolutions de l'environnement économique et social : opportunités de croissance externe, enjeux de transition écologique, financement du besoin en fonds de roulement (BFR) et besoin de couverture engendrés par la hausse des taux d'intérêt.

Chaque client « Grand Compte » est accompagné par un binôme constitué d'un banquier senior, gérant les problématiques de haut de bilan et de financements structurants en lien avec les experts métiers, et d'un chargé d'affaires en charge notamment des flux et de la trésorerie. Point d'entrée pour le client au sein de la banque, ils assurent une relation de confiance qui s'inscrit dans la durée.

L'expertise reconnue des équipes de financements (financement corporate, et/ou sécurisé par un actif ou un projet) permet d'accompagner les clients de manière individualisée : conseils dans la structuration et la syndication de leur dette au regard de leurs projets, de leur modèle économique et, le cas échéant, de leur stratégie en matière environnementale et sociale. Les équipes se sont renforcées cette année avec l'intégration de nouveaux experts pour offrir des conseils et des solutions sur mesures, sur le volet immobilier, à l'ensemble des clients suivi par la BGC.

Banquier de premier cercle, grâce à sa grande proximité auprès de ses clients et sa capacité de financement accrue, la BGC s'est vue attribuée des rôles d'arrangeur, d'agent et de coordinateur dans des opérations de place.

Dans ce monde en pleine mutation, la BGC continuera d'investir dans le développement de solutions innovantes pour servir au mieux ses clients : dématérialisation du parcours client, paiement instantané, initiation de paiement, financements à impact, etc.

Une banque résolument tournée vers l'international

La BRED répond aux besoins de ses clients ayant une activité à l'international grâce à une large palette de produits et de services. Ses clients entreprises ou institutionnels peuvent notamment bénéficier de la gestion de crédits documentaires et de garanties bancaires ainsi que de services de gestion de flux à l'international.

Par ailleurs, la BRED est présente à travers ses filiales de banque commerciale dans le Pacifique Sud, en Asie du Sud-Est et dans la Corne de l'Afrique.

Son activité de financement du négoce international est exercée essentiellement par la BIC BRED Suisse à Genève.

BRED Espace : la banque en ligne de la BRED

BRED Espace est la banque en ligne de la BRED ; elle offre à ses 45 000 clients les avantages d'une banque 100 % en ligne et la proximité relationnelle d'une banque traditionnelle.

Elle déploie un modèle de développement innovant et a acquis au fil du temps une expertise solide auprès de cibles de clientèle affinitaire :

- les étudiants de manière générale, avec une agence dédiée aux grandes écoles et universités partenaires ;
- les ultramarins en mobilité ;
- l'international : les personnes physiques - non-résidents, expatriés (mais aussi impatriés) – et les institutions/acteurs de l'économie locale : ambassades, consulats, alliances françaises à l'étranger, etc. ;
- les professions libérales ;
- les majeurs sous tutelle.

L'agence du personnel de la BRED – qui gère le compte des collaborateurs de la BRED, des retraités, mais aussi des conjoints et enfants de nos salariés – fait également partie de la banque en ligne.

Ces clientèles sont très différentes mais ont néanmoins un point en commun : elles sont toutes appétentes à la gestion à distance. Chacune d'elle est prise en charge par une équipe dédiée ayant une connaissance pointue des problématiques spécifiques rencontrées.

BRED Espace n'est pas une banque en ligne low-cost ayant vocation à concurrencer notre réseau commercial d'agence. Elle est l'alternative au réseau d'agence physique : elle revendique clairement son appartenance à la BRED et offre un accompagnement à forte valeur ajoutée à ses clients.

Ses arguments différents ?

- Capacité à proposer à distance une offre aussi large que celle de notre réseau et à adresser toutes les typologies de clientèle (particuliers, patrimoniaux, professionnels, associations).
- Un conseiller dédié joignable par téléphone, WhatsApp, mail ou visioconférence et qui parle la langue du client lorsque nécessaire.
- Des horaires élargis.

Cette organisation se révèle être un modèle gagnant pour tous, clients et collaborateurs. Elle nous permet de tendre vers notre ambition d'excellence relationnelle, de proximité et de valeur ajoutée. Le succès du dispositif repose également sur la montée en puissance des fonctions middle au sein de notre Direction des Opérations pour décharger nos conseillers des tâches administratives, chronophages et sans valeur ajoutée.

Une banque proactive, qui anticipe et accompagne les projets de vie et d'entreprise de ses clients

Le modèle de relation globale de proximité de la BRED est fondé sur la pertinence et la personnalisation des réponses apportées aux clients. Cela suppose une connaissance client pointue, l'anticipation de leurs projets de vie et d'entreprise, leur accompagnement dans la durée.

Le choix de la BRED n'est pas de spécialiser ses conseillers par gamme de produit (un même projet de vie pouvant nécessiter de l'épargne, du crédit et de l'assurance), mais de leur permettre de prendre en charge la totalité des besoins clients, avec des niveaux d'expertises en lien avec la clientèle qu'ils ont à accompagner.

Rapport d'activité

La compétence des conseillers est une attente forte, aussi, la BRED investit dans la professionnalisation constante de ses collaborateurs. Plus de 7 % de la masse salariale de la banque est consacrée à la formation, témoignant de la politique volontariste en la matière, dans un secteur bancaire évolutif et exigeant.

L'École des Conseillers BRED assure la formation et l'accompagnement des nouveaux conseillers à leur arrivée à la BRED. Elle permet à nos jeunes collaborateurs d'acquérir les compétences techniques, relationnelles et la connaissance des outils, nécessaires à la bonne prise en charge des clients. Cette première approche de la banque de détail est complétée par des parcours de formation adaptés à chaque métier, accompagnant les collaborateurs tout au long de leur vie professionnelle.

Le rôle des plateformes de formation en e-learning et d'autoformation est également renforcé pour permettre à nos collaborateurs de se former sans se déplacer.

La qualité du conseil est favorisée par l'accompagnement d'un conseiller attiré qui connaît bien son client. Il est la pierre angulaire du dispositif, partenaire de confiance du client tant pour les besoins de la sphère privée que professionnelle. Tout est mis en œuvre pour favoriser la stabilité de la relation.

Des outils de préparation d'entretien et des méthodologies d'entretien commercial sont déployés pour permettre aux conseillers de développer une écoute active, d'avoir une approche globale des besoins, et de construire des solutions adaptées aux projets des clients. La BRED a ainsi continué d'enrichir sa plateforme de gestion de la relation client (CRM) pour renforcer encore la pertinence des outils fournis aux conseillers, en améliorant la connaissance client.

CHIFFRES CLÉS DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Vision comptable et de gestion, IFRS

Compte de résultat consolidé							
En millions d'euros	2022	2022 proforma*	2023	2023- 2022	2022	2023	2023- 2022
					Hors éléments exceptionnels		
Marge nette d'intérêts et divers	1 059,0	1 057,7	798,0	- 24,6 %			
Commissions nettes	585,3	502,8	544,0	+ 8,2 %			
Produits et charges des autres activités	- 7,5	- 7,5	- 5,7	- 23,5 %			
Produit net bancaire	1 636,8	1 553,1	1 336,3	- 14,0 %	1 552,0	1 328,8	- 14,4 %
Frais de personnel	- 527,3	- 510,4	- 518,1	+ 1,5 %			
Services extérieurs - hors cotisation BPCE	- 188,4	- 129,5	- 149,9	+ 15,7 %			
Impôts et taxes - hors FRU	- 42,1	-37,3	- 31,3	- 16,2 %			
Dotations aux amortissements des immobilisations	- 66,9	- 64,7	- 63,5	- 1,8 %			
Charges d'exploitation hors FRU et cotisation BPCE	- 824,7	- 741,8	- 762,7	+ 2,8 %	- 740,2	- 760,0	+ 2,7 %
Fonds de résolution unique (FRU)	- 32,5	- 32,5	- 26,5	- 18,4 %			
Cotisation BPCE	- 29,0	- 29,0	- 33,3	+ 14,9 %			
Charges	- 886,2	- 803,3	- 822,5	+ 2,4 %	- 801,7	- 819,8	+ 2,3 %
Résultat brut d'exploitation	750,7	749,8	513,8	- 31,5 %	750,3	508,9	- 32,2 %
Coefficient d'exploitation	54,1 %	51,7 %	61,6 %	9,8 pt	51,7 %	61,7 %	10,0 pt
Coût du risque sur encours sains (strates 1 et 2)	- 5,4	- 5,4	2,7	- 151,0 %			
Coût du risque sur encours dépréciés (strate 3)	- 102,9	-102,9	-106,4	3,4 %			
Coût du risque	- 108,3	- 108,3	- 103,6	- 4,3 %	- 108,3	- 103,6	- 4,3 %
Résultat d'exploitation	642,4	641,5	410,1	- 36,1 %	642,0	405,3	- 36,9 %
Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	26,1	26,1	31,0	+ 18,8 %			
Gains ou pertes sur autres actifs et variation de valeurs des écarts d'acquisition	1,1	1,1	0,8	- 31,5 %			
Résultat avant impôt	669,6	668,7	442,0	- 33,9 %	671,7	437,1	- 34,9 %
Impôts sur les bénéfices	- 152,7	- 152,5	- 109,4	- 28,2 %			
Résultat net	516,9	516,2	332,5	- 35,6 %	519,1	327,7	- 36,9 %
Intérêts minoritaires	- 9,4	- 9,4	- 13,4	+ 42,3 %			
Résultat net part du groupe	507,4	506,8	319,1	- 37,0 %	509,6	316,2	- 38,0 %

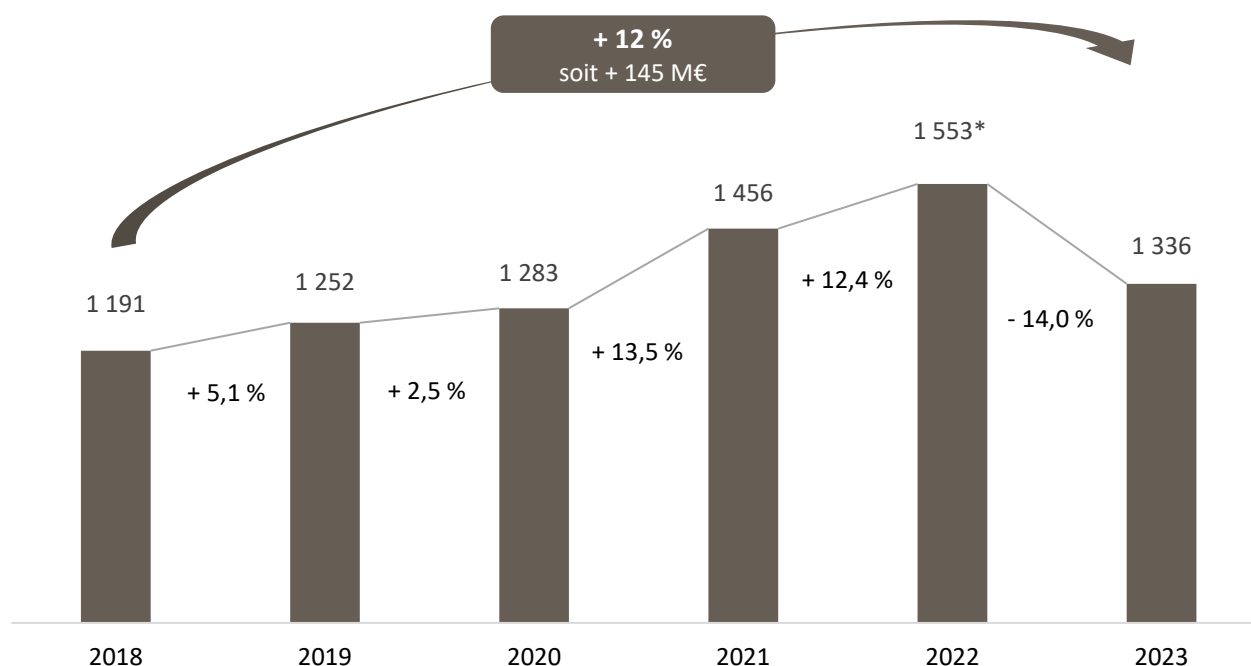
* Proforma IFRS 17

Le produit net bancaire consolidé de la BRED s'établit à 1 336 M€ (- 14,0 %) en baisse de 217 M€ sur un an.

Rapport d'activité

Progression du produit net bancaire consolidé comptable de la BRED

(en millions d'euros)



* Proforma IFRS 17

La BRED Banque Populaire enregistre un produit net bancaire à 1 336 M€, en baisse de 14 % par rapport à 2022.

La Banque commerciale en France (y compris ALM) enregistre une baisse de son PNB de 14,8 %. Celle-ci est impactée par la hausse des taux des ressources et par le coût du refinancement, avec une marge nette d'intérêt en baisse (- 34 %). Cette baisse est partiellement compensée par une progression soutenue des commissions (+ 8 %), en lien avec le développement dynamique de notre fonds de commerce sur l'ensemble de nos segments de clientèle.

Le pôle Banque à l'international et COM affiche une progression de son PNB de 18,9 % à change constant. Il bénéficie des excellentes performances de son activité de banque commerciale dans le Pacifique et la corne de l'Afrique ainsi que du dynamisme de l'activité de trade finance de BIC BRED Suisse (+ 15 %).

La Salle des Marchés affiche en 2023 des résultats en baisse (- 23 %) comparés aux résultats records établis en 2022. Elle a considérablement développé son activité commerciale avec des volumes traités en forte hausse. Pour la première fois, la BRED a été reconnue comme la première banque en Europe pour le placement de la dette court terme des émetteurs nationaux et internationaux.

Après une année 2022 de haut niveau, la gestion consolidée des investissements a connu une forte baisse en 2023 (- 40,8 %), reflétant les incertitudes économiques liées à la hausse des taux d'intérêt.

Les charges d'exploitation totales restent maîtrisées et augmentent au total de 2,4 %, reflétant l'effort continu des investissements dans les systèmes d'information et l'efficacité opérationnelle, ainsi que le recrutement et la formation des collaborateurs. Le fort développement des filiales en France et à l'international est également un facteur de croissance des charges d'exploitation du Groupe.

Le coefficient d'exploitation s'établit à 61,6 %, restant à un très bon niveau.

Le coût du risque global s'établit à 103,6 M€, en baisse de 4,3 % malgré une légère hausse du coût du risque sur encours dépréciés (+ 3,4 %). Le coût du risque sur encours rapporté aux encours reste maîtrisé.

Le résultat net part du Groupe BRED atteint 319 M€, troisième résultat historique.

Les fonds propres comptables s'établissent à 6,7 Md€, en progression de 8,3 % sur l'exercice.

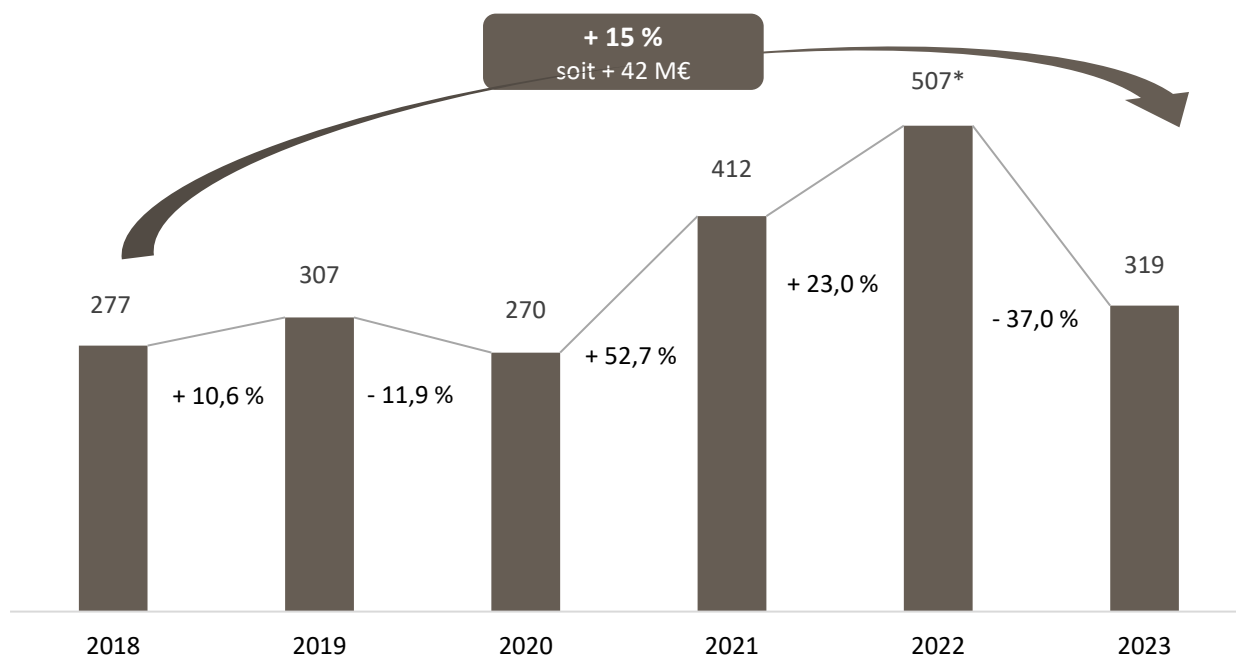
Rapport d'activité

Le ratio de solvabilité CET1 ressort au très bon niveau de 16 %.

Le ratio de liquidité LCR s'élève à 131 % au 31 décembre 2023 pour une exigence minimale réglementaire de 100 %. Le NSFR (Net Stable Funding Ratio) de la BRED ressort à 110 % au 31 décembre 2023 pour une exigence minimale réglementaire de 100 %.

Rapport d'activité

Progression du résultat net consolidé comptable de la BRED (en millions d'euros)



* Proforma IFRS 17

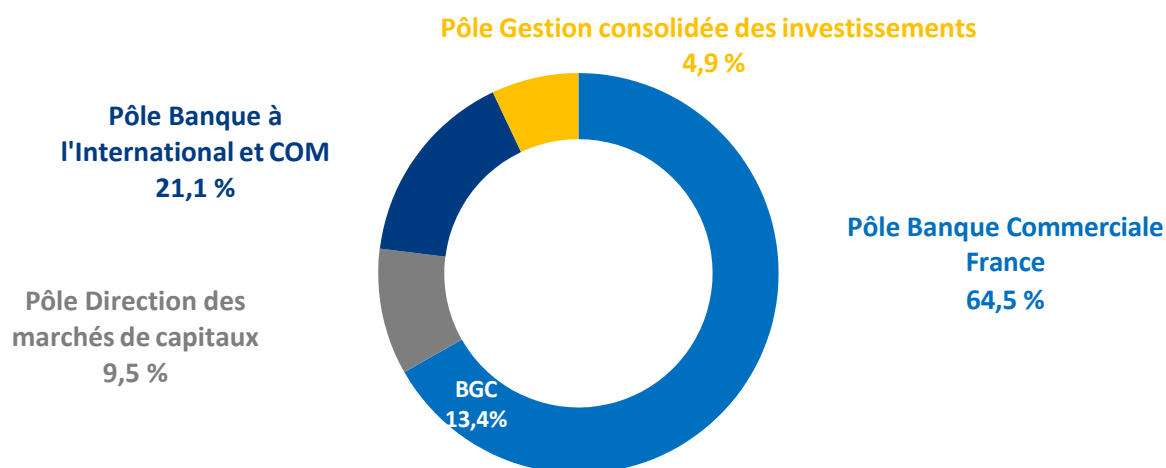
PRÉSENTATION ANALYTIQUE DES RÉSULTATS

Le groupe, que forment la BRED et ses filiales, est organisé en quatre pôles d'activité :

- la Banque commerciale France qui rassemble les activités des agences, des cercles patrimoniaux, des centres d'affaires, de la Banque de Grande Clientèle et des filiales commerciales liées à ces métiers ainsi que le pôle ALM (gestion actif-passif) ;
- la Banque à l'international et COM qui comprend les différentes filiales à l'international, les activités de financement du négoce international (BIC BRED) et de banque correspondante ;
- la Direction des marchés de capitaux ;
- la Gestion consolidée des investissements.

La contribution de chacun des pôles d'activité au produit net bancaire consolidé IFRS du Groupe BRED est présentée ci-dessous, après retraitement des éléments exceptionnels. Le PNB des filiales et des participations est ici traité en fonction du pourcentage de contrôle indépendamment du mode de traitement comptable.

Répartition du produit net bancaire (PNB) hors exceptionnels par pôle d'activité



2-12

Rapport annuel BRED 2023

BANQUE COMMERCIALE EN FRANCE

Compte de résultat, vision de gestion, hors éléments exceptionnels et hors réaffectation de la redevance BPCE

en M€	2022	2023	2023-2022
Marge nette d'intérêts et divers	603,4	400,4	- 33,6 %
Commissions nettes	471,9	510,3	8,1 %
Autres produits et charges d'activité	10,7	14,3	33,5 %
Produit net bancaire	1 086,0	925,0	- 14,8 %
Charges d'exploitation	- 569,2	- 574,9	1,0 %
Résultat brut d'exploitation	516,8	350,1	- 32,3 %
Coût du risque sur encours sains	- 6,6	8,2	- 224,5 %
Coût du risque sur encours dépréciés	- 99,6	- 98,7	-0,9 %
Résultat courant avant impôt	410,7	259,6	- 36,8 %

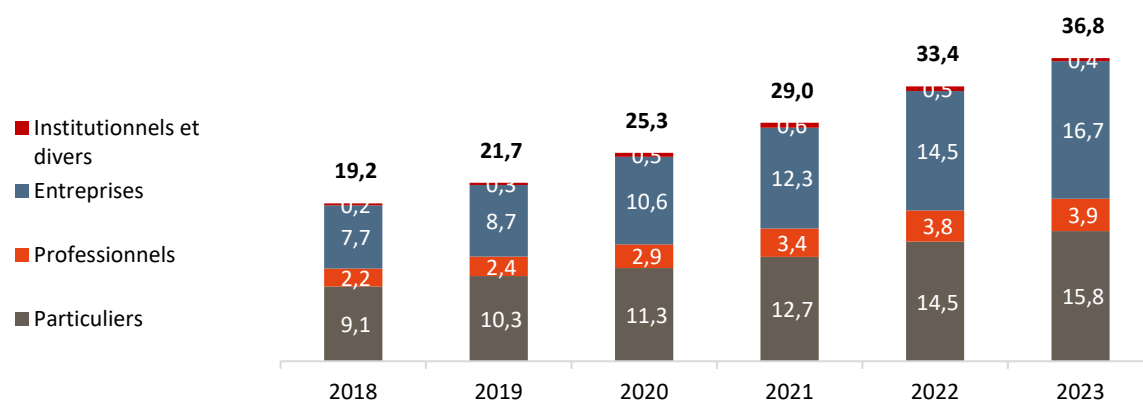
À fin 2023, le réseau Banque commerciale France de la BRED compte 332 implantations (agences, cercles, centres d'affaires).

Le pôle Banque commerciale France intègre les activités de la Banque de Grande Clientèle et les filiales dont les métiers sont connexes à la banque commerciale (assurance, prévoyance, gestion d'actifs, etc.).

Emplois de la Banque commerciale France et de ses filiales

(en milliards d'euros, valeur moyenne annuelle)

Hors clientèle financière



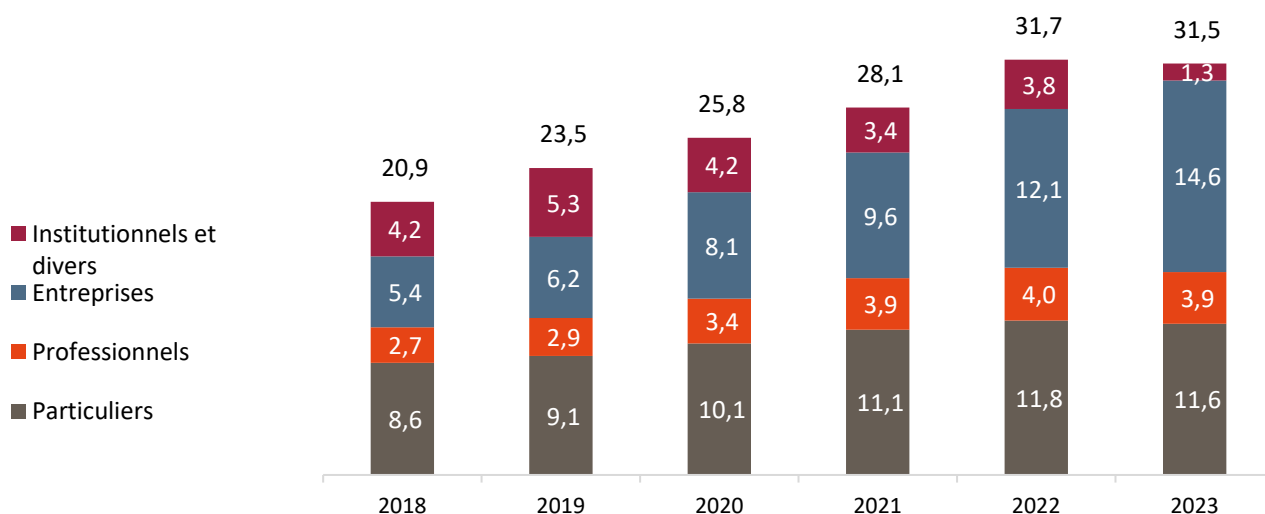
Les encours aux entreprises ont progressé de 15 % sur l'exercice pour s'établir à 16,7 Md€, la croissance étant notamment portée par les crédits de trésorerie et d'équipement. Les encours aux particuliers (+ 9 %) sont quant à eux portés par la croissance des crédits habitat.

Rapport d'activité

Dépôts de la Banque commerciale France et de ses filiales

(en milliards d'euros, valeur moyenne annuelle)

Hors clientèle financière

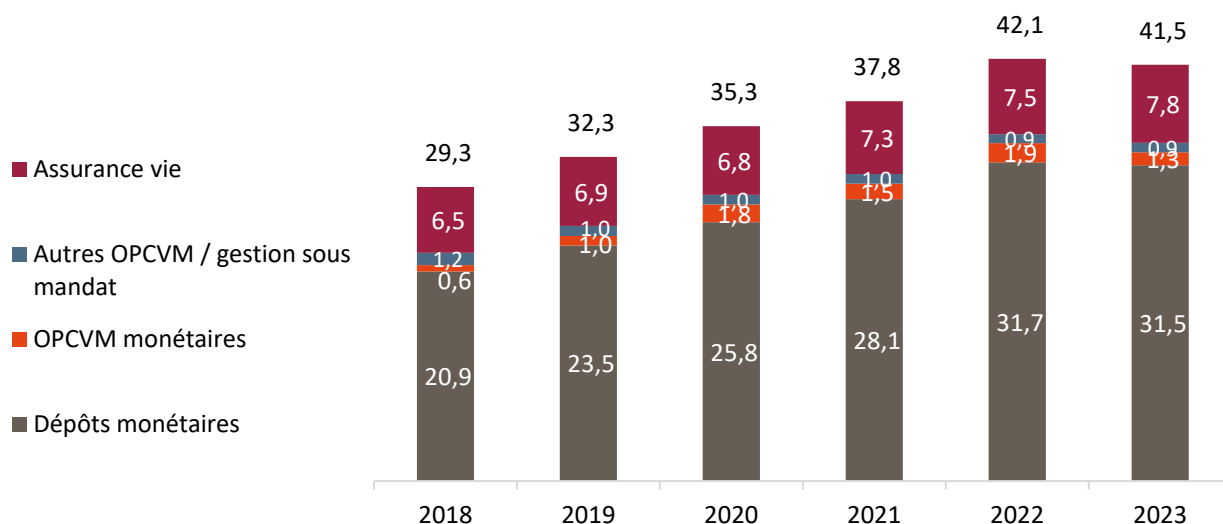


Les dépôts monétaires collectés auprès de la clientèle de la banque commerciale en France s'élèvent à 31,5 Md€, en baisse de 1 % portée essentiellement par une décollecte auprès des institutionnels (- 2,5 Md€) et des particuliers (- 0,2 Md€). Celle-ci est compensée par une hausse de la collecte auprès des entreprises (+ 2,5 Md€).

Ressources clientèle de la banque commerciale France et de ses filiales

(en milliards d'euros, valeur moyenne annuelle*)

Hors clientèle financière



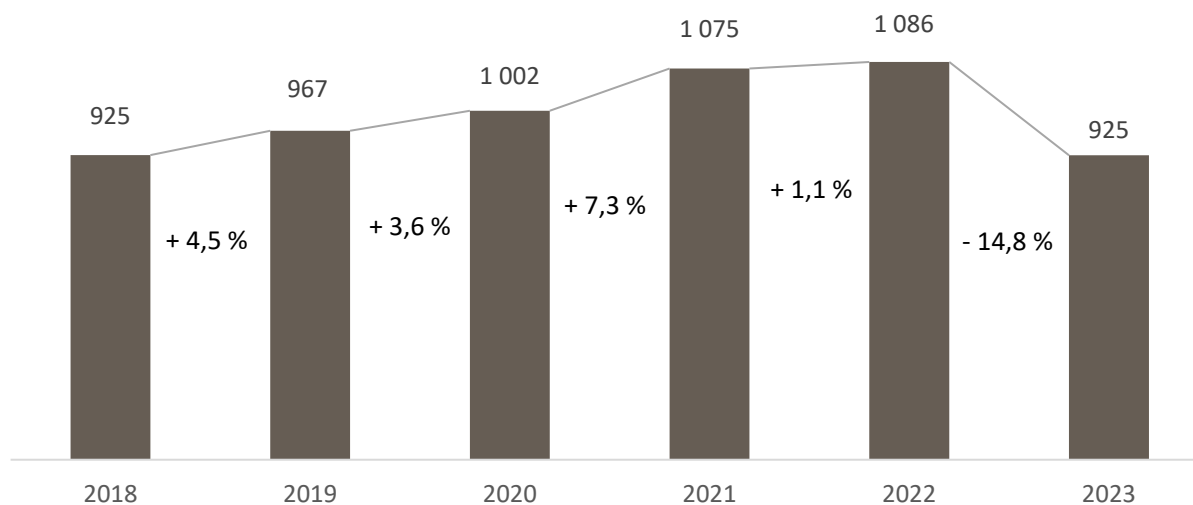
*A l'exception des encours d'OPCVM et d'assurance vie, en valeur fin de période

Les encours d'assurance vie se montent à 7,8 Md€, dont 1,6 Md€ d'encours hors Groupe BRED, en hausse de 6 % sur la période.

Rapport d'activité

Progression du PNB de la Banque commerciale France (yc ALM) hors éléments exceptionnels

(en millions d'euros)



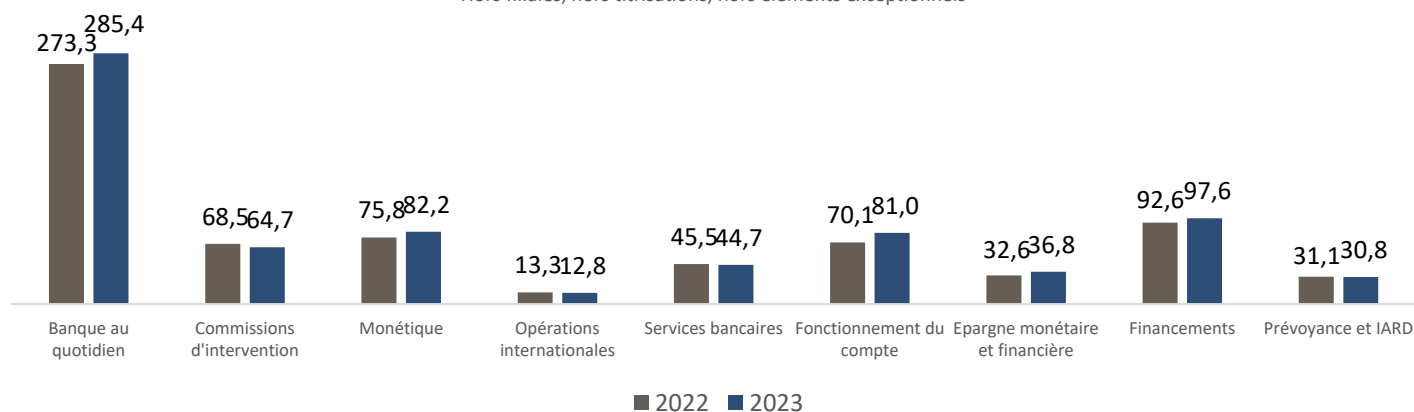
Le produit net bancaire de la Banque commerciale France, hors éléments exceptionnels, a baissé de 14,8 %. La marge nette d'intérêts (MNI) a baissé de 33,6 % avec un effet taux négatif de 185 M€ partiellement compensé par un effet volume de 59 M€.

La progression de 8 % des commissions reflète la réussite du modèle à forte valeur ajoutée de la banque.

Commissions nettes - BRED SA

(en millions d'euros)

Hors filiales, hors titrisations, hors éléments exceptionnels



Les charges de la Banque commerciale France hors éléments exceptionnels restent maîtrisées avec une progression de 1,0 %. A 90,5 M€, le coût du risque est en baisse (106,1 M€ en 2022).

Le résultat courant avant impôt s'établit à 259,6 M€ en baisse de 36,8 %.

Les comptes de résultat synthétiques des principales filiales du pôle Banque commerciale France sont présentés ci-après non retraités des éléments exceptionnels.

Rapport d'activité

Résultats des principales filiales et entités contrôlées françaises :

Prépar Vie (filiale à 100 %)

Assurance vie et prévoyance

Compte de résultat : vision comptable IFRS

En M €	2022	2023	2023 vs 2022
Produit net bancaire	64,2	78,9	23 %
Charges d'exploitation	- 30,8	- 31,1	1 %
Résultat brut d'exploitation	33,1	47,3	43 %
Impôt sur les sociétés	- 8,5	- 17,6	107 %
Résultat net	24,5	29,7	21 %

Prépar Vie conçoit et gère des produits d'épargne assurance et de prévoyance vie pour les clients de la BRED et d'autres partenaires.

Le PNB de Prépar Vie s'établit à 78,9 M€ à fin décembre 2023, soit + 14,7 M€ (dont + 1,8 M€ dus aux changements de normes IFRS) en hausse de 23 % par rapport à 2022, hausse essentiellement due aux revenus financiers (+ 11,0 M€) du fait essentiellement de la hausse des plus-values et de la hausse des taux de rémunération.

La progression des charges est quasi stable sur l'exercice avec une variation de + 1 %, conforme au plan de développement.

Le résultat net s'établit à 29,7 M€, soit + 5,2 M€ (dont + 1,5 M€ dus aux changements de normes IFRS) en hausse de 21 %.

Prépar IARD (filiale à 100 %)

Assurance non-vie

Compte de résultat : vision comptable IFRS

En M€	2022	2023	2023 vs 2022
Produit net bancaire	8,9	14,2	61 %
Charges d'exploitation	- 3,2	- 4,8	50 %
Résultat brut d'exploitation	5,6	9,4	66 %
Impôt sur les sociétés	- 1,5	- 2,6	76 %
Résultat net	4,1	6,7	63 %

Prépar IARD dispose d'un portefeuille de plus 2 200 000 contrats à fin 2023, couvrant essentiellement la santé, les pertes pécuniaires et les décès accidentels.

Le PNB de Prépar IARD s'établit à 14,2 M€ à fin décembre 2023, soit + 5,3 M€ en hausse de 61 % par rapport à 2022, hausse essentiellement due :

- à l'amélioration de la sinistralité des produits (+ 1,2 M€) ;
- aux revenus financiers (+ 1,6 M€) du fait essentiellement de la hausse des plus-values et values et de la hausse des taux de rémunération.

Les frais généraux sont en forte croissance en 2023 du fait d'une augmentation des refacturations internes (+ 125 %) liée à l'activité de PREPAR IARD.

Le résultat net s'établit à 6,7 M€ soit une variation de + 2,6 M€ en hausse de 63 %.

Rapport d'activité

Promepar Asset Management (filiale à 100 %)

Gestion privée et gestion collective

Compte de résultat : vision comptable IFRS

En M €	2022	2023	2023 vs 2022
Produit net bancaire	14,8	15,9	7 %
Charges d'exploitation	- 9,2	- 10,4	13 %
Résultat brut d'exploitation	5,6	5,5	- 2 %
Impôt sur les sociétés	- 1,5	- 1,4	- 8 %
Résultat net	4,1	4,1	1 %

Promepar Asset Management, pôle d'expertise en gestion d'actifs, propose des solutions d'investissement à travers des fonds ouverts ou sur-mesure, et en gestion sous mandat ou conseillée (compte-titres, PEA, contrats d'assurance-vie, solutions ISR). Elle met son expertise au service des conseillers BRED et de ses clients institutionnels, entreprises, associations et clients privés.

Le portefeuille d'encours sous gestion s'élève à 3,159 Md€ à fin 2023, en hausse de + 27 % sur l'année, avec une collecte nette annuelle de + 510 M€.

2023 a ainsi été une excellente année pour Promepar Asset Management, avec de belles réussites commerciales et en gestion, de nouveaux investissements et des commissions de surperformance toujours présentes.

Le résultat net ressort à 4,1 M€.

Promepar Asset Management a reçu cette année le prix de la meilleure société de gestion sur trois ans pour l'ensemble de sa gamme, parmi les acteurs sous 5 milliards d'euros d'encours.

Sofider (filiale à 100 %)

Financement des particuliers, des professionnels et du logement social à la Réunion

Compte de résultat : vision comptable IFRS

En M €	2022	2023	2023 vs 2022
Produit net bancaire	23,5	21,5	- 8 %
Charges d'exploitation	- 8,2	- 9,0	10 %
Résultat brut d'exploitation	15,3	12,6	- 18 %
Coût du risque	- 0,7	- 5,1	NS
Résultat net d'exploitation	14,6	7,4	- 49 %
Impôt sur les sociétés	- 3,5	- 2,0	- 45 %
Résultat net	11,0	5,5	- 50 %

Historiquement spécialisée en Crédit Immobilier, SOFIDER dispose d'un beau savoir-faire en matière d'opérations complexes (habitat « très social », le PTZ, Murabaha...). Sa capacité d'adaptation combinée à la force de frappe du Groupe BRED, sont les facteurs clés de sa réussite. De 2008 à mi-2022, les résultats de Sofider ont largement bénéficié de la baisse continue des taux, très favorable au financement de l'immobilier. Devant la remontée des taux, la Direction a mis en place une véritable stratégie de transformation de son modèle, avec pour objectif de faire de la Sofider un acteur de référence du crédit consommation dans les DOM et d'y devenir la première société de crédit à l'horizon de 5 ans. Auparavant uniquement basée à la Réunion, ces dernières années la Direction a lancé Sofider Auto à Mayotte et Crédit Chrono aux Antilles.

La Sofider maintient et/ou développe quelques niches très rentables hors Crédit Consommation telles que la promotion immobilière et les opérations de défiscalisation.

Rapport d'activité

La hausse des taux d'intérêts a induit une baisse de 90 % des accords sur les dossiers habitat en 2023. Le PNB (hors exceptionnel) est stable à + 0,3 %. En 2022, Sofider avait enregistré un PNB exceptionnel en lien avec une action de recouvrement contentieuse. Avec l'exceptionnel, le PNB de Sofider est en recul de 8 %. Hors exceptionnel, la marge nette d'intérêt résiste à - 0,5 %, tandis que le coût du refinancement a progressé de 39 % sur la période.

La hausse des charges de 10 % est due aux frais de maintenance et de développement informatique lié à la mise en place « Crédit Chrono ».

Le coût du risque est en hausse à 5,1 M€. L'adaptation du recouvrement Sofider au développement du Crédit à la Consommation est en cours de finalisation pour une mise en application courant 2024.

Le résultat net affiche un montant de 5,5 M€.

BRED Cofilease (filiale à 100 %)

Crédit-bail

Compte de résultat : vision comptable IFRS

<i>En M €</i>	2022	2023	2023 vs 2022
Produit net bancaire	8,3	8,6	5 %
Charges d'exploitation	- 3,4	- 3,7	11 %
Résultat brut d'exploitation	4,9	4,9	0 %
Coût du risque	- 1,6	- 0,6	- 61 %
Résultat net d'exploitation	3,3	4,3	29 %
Impôt sur les sociétés	- 0,9	- 1,1	29 %
Résultat net	2,5	3,2	30 %

La production 2023 de BRED Cofilease enregistre un nouveau record à 164,7 M€, en augmentation de 19 % par rapport à 2022.

Le PNB progresse de 5 % grâce à l'amélioration de la marge nette d'intérêts, en dépit d'un contexte de forte hausse des coûts de refinancement.

Les charges d'exploitation globales augmentent de 11 % en raison principalement du rattrapage des refacturations BRED (personnels détachés et convention de service).

Le coût du risque diminue (- 61 %) en raison d'une nette amélioration du coût du risque avéré (- 78 K€ en 12/2023 contre - 1 679 K€ en 12/2022).

Le résultat net global s'élève à 3,2 M€ et progresse de 30 % par rapport à 2022.

Rapport d'activité

SBE (participation à 50 %)

Banque de détail

Compte de résultat : vision comptable IFRS

En M €	2022	2023	2023 vs 2022
Produit net bancaire	11,8	12,7	7 %
Charges d'exploitation	- 9,1	- 10,1	10 %
Résultat brut d'exploitation	2,7	2,6	- 3 %
Coût du risque	- 0,8	- 0,8	9 %
Résultat net d'exploitation	1,9	1,8	- 7 %
Impôt sur les sociétés	- 0,5	- 0,5	15 %
Résultat net	1,4	1,2	- 15 %

La SBE est spécialiste du service bancaire au personnel de Grandes Entreprises en France depuis 1988. Elle propose tous les services de banques et d'assurances pour les particuliers et les associations : financements, gestion de compte, épargne, assurances IARD et prévoyance.

Le PNB de la SBE progresse de 7 % porté par la marge nette d'intérêts qui bénéficie de la croissance des encours ainsi que des gains constatés sur les opérations de couverture dans un contexte de hausse des taux. Il est également porté par la croissance des commissions qui progressent de plus de 14 %.

Les charges d'exploitation sont en hausse de 10 %. Cette hausse est liée, pour partie à la nouvelle facturation Groupe BPCE, qui grève les comptes pour près de 740 K€.

Le coût du risque a été pénalisé par la provision de 260 K€ sur un dossier atypique. En conséquence, le résultat net à fin décembre 2023 s'affiche à 1,2 M€, en baisse de 15 %.

BANQUE À L'INTERNATIONAL ET COM

Compte de résultat : vision de gestion, hors éléments exceptionnels et hors réaffectation de la redevance BPCE, IFRS

En M€	2022	2023	2023-2022
Produit net bancaire	171,8	198,1	15,3 %
Charges d'exploitation	- 102,2	- 113,6	11,1 %
Résultat brut d'exploitation	69,6	84,5	21,4 %
Coût du risque sur encours sains	1,5	7,8	419,7 %
Coût du risque sur encours dépréciés	- 3,2	- 7,9	145,9 %
Résultat net d'exploitation	67,9	84,4	24,2 %
Résultat des sociétés mises en équivalence	38,5	30,9	- 19,7 %
Résultat courant avant impôt	106,4	115,3	8,4 %

Le pôle Banque à l'international et COM regroupe :

- les activités de banque commerciale à l'étranger, concentrées sur des zones géographiques à forte croissance : BCI Mer Rouge, BRED Vanuatu et sa succursale aux Iles Salomon, Banque Franco-Lao, BRED Bank Fiji, BRED Bank Cambodia. La BIC BRED intervient en financements internationaux dans les régions d'intérêt pour la BRED, en particulier dans les zones d'implantation de ses filiales ;
- les participations dans des banques à l'étranger et dans les collectivités d'outre-mer : Banque Calédonienne d'investissement (49,9 %), Acleda au Cambodge (12,13 %), BCEL Public au Laos (10 %) et la Socredo à Tahiti (15 %). Ces participations sont traitées par mise en équivalence des résultats ;
- une activité de financement du négoce international exercée essentiellement depuis Genève (BIC BRED Suisse) ;
- une activité de banque correspondante.

L'année 2023 a été marquée par la poursuite du développement de toutes les filiales et activités après la réouverture des frontières parfois tardive en 2022 pour certains pays d'implantation. Le PNB est en progression : + 15,3 % pour atteindre 198,1 M€.

Les charges sont en hausse de 11,1 % en lien avec la phase d'investissement dans les activités, notamment dans les implantations récentes qui nécessitent des développements informatiques et connaissent une expansion de leur réseau d'agences.

Le coût du risque est quasi nul (- 0,1 M€), essentiellement sous l'effet de l'évolution favorable de dossiers sains dont le provisionnement diminue, compensant les provisions sur encours dépréciés.

Le résultat mis en équivalence a baissé de 7,6 M€, essentiellement sous l'effet de l'impact négatif de la hausse des taux pour la Banque Calédonienne d'investissement et pour Acleda.

Au total, le résultat courant avant impôt du pôle s'établit à 115,3 M€, en hausse de 8,4 %.

En 2024, le principal enjeu restera le gain de parts de marché dans les territoires où les filiales ne sont pas encore en position de leader, grâce, notamment, à une qualité de service équivalente aux meilleurs standards internationaux. Les taux d'intérêt élevés des grandes devises continueront d'avoir un impact sur les performances.

Rapport d'activité

Océanie

Banque Calédonienne d'Investissement (participation à 49,9 %)

Compte de résultat : vision comptable, normes IFRS, taux de change constant

en M XPF	2022	2023	2023 vs 2022
Produit net bancaire	12 671,7	11 539,9	- 9 %
Charges d'exploitation	- 5 952,5	- 6 406,9	8 %
Résultat brut d'exploitation	6 719,2	5 133,0	- 24 %
Coût du risque	- 1 397,4	- 587,3	- 58 %
Résultat net d'exploitation	5 321,8	4 545,6	- 15 %
Autres éléments	- 0,2	5,2	NS
Résultat courant avant impôts	5 321,5	4 550,8	- 14 %
Impôt sur les sociétés	- 2 226,9	- 1 924,3	- 14 %
Résultat net	3 094,6	2 626,5	- 15 %
Résultat net à change constant (en M€)	25,9	22,0	- 15 %

Après avoir fait le choix de demeurer au sein de la France, la Nouvelle-Calédonie doit encore définir ses nouvelles institutions. A cette situation qui perdure un peu, s'ajoutent les difficultés des 3 usines métallurgiques, un dossier sur lequel l'Etat est en train de se pencher. Dans ce contexte particulier et celui de la remontée des taux conjugué à la raréfaction de la liquidité, la BCI a réalisé une année de très bonne facture.

Le coût des ressources qui a fortement augmenté du fait de la hausse des taux, amoindrit la MNI mais celle-ci fait preuve d'une belle résistance avec une baisse contenue à 14 %. Le PNB est en baisse de 9 % par rapport à 2022. Il reste néanmoins supérieur à ceux des années antérieures. Les charges de fonctionnement progressent de 8 % dans une volonté de soutenir les projets en cours. Le coût du risque retrouve un niveau d'avant crise sanitaire tout en incluant une provision sectorielle en lien avec l'évolution du secteur du nickel.

Le résultat net atteint 22 M€ avec une baisse très contenue (- 15 %) après 2022 qui constituait une année exceptionnelle.

Rapport d'activité

BRED Vanuatu (filiale à 85 %)

Compte de résultat : vision comptable, normes IFRS, taux de change constant (taux moyen 2023)

en M VUV	2022	2023	2023 vs 2022
Produit net bancaire	2 176,4	2 791,4	28 %
Charges d'exploitation	- 1 221,0	- 1 548,0	27 %
Résultat brut d'exploitation	955,4	1 243,5	30 %
Coût du risque	- 102,3	- 242,3	137 %
Résultat net d'exploitation	853,1	1 001,1	17 %
Autres éléments	2,3	4,6	101 %
Résultat net	855,4	1 005,7	18 %
Résultat net à change constant (en M€)	6,6	7,7	18 %

L'activité économique – aussi soutenue par le secteur du tourisme, le programme de travailleurs saisonniers, les exportations de Kava ou encore les aides internationales – a poursuivi son embellie amorcée après la réouverture des frontières en juillet 2022. Néanmoins, la forte inflation, dépassant 9 %, a freiné la croissance économique estimée à 1,5 % pour l'année 2023. Dans ce contexte, la BRED au Vanuatu créée en 2008, a continué à se développer jusqu'à réaliser en 2023, sa meilleure performance.

Ainsi, elle a consolidé sa position de première banque du Vanuatu par le montant total des encours sous gestion. Sa part de marché sur les crédits a atteint le record historique de 40,3 % (contre 23,9% pour la banque en seconde position) au 31 décembre 2023. La banque a aussi renforcé sa position sur les dépôts en portant sa part de marché à 29,2 % (au 31 décembre 2023).

Pour l'exercice 2023, le résultat net ressort à environ 7,7 M€, en progression de 18 % par rapport à l'exercice 2022.

BRED Bank Solomon (succursale de BRED Vanuatu)

Compte de résultat : vision comptable, normes IFRS, taux de change constant (taux moyen 2023)

en M SBD	2022	2023	2023 vs 2022
Produit net bancaire	70,0	83,9	20 %
Charges d'exploitation	- 48,0	- 54,5	13 %
Résultat brut d'exploitation	22,0	29,4	34 %
Coût du risque	9,0	- 5,2	NS
Résultat net d'exploitation	30,9	24,2	- 22 %
Impôt sur les sociétés	4,7	- 8,5	NS
Résultat net	35,6	15,6	- 56 %
Résultat net à change constant (en M€)	3,9	1,7	- 56 %

La BRED Bank Solomon (BBS) a été inaugurée en 2018. BBS est une succursale de la BRED Vanuatu Limited (BVL). Après l'ouverture d'une seconde agence en 2021, BBS a poursuivi sa forte dynamique de croissance en 2023, avec une hausse de 26,8 % du nombre de clients et de 20 % de son PNB. Le résultat brut d'exploitation est en augmentation de 34 %.

Avec un effectif de 92 employés à fin 2023, les parts de marché progressent respectivement de 2,2 pts et 0,6 pt sur les crédits et les dépôts, atteignant respectivement 30,0 % et 18,6 % fin 2023.

Au 31 décembre 2023, le produit net bancaire de la BRED Salomon s'établit à 9,3 M€ pour un résultat net de 1,7 M€ en baisse sachant que 2022 avait vu la reprise d'une importante provision dotée à la suite d'émeutes fin 2021.

Rapport d'activité

BRED Bank Fiji (filiale à 90 %)

Compte de résultat : vision comptable, normes IFRS, taux de change constant (taux moyen 2023)

en M FJD	2022	2023	2023 vs 2022
Produit net bancaire	53,7	65,8	22 %
Charges d'exploitation	- 26,7	- 29,4	10 %
Résultat brut d'exploitation	27,1	36,4	34 %
Coût du risque	- 1,1	- 7,4	NS
Résultat net d'exploitation	26,0	29,0	12 %
Autres éléments	- 1,2	- 0,5	- 62 %
Résultat courant avant impôts	24,8	28,5	15 %
Impôt sur les sociétés	- 5,2	- 6,1	17 %
Résultat net	19,6	22,5	15 %
Résultat net à change constant (en M€)	8,1	9,3	15 %

Créée fin 2012, BRED Bank Fiji possède 7 agences (et un kiosque) avec un portefeuille de 42 500 clients particuliers, professionnels et entreprises. Sa part de marché crédits atteint 15,2% en décembre 2023, contre 12,9 % en décembre 2022.

Le portefeuille de crédits a continué de progresser significativement pour atteindre 539 M€ (+ 30 %) alors que les dépôts clientèle atteignent 650 M€ (+ 40 %).

Porté par la hausse de ses encours, et par une belle dynamique de l'activité de change (en augmentation de 29 %), le produit net bancaire progresse de 22 %, alors que les charges d'exploitation se sont inscrites en hausse moins rapide de 10 %, d'où un résultat brut d'exploitation en hausse de 34 %.

Le coût du risque s'établit à 3,1 M€, avec une augmentation principalement sur les encours sains (provisions collectives IFRS9). Pour rappel, des reprises de provisions « Covid » avaient été enregistrées en 2022 ainsi que le débouclage d'un dossier contentieux, créant un effet de base défavorable.

Le résultat net est un profit de 9,3 M€, en progression de 1,2 M€ (+ 15 %) par rapport à l'exercice précédent.

Asie du sud-est

Banque Franco Lao (filiale à 70 %)

Compte de résultat : vision comptable, normes IFRS, taux de change constant (taux moyen 2023)

en M KIP	2022	2023	2023 vs 2022
Produit net bancaire	171 985,0	198 802,7	16 %
Charges d'exploitation	- 91 205,5	- 117 922,6	29 %
Résultat brut d'exploitation	80 779,5	80 880,0	0 %
Coût du risque	- 39 389,4	- 22 981,0	- 42 %
Résultat net d'exploitation	41 390,1	57 899,0	40 %
Autres éléments	- 113,6	292,1	NS
Résultat courant avant impôts	41 276,5	58 191,1	41 %
Impôt sur les sociétés	- 1 318,5	- 8 269,9	NS
Résultat net	39 958,0	49 921,2	25 %
Résultat net à change constant (en M€)	2,0	2,5	25 %

Rapport d'activité

Malgré une instabilité monétaire persistante, le Laos a poursuivi sa reprise en 2023. La croissance économique s'est accélérée progressivement pour atteindre 4 % en 2023, tirée par les services, notamment le tourisme, et les exportations.

Le kip laotien continué de se déprécier en 2023 (- 19 % contre l'USD), sous la pression de la dette et des déséquilibres extérieurs. La dépréciation du Kip a à son tour alimenté l'inflation (25 % en 2023).

Dans cet environnement perturbé, la Banque Franco Lao (BFL) a su tirer parti de cette reprise en développant son offre commerciale. En 2023, elle a déployé les virements instantanés domestiques, ainsi que les paiements multi banques par QR CODE. Elle a également mis à disposition de ses clients entreprises et institutionnels un nouveau E Banking très innovant. Enfin, elle a créé le premier plan d'Épargne Entreprise commercialisé au Laos (SMART PLAN).

La conquête de nouveaux clients a été soutenue, avec un portefeuille atteignant 15 000 clients (+ 15 %).

Ce dynamisme s'est traduit par un produit net bancaire en hausse de 16 %, avec un coefficient d'exploitation solide de 59 % et un résultat net d'un équivalent de 2,5 M€.

BRED Bank Cambodia (filiale à 100 %)

Compte de résultat : vision comptable, normes IFRS, taux de change constant (taux moyen 2023)

en M USD	2022	2023	2023 vs 2022
Produit net bancaire	20,2	16,3	- 19 %
Charges d'exploitation	- 19,0	- 23,3	23 %
Résultat brut d'exploitation	1,2	- 7,0	NS
Coût du risque	0,5	- 0,1	- 116 %
Résultat net d'exploitation	1,7	- 7,1	NS
Impôt sur les sociétés	- 0,9	2,0	NS
Résultat net	0,8	- 5,1	NS
Résultat net à change constant (en M€)	0,7	- 4,7	NS

L'évolution économique du Cambodge a bénéficié de la sortie de la crise sanitaire, et, après une croissance de 5,2 % en 2022 qui avait succédé à celle de 3,0 % en 2021, un niveau supérieur à 5 % est attendu pour 2023. Pour 2024, le rebond devrait se poursuivre avec une prévision à 5,8 %, un niveau proche des 7 % observés en moyenne pour les années pré-Covid. Le Cambodge se positionne ainsi dans les pays de tête d'une région qui offre par ailleurs les perspectives de croissance les plus élevées à l'échelle mondiale. Le secteur manufacturier (confection notamment), le secteur agricole et le tourisme restent les moteurs de la croissance mais ont connu des fortunes diverses en 2023, avec de bonnes évolutions sur les services et l'agriculture, et moins positives sur le textile et le BTP.

Dans un contexte qui est donc resté difficile en 2023, le secteur bancaire a connu un ralentissement marqué de ses activités. BRED Bank Cambodia a toutefois poursuivi son expansion avec de belles performances commerciales. Le portefeuille de clients a progressé de 29 % en un an après la progression de 35 % en 2022. Les encours de crédits de la Banque ont progressé de 1 % pour atteindre 550 M\$ dans un marché atone. En parallèle, les dépôts ont augmenté de 17 % pour atteindre 468 M\$. Le PNB a été fortement impacté par la hausse brutale des taux d'intérêts sur ses dépôts, hausse qui n'a pu être que partiellement appliquée sur les taux de ses crédits. Dans ce contexte, la Banque affiche une perte nette de 5,1 M\$. Elle a néanmoins poursuivi son développement et ses investissements qui lui permettent désormais d'offrir des produits et services bancaires de bon niveau à sa clientèle.

Rapport d'activité

Corne de l'Afrique

BCI Mer Rouge (filiale à 51 %)

Compte de résultat : vision comptable, normes IFRS, taux de change constant (taux moyen 2023)

en M DJF	2022	2023	2023 vs 2022
Produit net bancaire	5 291,8	6 181,4	17 %
Charges d'exploitation	- 3 478,5	- 3 601,5	4 %
Résultat brut d'exploitation	1 813,4	2 579,9	42 %
Coût du risque	995,7	2 146,3	116 %
Résultat net d'exploitation	2 809,1	4 726,1	68 %
Autres éléments	4,3	0,0	- 100 %
Résultat courant avant impôts	2 813,4	4 726,1	68 %
Impôt sur les sociétés	- 760,6	- 1 236,1	63 %
Résultat net	2 052,7	3 490,1	70 %
Résultat net à change constant (en M€)	10,7	18,1	70 %

La Banque pour le Commerce et l'Industrie – Mer Rouge (BCI MR) est une banque généraliste qui intervient sur tous les segments de marché : particuliers, entreprises, secteur public et institutionnels. Elle participe grandement au financement de l'économie djiboutienne, représentant environ 30 % du marché bancaire. La BCI MR est la première banque des projets d'infrastructures et des grandes entreprises du pays. En 2023, la banque a poursuivi son développement commercial et sa réorganisation pour servir au mieux et proposer une offre adaptée à ses clients.

Le PNB augmente significativement (+ 17 %) grâce à la remontée des taux d'intérêt en dollars rémunérant les ressources excédentaires de la banque et au développement commercial.

Les charges d'exploitation affichent une évolution maîtrisée de 4 % sur les activités courantes permettant d'afficher un coefficient d'exploitation inférieur à 60 %. L'évolution légèrement positive de ces charges résulte en grande partie des dépenses liées à des investissements pour le développement de la banque, notamment dans le cadre de ses développement IT.

La baisse des encours douteux et des recouvrements significatifs ont permis à la BCI MR de continuer à avoir un coût du risque positif, le taux de NPL, bilan et hors bilan est proche de 7 %.

En conséquence, le résultat net est largement positif cette année, à + 18,1 M€.

Rapport d'activité

Europe

BIC BRED Suisse (filiale à 100 %)

Compte de résultat : vision comptable, normes IFRS, taux de change constant (taux moyen 2023)

en M CHF	2022	2023	2023 vs 2022
Produit net bancaire	43,3	49,7	15 %
Charges d'exploitation	- 21,4	- 24,0	12 %
Résultat brut d'exploitation	22,0	25,8	17 %
Coût du risque	- 1,5	- 4,1	NS
Résultat net d'exploitation	20,5	21,7	6 %
Impôt sur les sociétés	- 3,3	- 3,5	5 %
Résultat net	17,2	18,2	6 %
Résultat net à change constant (en M€)	17,7	18,7	6 %

BIC BRED Suisse est un acteur de référence sur le marché de financement du négoce international à Genève. En 2023, le portefeuille de clients s'est élargi de près de 7 %.

La banque est parvenue à maintenir un taux de croissance de son PNB à deux chiffres (+ 15 %) dans un contexte géopolitique complexe et malgré la forte hausse des taux d'intérêts.

La progression des charges est restée soutenue (+ 12 %) et s'explique notamment par le fait que 2023 est la première année pleine de la succursale de Dubaï ouverte en juillet 2022.

Le coefficient d'exploitation est en baisse d'un point à 48 %.

Le résultat brut d'exploitation et le résultat net progressent chacun de 6 % par rapport à l'année 2022.

BIC BRED (filiale à 100 %)

Compte de résultat : vision comptable, normes IFRS

En M €	2022	2023	2023 vs 2022
Produit net bancaire	5,1	8,8	73 %
Charges d'exploitation	- 1,0	- 0,9	- 13 %
Résultat brut d'exploitation	4,1	8,0	94 %
Coût du risque	- 2,9	- 0,5	- 82 %
Résultat net d'exploitation	1,2	7,5	NS
Impôt sur les sociétés	0,6	- 0,9	NS
Résultat net	1,8	6,6	NS

Rapport d'activité

BIC BRED Paris a poursuivi le développement de ses encours de crédit (financements internationaux) qui ont atteint près de 200 M€ (+ 7 %) et a par ailleurs bénéficié de la hausse des taux à travers la rémunération de ses avoirs.

La production « Garantie habitat » a été stoppée définitivement sur le second semestre 2023. De ce fait, le stock de garanties a diminué de 11 % sur un an pour atteindre 721 M€ fin 2023.

Le PNB a progressé fortement de 73 % par rapport à l'exercice précédent, et les charges d'exploitation qui s'élèvent à 0,9 M€ restent très maîtrisées.

Le coût du risque est limité en 2023 à 0,5 M€. Le résultat net est multiplié par 3,7 pour atteindre 6,6 M€.

DIRECTION DES MARCHÉS DE CAPITAUX

Compte de résultat : vision de gestion IFRS

En M€	2022	2023	2023 vs 2022
Produit net bancaire	176,8	136,2	- 23 %
Charges d'exploitation	- 80,0	- 77,5	- 3 %
Résultat brut d'exploitation	96,9	58,8	- 39 %
Résultat courant avant impôts	96,9	58,8	- 39 %

La Direction des Marchés de Capitaux affiche en 2023 des résultats en baisse comparés aux résultats records établis en 2022. Le PNB de 2023 s'élève à 136,2 M€ en baisse sensible (- 23 %) par rapport à 2022. Celle-ci a cependant considérablement développé sa franchise commerciale avec des volumes traités en forte hausse, ce qui a permis de compenser des marges en nette baisse.

Les volumes de supports de placement monétaire fournis aux clients ont atteint un nouveau record avec près de 700 Md€ placés en 2023. Pour la première fois, la BRED a été reconnue comme la première banque au monde (hors Etats-Unis) pour le placement de la dette court terme des émetteurs nationaux et internationaux¹.

Les dépôts courts des clients monétaires ont continué à être remplacés, en titres souverains liquides, en prises en pension, en actions couvertes ou à la Banque Centrale selon une répartition conforme aux règles internes de cantonnement.

L'activité sur le change et les taux en lien avec le réseau commercial a également bien progressé en volume.

¹ Classement publié par CMDportal.

GESTION CONSOLIDÉE DES INVESTISSEMENTS

Compte de résultat : vision de gestion, hors éléments exceptionnels, y compris redevance BPCE, IFRS

En M€	2022	2023	2023-2022
Produit net bancaire	117,3	69,5	- 41 %
Charges d'exploitation	- 50,3	- 53,9	7 %
Résultat brut d'exploitation	67,0	15,6	- 77 %
Coût du risque sur encours sains	- 0,3	- 13,2	3 939 %
Coût du risque sur encours dépréciés	- 0,2	0,2	- 200 %
Quote-part des entreprises en mises en équivalence	- 7,5	0,1	- 102 %
Résultats sur actifs immobilisés	1,1	0,8	- 31 %
Résultat courant avant impôt	60,2	3,5	- 94 %

Le pôle de la Gestion Consolidée des Investissements est constitué des activités d'investissement (y compris NJR et IRR) et du fonds de roulement (incluant l'immobilier d'exploitation, COFIBRED et la participation dans BPCE).

Le résultat courant hors éléments exceptionnels s'est affiché proche de la neutralité sur 2023, reflétant les incertitudes économiques liées à la hausse des taux d'intérêt. Dans ce contexte, les actifs non cotés de type private equity et equity infrastructure ont affiché une performance stable. Les positions immobilières ont quant à elle pâti de l'augmentation des coûts de refinancement.

Par rapport à 2022, la variation de résultat est en recul étant donné l'environnement de marché impactant l'ensemble des classes d'actifs du portefeuille de la Gestion Consolidée des Investissements.

NJR (filiale à 100 %)

Compte de résultat : vision comptable, normes IFRS

En M €	2022	2023	2023 vs 2022
Produit net bancaire	14,5	25,1	73 %
Charges d'exploitation	- 1,0	- 1,1	6 %
Résultat brut d'exploitation	13,5	24,0	78 %
Coût du risque	- 0,3	0,5	NS
Résultat net d'exploitation	13,2	24,6	87 %
Impôt sur les sociétés	- 3,3	- 6,1	87 %
Résultat net	9,9	18,4	86 %

Filiale basée en Belgique, NJR gère un portefeuille essentiellement investi dans des ABS (Asset Backed Securities) liquides (91 % éligibles à la BCE). La stratégie de NJR consiste à se concentrer sur des actifs seniors très bien notés et à financer l'achat de ces actifs par des mises en pension.

NJR a légèrement augmenté la taille de son portefeuille en 2023, de 1,9 Md€ à 2 Md€ tout en ayant maintenu la stratégie défensive adoptée depuis de nombreuses années. La durée de son portefeuille demeure courte à 1,7 an et le spread moyen en hausse à 50 points. La valorisation du portefeuille est désormais de - 5M€, soit une amélioration de 1 %.

NJR a réalisé en 2023 la meilleure performance de son histoire, avec un PNB de 25 M€ en hausse de 73 %, grâce l'augmentation du volume d'investissement, la hausse des taux et à la très bonne tenue du portefeuille. Au total, le résultat net atteint 18,4 M€, soit une hausse de 86 %.

Rapport d'activité

IRR (filiale à 100 %)

Compte de résultat : vision comptable, normes IFRS

En M €	2022	2023	2023 vs 2022
Produit net bancaire	10,6	- 14,5	NS
Charges d'exploitation	- 0,5	-0,6	37 %
Résultat brut d'exploitation	10,1	- 15,1	NS
Coût du risque	- 0,2	- 13,5	NS
Résultat net d'exploitation	10,0	- 28,6	NS
Autres éléments	- 7,5	0,0	NS
Résultat courant avant impôts	2,5	- 28,6	NS
Impôt sur les sociétés	- 1,9	7,0	NS
Résultat net	0,6	- 21,6	NS

Filiale basée en Belgique, IRR gère un portefeuille investi dans des fonds immobiliers.

Le portefeuille immobilier de type commercial a souffert de la hausse des taux en 2023, en particulier sur 3 anciens investissements réalisés avant 2016 qui se traduit par provision de 23 M€. Le reste du portefeuille immobilier d'IRR s'est, dans l'ensemble, montré nettement plus résilient.

Après imputation des charges de structure, le résultat net s'élève à - 21,6 M€.

RETOUR SUR FONDS PROPRES DES PÔLES D'ACTIVITÉ

Le rendement sur fonds propres réglementaires consommés du groupe BRED ressort à 6,5 % (hors éléments exceptionnels). Rapporté à l'ensemble des fonds propres, le résultat net réalisé par le groupe BRED génère un rendement de 4,8 %.

En M€	Résultat net ¹ 2023	Fonds propres	Retour sur fonds propres ²
Banque commerciale France ³ et filiales rattachées	184,9	2 481,3	7,5 %
Banque à l'international et COM ⁴	88,8	600,6	14,8 %
Direction des marchés de capitaux	41,2	285,9	14,4 %
Gestion consolidée des investissements ⁵	1,3	1 475,3	0,1 %
Total (fonds propres affectés)	316,2	4 843,1	6,5 %
Fonds propres non consommés		1 766,4	
Total BRED	316,2	6 609,5	4,8 %

(1) Résultat net part du Groupe hors éléments exceptionnels

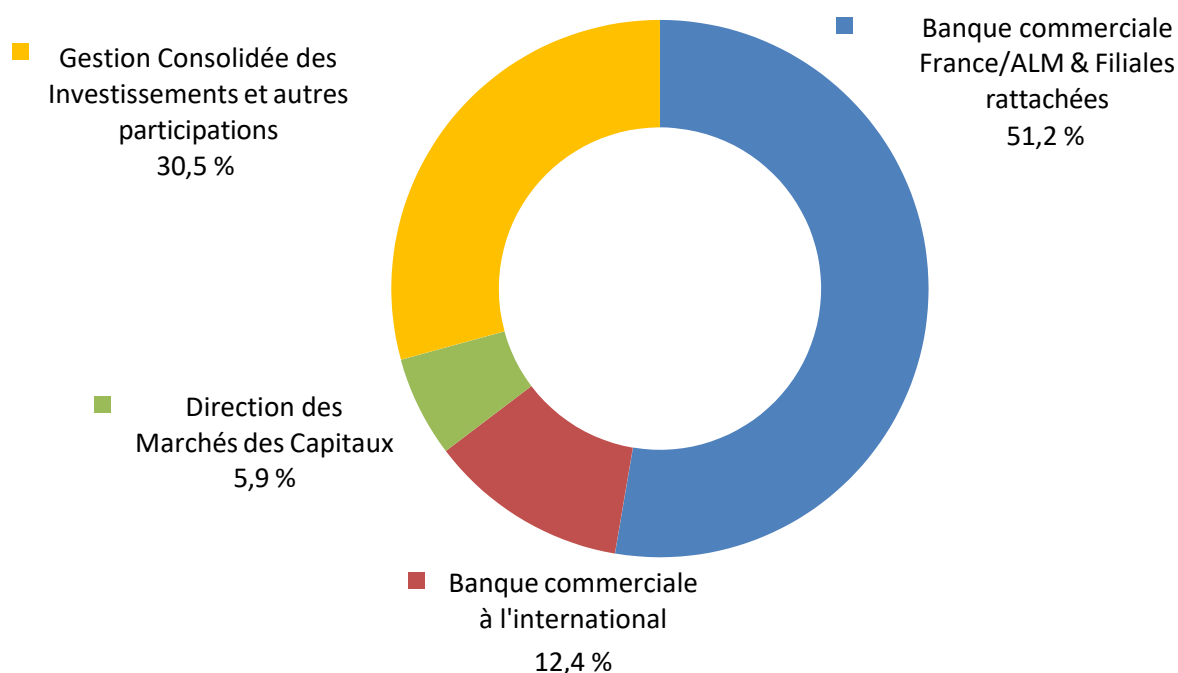
(2) Exigence en fonds propres calculée au 31/12/2023

(3) Y compris ALM

(4) Y compris financement du négoce international

(5) Y compris participation dans BPCE

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION DE FONDS PROPRES



BILAN CONSOLIDÉ

Actif - IFRS 9

Actif	2022	2023
Caisse, Banques Centrales	33,8	15,8
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8,2	13,4
Instruments dérivés de couverture	0,8	0,5
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	14,1	16,4
Titres au coût amorti	2,3	2,5
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	9,2	9,0
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	40,9	41,8
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	- 0,0	0,0
Placements financiers des activités d'assurance	8,6	9,0
Contrats d'assurance émis - Actif	0,1	0,0
Contrats de réassurance cédée - Actif	0,2	0,1
Actifs d'impôts courants	0,0	0,0
Actifs d'impôts différés	0,4	0,3
Comptes de régularisation et actifs divers	1,1	1,1
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0,4	0,4
Immeubles de placement	0,0	0,0
Immobilisations corporelles	0,3	0,3
Immobilisations incorporelles	0,0	0,0
Total actif	120,4	110,8

Passif - IFRS 9

Passif	2022	2023
Banques Centrales	0,0	0,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3,5	1,9
Instruments dérivés de couverture	0,7	0,4
Dettes représentées par un titre	10,1	9,2
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	34,3	21,0
Dettes envers la clientèle	56,0	61,5
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	- 0,0	- 0,0
Passifs d'impôts courants	0,0	0,0
Passifs d'impôts différés	0,3	0,2
Comptes de régularisation et passifs divers	1,1	1,3
Passifs relatifs aux contrats d'assurance émis	8,2	8,6
Contrats de réassurance cédée - Passif - IFRS17	0,0	0,1
Provisions	0,2	0,1
Dettes subordonnées	0,0	0,0
Capitaux propres	6,2	6,7
Capitaux propres part du Groupe	6,1	6,6
<i>Capital et primes liées</i>	1,7	1,9
<i>Réserves consolidées</i>	4,0	4,5
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	- 0,1	- 0,1
<i>Résultat de la période</i>	0,5	0,3
Participations ne donnant pas le contrôle	0,1	0,1
Total passif	120,4	110,8

Le total du bilan consolidé du Groupe BRED s'établit à 110,8 Md€ au 31 décembre 2023, en baisse de 8 % (9,6 Md€) par rapport au 31 décembre 2022.

Rapport d'activité

Les dépôts déposés à la Banque Centrale sont en baisse de 18 Md€ par rapport au 31 décembre 2022 du fait de la baisse des liquidités disponibles au 31 décembre 2023.

À l'actif, on note une progression plus ralentie que les autres années des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti, en hausse de 0,9 Md€, notamment des crédits immobiliers (+ 0,6 Md€), des crédits à l'équipement (+ 0,7 Md€).

Les prêts et créances sur les établissements de crédit ainsi que les comptes débiteurs sont stables.

Les actifs à la juste valeur par résultat sont en hausse de 5,2 Md€ (+ 64 %), en raison de la hausse des actions liée à l'activité de la salle des marchés.

Les postes d'actifs à la juste valeur par capitaux propres sont en hausse de 2,3 Md€, soit + 17 %, tirés par la hausse des effets publics en lien avec l'activité de la salle des marchés.

Au passif, les emprunts au jour le jour envers les établissements de crédit sont en forte baisse (- 9,2 Md€) du fait de la souscription d'un emprunt avec BPCE fin décembre 2022 pour 10 Md€, opération qui n'a pas eu lieu en 2023. Les emprunts à terme auprès des établissements de crédit sont en baisse de 3,9 Md€ (- 20 %).

Les dépôts à vue de la clientèle progressent de 1,6 Md€ et les comptes à terme de 5 Md€, en lien avec la hausse des taux.

Les capitaux propres du Groupe BRED s'élèvent à 6,7 Md€ contre 6,2 Md€ au 31 décembre 2022. Cette évolution résulte d'une augmentation du capital de 213 M€ (dont 202 M€ d'émission de parts sociales et 11 M€ d'incorporation de réserves), de l'intégration du résultat et de la variation des plus ou moins-values latentes. Les intérêts minoritaires s'élèvent à 44 M€ au 31/12/2023 (en baisse de 11 M€ par rapport à 2022).

Compte tenu du résultat consolidé de l'exercice 2023 de 319,1 M€ et d'un total de bilan de 110,8 Md€, le ratio de rendement des actifs s'élève à 0,29 %.

SOLVABILITÉ ET LIQUIDITÉ

Capitaux propres et ratios prudentiels

Depuis le 1er janvier 2014, la réglementation Bâle 3 est entrée en vigueur. Les ratios de solvabilité sont ainsi présentés selon cette réglementation pour les exercices 2022 et 2023. Les définitions ci-après sont issues de la réglementation Bâle 3 dont les dispositions ont été reprises dans la directive européenne 2013/36/EU (CRDIV) et le règlement n°575/2013 (CRR) du Parlement européen et du Conseil, amendé par le règlement (UE) 2019/876 (le "CRR2"). Tous les établissements de crédit de l'Union Européenne sont soumis au respect des exigences prudentielles définies dans ces textes depuis le 1er janvier 2014.

Les établissements de crédit assujettis sont tenus de respecter en permanence :

- un ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (ratio CET1) ;
- un ratio de fonds propres de catégorie 1 (ratio T1), correspondant au CET1 complété des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) ;
- un ratio de fonds propres globaux, correspondant au Tier 1 complété des fonds propres de catégorie 2 (Tier 2).

Auxquels viennent s'ajouter les coussins de capital soumis à discrétion nationale du régulateur. Ils comprennent :

- un coussin de conservation ;
- un coussin contra cyclique ;
- un coussin pour les établissements d'importance systémique.

À noter, les deux premiers coussins cités concernent tous les établissements sur base individuelle ou consolidée.

Les ratios sont égaux au rapport entre les fonds propres et la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit et de dilution ;
- des exigences en fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel multipliées par 12,5.

Ces différents niveaux de ratio de solvabilité indiquent la capacité de l'établissement à faire face aux risques générés par ses activités. Il met en rapport les différents niveaux de fonds propres et une mesure de ses risques.

Rapport d'activité

Les établissements de crédit sont tenus de respecter les niveaux minimums de ratio suivants.

- Ratios de fonds propres avant coussins : depuis 2015, le ratio minimum de fonds propres de base de catégorie 1 (ratio CET1) est de 4,5 %. De même, le ratio minimum de fonds propres de catégorie 1 (ratio T1) est de 6 %. Enfin, le ratio minimum de fonds propres globaux (ratio global) est de 8 %.
- Coussins de fonds propres : leur mise en application fut progressive depuis 2016 pour être finalisée en 2019 :
 - Le coussin de conservation de fonds propres de base de catégorie 1 est désormais égal à 2,5 % du montant total des expositions au risque.
 - Le coussin contra cyclique est égal à une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD) des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation de l'établissement. Le taux du coussin contra cyclique de la France, fixé par le Haut Conseil de stabilité financière, est de 0,5 % depuis le 07 avril 2023.
 - Le taux spécifique de coussin contra cyclique applicable à la BRED est de 0,44 % au 31/12/2023.
 - Pour l'année 2023, les ratios minimums de fonds propres à respecter sont ainsi de 7,44 % pour le ratio CET1, 8,94 % pour le ratio Tier 1 et 10,94 % pour le ratio global de l'établissement.

Responsabilité en matière de solvabilité

En premier lieu, en tant qu'établissement de crédit, la BRED est responsable de son niveau de solvabilité, qu'elle doit maintenir au-delà de la norme minimale réglementaire. Elle dispose à cette fin de différents leviers : émission de parts sociales, mises en réserves lors de l'affectation du résultat annuel, emprunts subordonnés, gestion des risques pondérés.

En second lieu, du fait de son affiliation à l'organe central du groupe, sa solvabilité est également garantie par BPCE SA (cf. code monétaire et financier, art. L511-31). Ainsi, le cas échéant, un établissement affilié peut bénéficier de la mise en œuvre du système de garantie et de solidarité propre au Groupe BPCE (cf. code monétaire et financier, art. L512-107 al. 6), lequel fédère les fonds propres de l'ensemble des établissements des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne.

Rapport d'activité

Fonds propres

Les fonds propres globaux sont, selon leur définition réglementaire, ordonnancés en trois catégories : des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1), des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) et des fonds propres de catégorie 2 (T2) ; catégories desquelles sont déduites des participations dans d'autres établissements bancaires (pour l'essentiel, la participation au capital de BPCE SA).

Au 31 décembre 2023, les fonds propres globaux du Groupe BRED s'établissent à 5 613,4 millions d'euros.

En M€	2022 Bâle 3 (1)	2023 Bâle 3 (1)
Capital et primes liées (2)	1 688,9	1 901,4
Réserves consolidées	4 000,3	4 487,1
Impact IAS/IFRS sur réserves consolidées	- 80,9	- 98,1
Résultat de l'exercice	507,4	319,1
Projet de distribution de dividendes	- 42,0	- 56,4
Capitaux propres consolidés	6 073,8	6 553,1
Immobilisations incorporelles et autres déductions	- 42,0	- 44,4
Instruments de fonds propres détenus dans des entités du secteur financier à déduire des fonds propres de base	- 366,1	- 401,8
Différence négative entre les provisions comptables et les pertes attendues selon les calculs prudentiels Bâle 3	- 70,5	- 141,3
Corrections de valeur supplémentaires au titre de l'évaluation prudente des positions du portefeuille de négociation	- 60,4	- 73,2
Engagements de paiement irrévocables (EPI)	- 44,1	- 53,6
Impact backstop pilier 1	- 6,7	- 19,4
Impact backstop pilier 2	- 45,1	- 63,8
Goodwill sur investissements importants	- 17,8	- 17,8
Intérêts minoritaires inclus dans les fonds propres de base de catégorie 1 consolidés	11,1	10,8
Eléments de déduction AT1 excédant les fonds propres AT1	- 111,5	- 113,8
Autres ajustements	- 41,1	- 21,2
Common Equity Tier I (CET1)	5 279,6	5 613,4
Instruments additionnels de catégorie 1 (AT1)	0,0	0,0
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2) avant déductions	0,0	0,0
Instruments de fonds propres détenus dans des entités du secteur financier à déduire des fonds propres complémentaires	- 3,1	- 2,3
Provisions collectives méthode standard	33,5	0,0
Autres ajustements	0,0	2,3
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)	30,4	0,0
Total fonds propres prudentiels	5 310,0	5 613,4

(1) Les règles de déduction des instruments de fonds propres détenus dans des entités du secteur financier ont subi des évolutions significatives entre Bâle 2 et Bâle 3

(2) Les fonds propres surcomplémentaires ne sont plus éligibles dans le réglementaire Bâle 3

NB : les participations dans des sociétés d'assurance sont traitées en compromis Danois dans le réglementaire Bâle 3

Rapport d'activité

Fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)

Les fonds propres de base de catégorie 1 « Common Equity Tier 1, CET1 » correspondent pour l'essentiel au capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves et aux résultats non distribués. Ils tiennent compte des déductions liées notamment aux actifs incorporels, aux impôts différés dépendant de bénéfices futurs, aux filtres prudentiels, aux montants négatifs résultant d'un déficit de provisions par rapport aux pertes attendues et aux participations sur les institutions bancaires, financières et assurances éligibles en suivant les règles relatives à leurs franchises et à la période transitoire.

À fin 2023, les fonds propres CET1 après déductions s'élèvent à 5 613,4 M€ :

31/12/2022 – en M€	5 279,6
Augmentation de capital	212,5
Résultat net de distribution prévisionnelle	262,7
Autres éléments	- 141,4
31/12/2023	5 613,4

- le capital social s'élève à 1 893,9 M€ en progression de 212,5 M€ sur l'année du fait de l'augmentation de capital, et les primes d'émission à 7,5 M€ ;
- les réserves s'élèvent à 4 487,1 M€ avant affectation du résultat 2023, en hausse de 487 M€ par rapport à 2022 ;
- les plus ou moins-values latentes et autres réserves recyclables sont en diminution de 17 M€ ;
- les déductions s'élèvent à 940 M€ à fin 2023. La déduction nette de franchise sur les titres de participation s'élève à 402 M€. Notamment, la BRED étant actionnaire de BPCE SA, le montant des titres détenus vient en déduction de ses fonds propres au motif qu'un même euro de fonds propres ne peut couvrir des risques dans deux établissements différents. La hausse de cette déduction est principalement liée à la distribution de dividende BPCE en actions pour 40 M€ et à la hausse de la différence négative entre la somme des ajustements de valeur et des dépréciations collectives afférentes aux expositions IRB et les pertes attendues pour 71 M€ ;
- Les participations d'assurance sont traitées selon le compromis danois et à ce titre ne sont donc plus déduites des fonds propres de base mais pondérées en risque à 370 %.

Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 « Additional Tier 1 , AT1 » sont composés des instruments subordonnés émis respectant les critères restrictifs d'éligibilité, les primes d'émission relatives aux éléments de l'AT1 et les déductions des participations sur les institutions bancaires, financières et assurances éligibles en suivant les règles relatives à leurs franchises et à la période transitoire.

A fin 2023, la BRED ne dispose pas de fonds propres AT1. La souscription à l'émission d'AT1 BPCE impacte donc le CET1 pour un montant de 113,8 M€ net de franchise.

Fonds propres de catégorie 2 (T2)

Les fonds propres de catégorie 2 correspondent aux instruments de dette subordonnée d'une durée minimale de 5 ans. Depuis la fin 2018, la BRED ne dispose plus de fonds propres Tier 2 constitués par des prêts subordonnés. Et depuis l'année 2023, la Bred n'a plus de fonds propres Tier 2 constitués de la différence positive entre la perte attendue « Expected Loss » et les provisions comptables sur encours sains ou douteux, suite à une revue des règles de calcul de cette différence au niveau du Groupe BPCE.

Exigence de fonds propres et risques pondérés

Pour les besoins du calcul réglementaire de solvabilité, trois types de risques doivent être mesurés : les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels. Ces risques sont calculés respectivement à partir des encours de crédit, du portefeuille de négociation et du produit net bancaire de l'établissement.

En appliquant à ces données des méthodes de calcul réglementaires, on obtient des montants de risques dits « pondérés ». Les exigences en fonds propres sont égales à 8 % du total de ces risques pondérés.

Rapport d'activité

A fin 2023, les risques pondérés du Groupe BRED sont de 35 165 M€ selon la réglementation Bâle 3 (soit 2 813,2 M€ d'exigences de fonds propres), en hausse de 1,6 G€. Cette progression s'explique par le dynamisme de l'activité de crédit qui s'est poursuivi en 2023 d'une part, et par la poursuite du développement du Groupe BRED en France et à l'international d'autre part.

La réglementation Bâle 3 a introduit un montant d'exigences en fonds propres supplémentaire, notamment :

- 7,1 M€ au titre de la Crédit Value Adjustment (CVA) : la CVA est une correction comptable du Mark to Market des dérivés pour intégrer le coût du risque de contrepartie qui varie avec l'évolution de la qualité de crédit de la contrepartie (changement de spreads ou de ratings). La réglementation Bâle 3 prévoit une exigence supplémentaire de fonds propres destinée à couvrir le risque de volatilité de l'évaluation de crédit ;
- 111,2 M€ au titre des franchises relatives aux IDA correspondant aux bénéfices futurs liés à des différences temporelles et aux participations financières supérieures à 10 %. Les éléments couverts par la franchise sont pondérés à 250 %.

Ratio de solvabilité

Les fonds propres prudentiels du Groupe BRED étant constitués uniquement de fonds propres durs CET1 au 31/12/2023, son ratio de solvabilité dit global est égal à son ratio de solvabilité CET1.

Le ratio global ressort à un bon niveau de 15,96 % en fin d'exercice (supérieur au minimum réglementaire applicable en 2023), en hausse de 0,14 points sur un an.

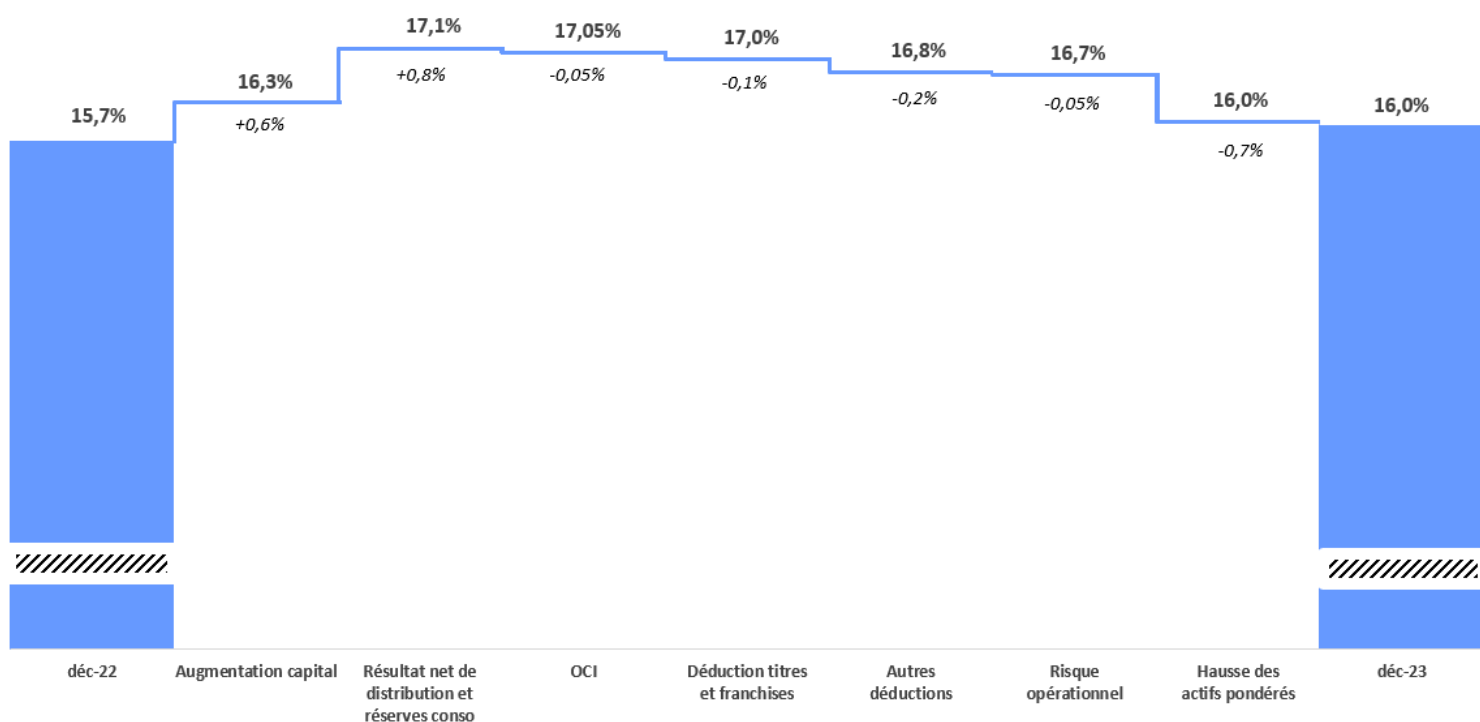
En M€	2022 Bâle 3	2023 Bâle 3
Fonds propres de base - Common Equity Tier One (CET1)	5 279,6	5 613,4
Instruments additionnels catégorie 1 (AT1)	0,0	0,0
Fonds propres complémentaires après déductions (Tiers 2)	30,4	0,0
Fonds propres prudentiels	5 310,0	5 613,4
Risque de crédit et de contrepartie	29 844,4	31 263,9
Risque de marché	1 253,5	1 336,1
Risque opérationnel	2 470,2	2 564,7
Total des expositions en risque	33 568,0	35 164,7
Ratio global	15,82 %	15,96 %
dont Ratio Common Equity Tiers one	15,73 %	15,96 %

La hausse du ratio est consécutive à une augmentation des capitaux propres, comprenant une augmentation de capital pour 212,5 M€, et une progression limitée des actifs pondérés.

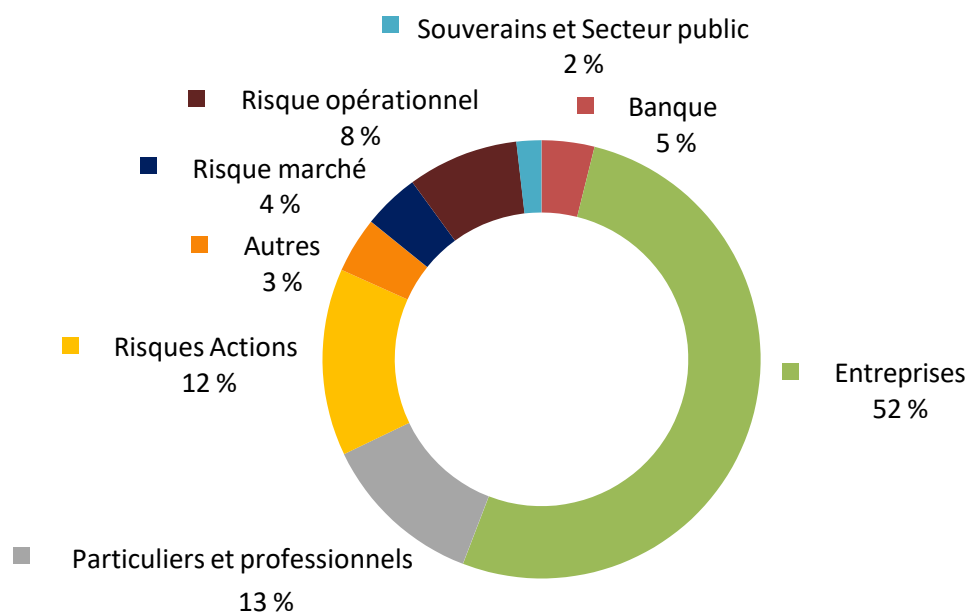
Le bon niveau de ce ratio démontre la forte capacité de la BRED à créer des fonds propres au travers de la mise en réserves de résultats et de l'émission de parts sociales auprès de ses clients sociétaires.

Rapport d'activité

Ratio de solvabilité CET1 : évolution de 2022 à 2023



Risques pondérés hors franchise ratio solvabilité Bâle 3



Total RWA 35,2 Md€ dont franchises 3,7 Md€

Rapport d'activité

Ratio de levier

Le ratio de levier a pour objectif principal de servir de mesure de risque complémentaire aux exigences en fonds propres. L'article 429 du règlement CRR, précisant les modalités de calcul relatives au ratio de levier, a été modifié par le règlement délégué (UE) 2015/62 de la commission du 10 octobre 2014.

L'entrée en vigueur du Règlement sur les exigences en capital, appelé « CRR2 », fait du ratio de levier une exigence contraignante applicable depuis le 28 juin 2021. L'exigence minimale de ce ratio à respecter à tout moment est de 3 %. Ce règlement autorise certaines exemptions dans le calcul des expositions, notamment concernant :

- l'épargne réglementée transférée à la Caisse des Dépôts et Consignations pour la totalité de l'encours centralisé ;
- les opérations réalisées avec d'autres établissements du Groupe BPCE bénéficiant d'une pondération de 0 % dans le calcul des risques pondérés.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et les expositions, qui correspondent aux éléments d'actifs et de hors bilan, après retraitements sur les instruments dérivés, les opérations de financement sur titres et les éléments déduits des fonds propres.

Au 31 décembre 2023, le ratio de levier sur la base des fonds propres de catégorie 1 est de 6,12 %.

La hausse du ratio pour 0,84 points s'explique principalement par la diminution de la taille du bilan consolidé.

En M€	2022 Bâle 3	2023 Bâle 3
Fonds propres de base Tier 1	5 279,6	5 613,4
Expositions ratio de levier	99 945,8	91 651,3
Ratio de levier	5,28 %	6,12 %

Liquidité

Le modèle économique de la banque commerciale France s'appuie sur le maintien d'une structure prudente en termes d'équilibre emplois-ressources clientèle. Le coefficient emplois-ressources hors clientèle financière bénéficie de la bonne tenue des levées des ressources et s'établit à 100 % au 31 décembre 2023.

Le LCR (Liquidity Coverage Ratio) de la BRED ressort à 131 % au 31 décembre 2023 pour une exigence minimale réglementaire de 100 %.

Le NSFR (Net Stable Funding Ratio) de la BRED ressort à 110 % au 31 décembre 2023 pour une exigence minimale réglementaire de 100 %.

LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE ET DE GESTION RELATIVES À L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

L'organisation comptable de la BRED est décentralisée.

Comptes sociaux

Le système d'information comptable de la BRED est structuré de manière suffisamment granulaire pour permettre un suivi régulier des opérations et de satisfaire l'ensemble des exigences comptables et réglementaires.

Les services de production bancaire déterminent les schémas comptables de leurs opérations, avec l'aide de la direction comptable, et demandent l'ouverture des comptes qu'ils jugent nécessaires.

La Comptabilité générale du Groupe BRED est responsable du plan de comptes dont elle préserve l'intégrité et veille à la qualité de la description du fonctionnement des comptes ainsi qu'à leur cohérence.

La production de l'information comptable et financière est confiée à plusieurs intervenants, indépendants les uns des autres et coordonnés par le Directeur financier, conformément à l'organisation comptable décentralisée du Groupe BRED. Les états financiers sont produits par la Comptabilité générale. Les comptes, qui sont le fondement des états financiers, sont suivis et contrôlés en premier niveau par les services de production.

Comptes consolidés

Dans le cadre de la production des états consolidés du Groupe BRED d'une part, et de sa contribution aux comptes du Groupe BPCE d'autre part, les informations comptables sont remontées dans l'outil de consolidation commun à toutes les entités du Groupe BPCE.

La Comptabilité générale assure la cohérence interne des périmètres, des plans de comptes, des traitements et des analyses pour l'ensemble du périmètre consolidé de la BRED dans le respect des normes du Groupe BPCE.

États réglementaires et fiscaux

La production des états réglementaires et fiscaux relève majoritairement de la Comptabilité générale. Certains états réglementaires portant sur les ratios de liquidité ou les grands risques relèvent respectivement de la Direction de l'ALM et de la Direction des risques.

États de synthèse

Les états de synthèse sont communiqués à la Direction générale et sont la base de la présentation des comptes faite au Conseil d'administration par le Directeur financier.

Les processus de contrôle des données comptables et financières

Le processus de contrôle des données comptables et financières suit l'organisation générale du dispositif de contrôle interne du Groupe BRED en conformité avec les exigences légales et réglementaires qui résultent, notamment, du Code monétaire et financier et de l'arrêté du 25 février 2021 relatif au contrôle interne.

Contrôle financier

Filière de contrôle permanent de deuxième niveau, le Contrôle financier a pour mission de contribuer à la fiabilisation de l'information comptable et financière du Groupe BRED. Le Contrôle financier applique le Cadre du contrôle de la qualité de l'information comptable et financière du Groupe BPCE validé par le Comité de coordination du contrôle Interne Groupe (3CIG du 30 septembre 2022). Le Contrôle financier contribue ainsi à :

Rapport d'activité

- fiabiliser et améliorer l'efficacité des processus de production et de contrôle de premier niveau de l'information comptable et financière (comptes sociaux, comptes consolidés, déclarations fiscales) ;
- mettre en qualité les données et indicateurs comptables et financiers figurant dans les reports règlementaires ou dans les reports de pilotage, en lien avec les autres acteurs de contrôles permanent de deuxième niveau ;
- participer à la prévention et à la détection de la fraude et des faits de corruption ou du trafic d'influence (axé sur le domaine comptable) en lien avec la fonction Conformité qui en assure la surveillance et la coordination globale.

Le périmètre d'intervention du Contrôle financier est le Groupe BRED, soit BRED S.A et ses filiales et participations. Le suivi des filiales et participations porte notamment sur celles identifiées comme entrant dans le périmètre des entités matérielles conformément aux critères et seuils définis par le Groupe BPCE.

L'équipe centrale du contrôle financier est responsable de l'animation du lien fonctionnel avec les contrôleurs permanents rattachés aux filiales ou aux directions opérationnelles concernées. Ce lien fonctionnel se traduit notamment par une remontée régulière des contrôleurs permanents selon des formats, une méthodologie et des instructions déterminés en fonction des différentes exigences du Groupe BPCE.

Pour mener à bien ses missions, le Contrôle financier s'appuie sur les travaux de contrôles réalisés au sein de la Direction financière ainsi que sur les travaux d'autres filières de risques lorsque nécessaire.

Les travaux du Contrôle financier sont réalisés selon un plan de contrôle annuel. Ce plan de contrôle s'appuie sur le résultat des cartographies des risques relatifs à la production de l'information comptable et financière, selon une méthodologie prenant en compte le caractère significatif, le risque inhérent et le risque de contrôle interne. Le Contrôle financier assure également, dans le cadre de ses travaux, un rôle de communication interne vis-à-vis de la gouvernance et des différents acteurs du contrôle du Groupe BRED dont le Comité d'audit et des comptes. Elle assure la communication sur les sujets de contrôle comptable et financier auprès de BPCE, des commissaires aux comptes et des autorités de tutelle. Le Contrôle financier est également en charge du suivi des nominations et renouvellements des commissaires aux comptes, selon les règles définies par les normes BPCE.

Le Contrôle Financier est rattaché hiérarchiquement au Directeur Financier et fonctionnellement au Directeur des Risques de la Protection et des Contrôles.

ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Néant

PERSPECTIVES

En 2023, l'environnement économique et financier a été marqué par un contexte inflationniste fort, une croissance faible et une politique monétaire adverse. Après une pause dans les hausses de taux successives des banques centrales en fin d'année, ces dernières ne devraient pour autant pas ralentir leur effort pour lutter contre une inflation persistante. La consommation pourrait désormais évoluer plus favorablement : la désinflation est en bonne voie, les dépenses des ménages devraient de ce fait progressivement redémarrer, encouragées par les revalorisations des revenus négociés ou indexés qui vont se décliner sur la première partie de l'année. Les incertitudes restent malgré tout présentes en Europe, avec des résultats de croissance disparates et une situation géopolitique en Ukraine toujours sensible. Dans un tel contexte, la croissance de l'année 2024 affichera une performance globale peu différente de celle qui s'est récemment terminée. Elle constituera néanmoins, grâce à une demande privée plus soutenue, un tremplin vers une année 2025 plus florissante.

En dépit de cette conjoncture, la BRED continuera à tenir le rôle qu'elle a toujours joué pour le développement économique des territoires sur lesquels elle est implantée, en France et à l'international, tout en misant sur la diversité de ses métiers. Notre banque continuera à intensifier la relation globale de proximité à forte valeur ajoutée qu'elle entretient avec ses clients et à financer leurs projets de vie et professionnels. Le Groupe BRED se donne également comme ambition d'accompagner la transition écologique et environnementale de ses clients.

Fort de ses performances, le Groupe BRED dispose de tous les atouts pour répondre à ses ambitions. Il affiche un PNB et un résultat net à des niveaux élevés en 2023, venant ainsi renforcer ses capitaux propres. En outre, la confiance accordée à la BRED par ses clients sociétaires est un atout supplémentaire pour répondre à ses ambitions.

INFORMATIONS SUR LES IMPLANTATIONS

Les informations relatives aux implantations par pays en application de l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier figurent dans le document d'enregistrement universel du Groupe BPCE.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Communication des dépenses somptuaires

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des impôts, les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023 prennent en charge une somme de 172 717 euros, correspondant à des dépenses somptuaires non déductibles fiscalement.

Par conséquent, l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élève à 44 604 euros.

Ces dépenses somptuaires correspondent à la fraction non déductible des loyers sur les véhicules de service de la BRED Banque Populaire.

DÉLAIS DE RÈGLEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS

Délais de règlement des fournisseurs

En euros					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					403
Montant total des factures concernées T.T.C	3 150 355	172 254	127 911	64 437	3 514 957
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre des factures exclues	Néant				
Montant total des factures exclues	Néant				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours date de facture				

Délais de règlement des clients

Les seules factures émises par la BRED qui ne sont pas relatives à des opérations bancaires sont celles relatives à des opérations intra-groupes qui sont majoritairement prélevées. Les factures non encaissées au 31 décembre 2023 sont non significatives.

INFORMATIONS RELATIVES AUX COMPTES INACTIFS OUVERTS DANS NOS LIVRES

En application des articles L.312-19, L.312-20 et R.312-21 du Code monétaire et financier, les informations relatives aux comptes inactifs ouverts dans nos livres sont les suivantes.

	Au 31/12/2023
Nombre de comptes inactifs ouverts dans les livres de l'établissement	46 779
Encours des dépôts et avoirs inscrits sur les comptes inactifs dénombrés	78 408 521,72 €
Nombre de comptes dont les avoirs sont déposés à la Caisse des dépôts et consignations	1 683
Montant total des fonds déposés à la Caisse des dépôts et consignations	4 425 474, 80 €

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

KPMG SA
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex

BRED BANQUE POPULAIRE

18, quai de la Rapée
75012 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Copie certifiée conforme à l'original,
le 08/07/2024,


Jean-Paul JULIA,
Directeur Général.

BRED BANQUE POPULAIRE

18, quai de la Rapée
75012 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux sociétaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la BRED BANQUE POPULAIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance



Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Risque de crédit – dépréciation individuelle et collective

 Risque identifié	 Notre réponse
<p>Bred Banque Populaire est exposée aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts à la clientèle.</p> <p>Les encours de crédits supportant un risque de contrepartie avéré font l'objet de dépréciations déterminées essentiellement sur base individuelle. Ces dépréciations sont évaluées par le management de votre Banque en fonction des flux futurs recouvrables estimés tenant compte des garanties disponibles sur chacun des crédits concernés.</p> <p>Par ailleurs, votre Banque enregistre, dans ses comptes sociaux, des provisions pour pertes de crédit attendues sur les encours présentant une dégradation significative du risque de crédit. Ces provisions sont déterminées principalement sur la base de modèles développés par BPCE intégrant différents paramètres (flux attendus sur la durée de vie de l'instrument financier, probabilité de défaut, taux de perte en cas de défaut, informations prospectives).</p> <p>Ces provisions pour pertes attendues sont complétées le cas échéant par des dotations sur base sectorielle au regard de spécificités locales identifiées par la banque.</p> <p>Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituait un point clé de l'audit étant donné que les provisions et dépréciations induites constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes, et font appel au jugement de la direction tant dans le rattachement des encours de crédits aux différents statuts et dans la détermination des paramètres et modalités de calculs des provisions pour pertes de crédit attendues, que dans l'appréciation du niveau de dépréciation individuel des encours de crédits douteux et douteux compromis.</p>	<p>Provisionnement des encours de crédits non douteux présentant une dégradation significative du risque de crédit : Nos travaux ont principalement consisté :</p> <ul style="list-style-type: none">- à nous assurer de l'existence d'un dispositif de contrôle interne permettant une actualisation à une fréquence appropriée des notations des différentes contreparties,- en une revue critique des travaux des auditeurs de la consolidation du groupe BPCE qui, en lien avec leurs experts et spécialistes :<ul style="list-style-type: none">• se sont assurés de l'existence d'une gouvernance revoyant à une fréquence appropriée le caractère adéquat des modèles de provisions, les paramètres utilisés pour le calcul des provisions ;• ont apprécié le caractère approprié de ces paramètres utilisés pour les calculs des provisions au 31 décembre 2023,• ont effectué des contre-calculs sur les principaux portefeuilles de crédits ;• ont réalisé des contrôles sur le dispositif informatique dans son ensemble mis en place par le Groupe BPCE avec notamment une revue des contrôles généraux informatiques, des interfaces et des contrôles automatisés.• ont réalisé des contrôles portant sur l'outil mis à disposition par le Groupe BPCE afin d'évaluer les incidences en pertes de crédits attendues de l'application de dégradations sectorielles <p>Par ailleurs, nous nous sommes assurés de la correcte documentation et justification des provisions sectorielles comptabilisées dans les comptes de votre Banque. A ce titre, nous avons (i) procédé à l'appréciation des critères d'identification par la Banque des secteurs d'activité considérés au regard de son environnement comme étant davantage sensibles aux incidences du contexte économique actuel, (ii) effectué une revue critique des provisions ainsi estimées</p> <p>Dépréciation sur encours de crédits douteux et douteux compromis Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons d'une manière générale, examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la détermination des dépréciations et provisions afférentes sur base individuelle.</p> <p>Nos travaux ont consisté à apprécier la qualité du dispositif de suivi des contreparties sensibles, douteuses et contentieuses ; du processus de revue de crédit ; du dispositif de valorisation des garanties. Par ailleurs, sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de</p>



Au 31 décembre 2023, le stock de dépréciations individuelles sur les encours de crédits s'élève à 534,3 M€ pour un encours net de 33,1 Mds€ (dont un encours brut faisant l'objet de dépréciation de 1,4 Mds)

Le stock de provisions pour risque de contrepartie inscrites au passif s'élève à 238.8 M€.




Le coût du risque sur l'exercice 2023 s'élève à - 40,8 M€ (contre - 118,8 M€ sur l'exercice 2022).

Pour plus de détails sur les principes comptables et les expositions, se référer aux notes 3.9, 4.2, et 4.10 de l'annexe.




matérialité et de risques, nous avons réalisé des analyses contradictoires des montants de dépréciations et provisions.

Nous avons également apprécié l'information détaillée en annexe au titre du risque de crédit au 31 décembre 2023.

Valorisation des instruments financiers

 Risque identifié	 Notre réponse
<p>Valorisation des titres de l'organe central BPCE SA :</p> <p>Le Groupe BPCE est un groupe coopératif dont les sociétaires sont propriétaires des deux réseaux de banque de proximité : les 14 Banques Populaires et les 15 Caisses d'Épargne. Chacun des deux réseaux est détenteur à parité de BPCE, l'organe central du groupe.</p> <p>La valeur des titres de l'organe central, classés en titres de participation, a été déterminée en calculant un actif net réévalué qui intègre la réévaluation des principales filiales de BPCE.</p> <p>Leur valorisation principalement est fondée sur les prévisions pluriannuelles actualisées des flux de dividendes attendus (DDM) déterminées à partir des plans d'affaires des principales filiales. Ces valorisations reposent sur des paramètres techniques tels que le taux d'actualisation, le taux de croissance à long terme et le taux de rémunération des fonds propres.</p> <p>L'actif net réévalué de BPCE intègre également les actifs incorporels détenus par BPCE, qui font l'objet d'un exercice de valorisation périodique par un expert indépendant, ainsi que les charges de structure prévisionnelles de l'organe central.</p> <p>Nous avons considéré que la valeur des titres BPCE S.A. constitue un point clé de l'audit en raison de la significativité de cette estimation comptable au sein du bilan de votre Banque et des jugements intervenant dans le calibrage des paramètres.</p> <div data-bbox="188 1066 794 1285" style="background-color: #f0f0f0; padding: 10px;"><p> <i>La valeur nette comptable des titres BPCE s'élève à 893,2 M€ au 31 décembre 2023.</i></p><p><i>Les méthodes et principes comptables afférents aux titres de participation et parts dans les entreprises liées sont décrits dans la note 4.4.</i></p></div>	<p>Valorisation des titres de l'organe central BPCE SA :</p> <p>Les travaux de valorisation des titres BPCE sont réalisés par les équipes d'évaluation de l'organe central. De ce fait, les procédures d'audit relatives à ces travaux sont menées à notre demande par le collège des auditeurs de l'organe central, dont nous revoyons les conclusions pour les besoins de notre audit.</p> <p>Ainsi, à réception des conclusions, nous nous assurons de la démarche d'audit qu'ils ont mise en œuvre et faisons une revue critique de ces conclusions. Dans le cadre des travaux réalisés, les auditeurs de l'organe central font également appel à l'expertise des équipes d'experts en évaluation de chaque cabinet.</p> <p>Les travaux menés ont consisté principalement en :</p> <ul style="list-style-type: none">- une analyse de la pertinence de la méthodologie retenue pour valoriser les principales entités ;- l'obtention et la revue des plans d'affaires des filiales et principales participations et l'analyse des taux d'actualisation, de croissance et de rémunération des fonds propres retenus en fonction du profil de chaque entité ;- un contre-calcul des valorisations ;- l'appréciation de l'absence d'indices / d'éléments factuels susceptibles de remettre en cause significativement la valorisation des actifs incorporels.

Valorisation des autres instruments financiers

 Risque identifié	 Notre réponse
<p>Dans le cadre de ses activités financières ou en lien avec son offre de services à la clientèle, BRED Banque Populaire détient un portefeuille de titres (effets publics, obligations, actions...) et contracte des dérivés.</p> <p>Ces instruments sont valorisés selon différentes approches, en fonction de leur nature, de leur classement et de leur complexité.</p> <p>Nous avons considéré que la valorisation des instruments financiers constituait un point clé de l'audit compte tenu de l'importance du jugement dans leur valorisation, qui porte notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none">• l'utilisation de modèles de valorisation internes ;• la détermination de paramètres de valorisation non nécessairement observables sur le marché pour les instruments financiers à terme, ou de paramètres de type taux d'actualisation, taux de croissance long terme pour les autres titres non cotés ;• la prise en compte de trajectoires financières ;• l'estimation des ajustements de valorisation permettant de tenir compte des risques de contrepartie ou de liquidité.	<p>S'agissant de l'activité propre de BRED Banque Populaire, nous avons évalué les processus et les contrôles mis en place pour identifier et valoriser les instruments financiers détenus, notamment la gouvernance des modèles de valorisation et le contrôle des résultats comptabilisés sur ces opérations.</p> <p>En lien avec nos spécialistes de la modélisation du risque et des techniques quantitatives, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none">• réalisé des valorisations indépendantes sur un échantillon d'instruments dérivés et analysé les écarts éventuels ;• confronté les valeurs de marché avec les cours de cotation observés en date d'arrêt pour les instruments cotés ;• analysé les processus internes d'identification et de validation des principaux ajustements de valeur appliqués sur les instruments financiers et leurs évolutions dans le temps : nos analyses ont notamment porté sur la gouvernance et les méthodologies retenues sur les réserves de marché constituées. <p>Nous nous sommes assurés que les estimations retenues s'appuient sur des méthodes conformes aux principes décrits dans les notes de l'annexe.</p>
 <p><i>Les méthodes et principes comptables afférents relatifs aux instruments financiers sont décrits dans les notes « Titres » et « Instruments financiers à terme », et illustrées par les notes 4.3 et 5.2 de l'annexe.</i></p>	

Vérfications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires, à l'exception du point ci-après :

- La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BRED BANQUE POPULAIRE par l'Assemblée Générale du 21 mai 1999 pour le cabinet KPMG SA, et du 31 mai 2023 pour le cabinet Deloitte & Associés, compte tenu des acquisitions ou fusions de cabinets intervenues depuis ces dates.

Au 31 décembre 2023, le cabinet KPMG S.A. était dans la 25ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte dans la 1ère année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons au Comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris-La Défense, le 19 avril 2024

Les commissaires aux comptes

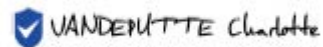
KPMG SA

Ulrich Sarfati



Deloitte & Associés

Charlotte Vandeputte



Copie certifiée conforme à l'original, le 8/07/2024,

BRED Banque Populaire
Société anonyme coopérative de Banque populaire
au capital de 1 893 934 238, 40 euros
Siège social : 18, quai de la Rapée - 75012 Paris
552 091 795 R.C.S Paris


Jean-Paul JULIA,
Directeur Général.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 MAI 2024**

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai à 10 heures 30 minutes, les sociétaires de la BRED Banque Populaire - société anonyme coopérative de Banque populaire au capital de 1 893 934 238,40 euros, dont le siège social est à Paris 12^{ème}, 18, quai de la Rapée, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire dans la salle de conférence de la Communauté d'agglomération du Soissonnais – 11, avenue François Mitterrand à Cuffies (02880), sous la présidence de Mme Isabelle GRATIANT, Président du Conseil d'administration, et sur la convocation faite par le Conseil d'administration, par lettres individuelles en date du 19 avril 2024 et par voie d'insertion dans le journal d'annonces légales « Actu.fr » en date du 12 avril 2024.

Mme Le Président remercie les personnalités présentes et les quelques 15 000 sociétaires participant à l'assemblée, qu'ils soient présents ou qu'ils aient voté par correspondance ou donné procuration.

Elle souhaite aussi la bienvenue à M. Ulrich SARFATI, représentant le cabinet KPMG SA, et Mme Charlotte VANDEPUTTE, représentant le Cabinet Deloitte & Associés, Commissaires aux comptes, régulièrement convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception.

Mme Le Président invite les deux sociétaires présents et acceptants représentant le plus fort capital, tant en leur nom propre que par mandats, à prendre place à ses côtés en qualité de scrutateurs, à savoir M. Bruno BLANDIN, et M. Stève GENTILI. Les membres du bureau désignent Mme Béatrice GOSSEREZ, Secrétaire Générale, comme Secrétaire de l'Assemblée.

Mme Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée les pièces prévues par les textes en vigueur, à savoir :

- Le journal d'annonces légales "Actu.fr" du 12 avril 2024, dans lequel a été publié l'avis de convocation,
- Un exemplaire des lettres de convocation adressées le 19 avril 2024 aux sociétaires ainsi que celles reçues par les Commissaires aux comptes,
- Les rapports du Conseil d'administration et les rapports des Commissaires aux comptes et du réviseur coopératif,
- Les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2023,
- L'ensemble des autres documents d'information que la loi fait obligation de tenir à la disposition des sociétaires : bilan social accompagné de l'avis du Comité social et économique, la liste des administrateurs, le montant global, certifié exact par les Commissaires aux comptes, des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées et le montant global, certifié exact par les Commissaires aux comptes, des sommes ouvrant droit aux déductions fiscales visées à l'article 238 bis du CGI,

- Le texte des projets de résolutions présentés par le Conseil d'administration,
- La feuille de présence avec les pouvoirs des sociétaires représentés et les votes exprimés par correspondance,
- Les statuts de la société, extrait K-Bis et les procès-verbaux des trois dernières Assemblées générales

Elle précise que tous les documents ont été tenus, conformément à la loi, à la disposition des sociétaires, au siège social, et qu'elle n'a été saisie dans les délais prévus, de la part de sociétaires remplissant les conditions requises, d'aucune demande d'inscription de résolution à l'ordre du jour.

Après avoir constaté que, d'après la feuille de présence, 15 046 sociétaires sont présents ou représentés ou ont voté par correspondance et que ces sociétaires possèdent ensemble 52 804 310 parts sociales, soit plus de 29,74 % des 177 551 679 parts sociales ayant le droit de vote, Mme le Président déclare que, le quorum du cinquième requis par l'article 35 des statuts se trouvant atteint, l'Assemblée générale ordinaire peut valablement délibérer, et que cette Assemblée est donc ouverte.

Il est donné lecture de l'ordre du jour, à savoir :

(.../...)

3. Affectation du résultat de l'exercice 2023 et fixation de l'intérêt aux parts sociales.

(.../...)

[...]

Mme Le Président met aux voix les résolutions proposées par le Conseil d'administration.

Troisième résolution : affectation du résultat et fixation de l'intérêt aux parts sociales

L'Assemblée générale constate que l'exercice 2023 présente un résultat bénéficiaire de 548 303 186,39 euros et décide de l'affecter comme suit, conformément aux propositions du Conseil d'administration :

(En euros)

Bénéfice de l'exercice	548 303 186,39
Dotation à la réserve légale	- 27 415 159,32
Report à nouveau	110 000 000,00
Bénéfice distribuable	630 888 027,07
Intérêts aux parts sociales	- 52 001 198,10
Dotation aux autres réserves	468 886 828,97
Le solde, soit étant reporté à nouveau.	110 000 000,00

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide de servir, au titre de l'exercice 2023, un intérêt de 0,317 € pour chaque part sociale portant jouissance au 1^{er} janvier 2023.

En application des articles 117 quater et 200 A du Code général des impôts, l'intérêt versé aux parts sociales, est soumis (pour son montant brut et sauf dispense sous conditions de revenus) à un prélèvement à la source qui est définitif, sauf option pour l'application du barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce second cas, l'intérêt versé aux parts sociales est éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3.2° du Code général des impôts et le prélèvement à la source est imputable sur l'impôt dû.

Le paiement de l'intérêt aux parts sociales sera effectué à partir du 1^{er} juin 2024. La totalité de l'intérêt aux parts sociales est payable en numéraire.

Il est rappelé que le montant des distributions effectuées au titre des trois exercices précédents est le suivant :

Exercice	Nombre de parts sociales	Montant total des intérêts distribués aux parts	Montants éligibles à l'abattement de 40 % ⁽¹⁾
2020	132 026 661	17 568 680,23 €	17 568 680,23 €
2021	142 871 707	20 494 050,01 €	20 494 050,01 €
2022	159 680 143	37 884 972,76 €	37 884 972,76 €

(1) Pour les personnes physiques

Cette résolution est adoptée par 52 174 594 voix pour, soit 99,75 %.